L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; François-Olivier Dorais, professeur (UQAC) ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph. D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès : Lucille Beaudry (science politique, UQAM) ; Robert Comeau (histoire, UQAM) ; Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté

DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.

www.fondaction.com

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Sommaire

Éditorial

La nouvelle donne provinciale
- Robert Laplante 4

Articles

Le prix Richard-Arès 2017 à Serge Dupuis
- Simon Langlois 11

Estimation raisonnée des appuis à l'indépendance de la Catalogne
- Édouard Cloutier 17

S'enraciner dans la nature et dans l'histoire
- Georges-Rémy Fortin 29

La Francophonie au service de l'Anglosphère
- Robin Philpot 37

Que préfigure la dissolution de la nation canadienne ?
- Marc-André Houle 41

Misères du bilinguisme au Nouveau-Brunswick
- Gabriel Arsenault 47

Mémoire de la déportation acadienne et justice historique
- Jean-François Thibault 52

Dossier

NOUVELLE-CALÉDONIE INDÉPENDANTE ?

Un nouveau pays surgira-t-il dans le Pacifique Sud ?
- Denis Monière 68

Le droit à l'indépendance du peuple kanak selon le droit international
- Daniel Turp 82

Lectures

Note critique

Qu'est-ce que l'économie sociale au Québec ?
- Robert Laplante 92

Recensions

Jérôme Blanchet-Gravel
La face cachée du multiculturalisme 106

Paul Cliche
Un militant qui n'a jamais lâché 110

Anne-Marie Beaudoin-Bégin
La langue affranchie 119

Geneviève Dorval-Rouville et Jean-François Gingras
Rêver le territoire 127

Éditorial

Robert Laplante

La nouvelle donne provinciale

Les libéraux sont chassés et durement sanctionnés. C'est une excellente nouvelle. La déloyauté du PLQ a déjà fait trop de dégâts. Il faudra en garder mémoire puisqu'il a incarné tout ce que le Canada autorise que nous soyons. Il n'y aura plus d'autre voie pour ce parti incrusté dans ses enclaves ethniques. Il ne poursuivra qu'en cherchant de nouvelles figures de l'imposture. Il s'en remettra, c'est certain puisqu'il est essentiel au régime qui nous asservit. Pour l'instant, il faut seulement souhaiter lui rendre la tâche la plus difficile possible.

Ce ne sera pas une mince affaire, car au terme d'une si médiocre campagne électorale, c'est la confusion intellectuelle qui a gagné. La CAQ ne coalise que la candeur. Ce n'est pas tant l'inexpérience de ses candidats élus qui sera le problème, c'est la totale inculture politique de cette formation qui confond le pouvoir et l'intendance. Ce gouvernement est condamné à essayer de tenir en apesanteur historique. Les contorsions qu'il a déjà promis de faire pour se convaincre que le régime ne lui imposera pas sa loi d'airain le déporteront à coup sûr dans la même politique que celle du PLQ, mépris en moins. La rhétorique nationaliste qui est la sienne a pu tenir lieu d'alibi, mais son efficacité ira diminuant. Sa posture identitaire ne servira qu'à proposer de faire des Québécois des figurants qui se cramponnent à leur costume. La véritable affirmation identitaire est celle

qui donne prise sur le monde. Dans le Canada actuel, le nationalisme caquiste ne sera, au mieux, qu'un baume pour mieux accepter les reculs, au pire une ritournelle incantatoire qui nous enfoncera dans l'impuissance. Cela durera au moins quatre ans.

Il faut prendre acte. Le déni collectif qui a fait naître la CAQ nous tiendra lieu d'étalon de mesure. L'Assemblée nationale ne carburera qu'à la minimisation des pertes, au refus de nommer les termes de l'affrontement et à la crainte hystérique de se poser de manière conséquente dans l'altérité radicale. Enfermé dans les considérations d'intendance, le débat électoral qui vient de se clore ne débouchera que sur la pratique de l'insignifiance, la culture de la médiocrité et l'aplaventrisme devant un gouvernement *canadian* plus que jamais maître du jeu. Confondre l'État et une agence de service ne conduira le Québec que dans le folklore.

Le dossier de l'ALENA qui a marqué un autre recul le jour même du scrutin, ne fera que préfigurer ce qu'il adviendra dans tous les dossiers : le Canada s'organise, fait les compromis qu'il juge utile en sachant qu'il pourra toujours les faire impunément dans un Québec incapable de faire la moindre union solide devant quelque menace que ce soit – fût-elle existentielle.

Les indépendantistes se retrouvent devant une tâche immense. Il n'est désormais plus possible d'éviter le bilan critique. Le parti qui s'est arc-bouté depuis vingt ans pour résister à la révision de son paradigme politique ne peut plus rien nier des faits. Le PQ n'a pas volé la raclée qu'il vient de subir. Les succès de QS ne sont qu'en partie mérités, puisqu'il est encore trop tôt pour démêler dans ses victoires ce qui tient du ras-le-bol ou du mouvement

véritable. Sera-t-il capable de placer la critique du régime *canadian* au fondement de son action ou se laissera-t-il entrainer dans la seule logique électoraliste qui l'entraîne d'ores et déjà à se poser triomphant sur la carcasse du PQ agonisant ?

Il est loin d'être certain que le gouvernement caquiste majoritaire donnera suite à la promesse de modifier le mode de scrutin. Il sera si tentant pour lui de laisser traîner les choses jusqu'à ce que les oppositions se soient épuisées dans une concurrence qui lui laissera toute la place et le confort de la petite politique. Il ne faut pas sous-estimer l'effet toxique du déni et ce qu'il induit de rapetissement devant la peur de s'assumer. La nécessaire indépendance est et restera toujours un repoussoir commode. Il faut s'attendre à ce que devant les difficultés auxquelles est structurellement condamné tout gouvernement provincial, il soit plus confortable de dire du mal de la liberté que d'avoir à reconnaître que la minorisation ne peut être une voie de développement.

Fasciné par les vertus du marché pour contenir l'État et ses institutions, le gouvernement Legault se heurtera quand même très vite aux insuffisances provinciales et à la morgue d'Ottawa. La marchandisation des services publics ne le conduira pas très loin. Il devra, lui aussi, composer avec le fait que notre gouvernement provincial a de moins en moins les moyens de ses responsabilités, et encore moins ceux de répondre aux attentes des citoyens. Les contraintes à la gouverne, les limites des compétences provinciales ramèneront vite la question de la pénurie des moyens et au travers elle, celle de l'indépendance. Pour se les donner, certes. Mais il faudra plus pour briser le carcan. Il faudra la soif de liberté. Sans elle, l'indépendance restera un fantasme flageolant.

C'est dire qu'il faudra réapprendre à se voir dans un régime et non pas dans la gestion provinciale. Seule l'indépendance comme horizon et volonté peut permettre de le faire. Sa pertinence, la définition de la situation historique de notre peuple, l'unité à construire et, surtout, la reprise de l'initiative historique sont des incontournables. Le Canada n'est pas notre pays, sa politique nous dépossède, en plus de nous priver de la liberté essentielle, celle de décider par nous-mêmes, pour nous-mêmes. Les rebuffades à venir, les prix de consolation, les acceptations complaisantes qui font le lit politique des inconditionnels du Canada devront faire l'objet d'une riposte critique intransigeante, constante et chaque fois illustrée et documentée. Il faut inculquer à la culture et à l'action politiques les réflexes comparatistes en toutes circonstances.

Les Québécois, largement bassinés par les bonimenteurs médiatiques, devront s'arracher à la double légitimité, cesser de considérer la représentation politique et l'analyse des choix *canadian* dans un registre séparé. Il faut casser le fatalisme et refuser de se voir dans l'émiettement, de s'offrir comme un matériau pour compromis *canadian*, comme une bonne pâte à modeler pour les plans de dépenses des quelque cinquante milliards que le Québec laisse à la disposition d'Ottawa. Il est inutile de faire des phrases et des déclarations enflammées sur la sortie du pétrole et continuer de tolérer que nos impôts servent à financer l'acquisition du pipeline Trans Mountain, à élargir et renouveler le parc de wagons citernes pour accroître les risques de déversement sur une immense partie de notre territoire. Il est candide et dangereux de laisser le Canada prendre des orientations culturelles qui condamneront nos artisans au quémandage, à l'humiliation devant les Netflix de ce monde. Il est scandaleux de laisser Ottawa choisir de ratatiner notre agriculture et saquer l'occupation du territoire. La liste des récriminations est établie depuis longtemps déjà.

À l'évidence, les injustices sont mal connues de la majorité, trop souvent acceptées avec résignation, mal dénoncées et combattues par les partis politiques hors registre pour la grande majorité des commentateurs qui s'imaginent éclairants quand ils font des ronds de boucane pour inventer des motifs de minimiser les pertes. Les indépendantistes ne doivent plus tolérer que le laxisme et la démission intellectuelle servent à charpenter le débat public. Ce sera un dur combat dans un espace médiatique qui est objectivement devenu un instrument de folklorisation dans lequel de larges cohortes de faiseux s'imaginent jouer dans les grandes ligues en se faisant retraducteurs de médiocrité marchande et sous-produits des médias américains.

Il va de soi que le travail politique visant les partis devra se faire en même temps, le registre médiatique participant d'emblée de la construction du paradigme canadian. Définir la situation supposera de renouveler les compétences civiques et d'inventer de nouveaux relais et méthodes pour rejoindre et mobiliser. Cela se fera par le constant recadrage de la discussion dans tous les forums où se discutent et se définissent l'intérêt national. Se voir et se comporter comme une majorité déterminée à s'extirper de la logique de minorisation dans laquelle le Québec s'enlise, tel est l'axe cardinal du plan de travail qu'il faudra mettre en œuvre pour que le mouvement se recompose comme force. Pour lui donner des assises solides et un horizon à l'échelle de notre lutte, à celle de l'Histoire. ❑

SSJB
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

L'assurance d'une culture québécoise forte et vivante

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de L'Action NATIONALE

LANGUE FRANÇAISE
HISTOIRE et PATRIMOINE
FÊTE NATIONALE
ARTS et CULTURE
FIERTÉ et IDENTITÉ QUÉBÉCOISES

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec

le Rassemblement pour un Pays Souverain

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

LANGUE FRANÇAISE

PATRIMOINE NATIONAL

SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie

WWW.SSJBMAURICIE.QUEBEC

complément+ LIBRAIRIE POIRIER

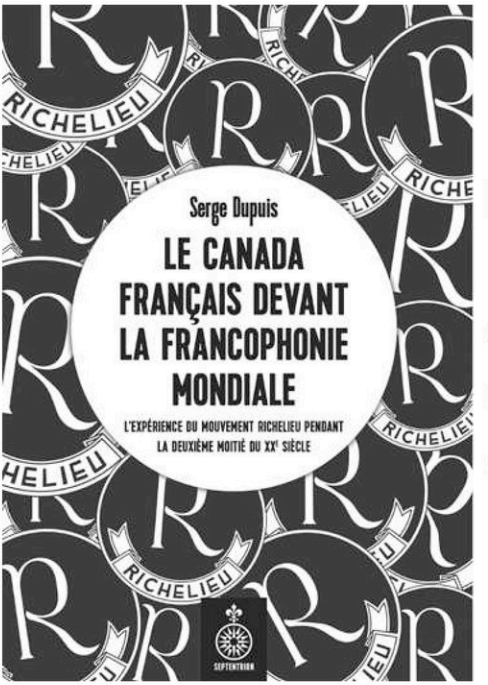

Prix Richard-Arès du meilleur essai publié en 2017

Articles

Simon Langlois*

Le prix Richard-Arès 2017 à Serge Dupuis

Le prix Richard-Arès de L'Action nationale récompense l'auteur du meilleur essai publié au Québec durant l'année. Il a été créé en hommage au père Richard Arès qui, par ses multiples écrits sur notre question nationale, a contribué d'une manière exceptionnelle à stimuler et à enrichir la réflexion de nos compatriotes. Ce prix est attribué chaque année depuis 1991 par la Ligue d'action nationale à l'auteur d'un essai publié au Québec qui témoigne d'un engagement à éclairer nos concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national. Il est doté d'une bourse de 1000 $. La création de ce prix a pour objectif essentiel de promouvoir la culture nationale en encourageant l'expression de la pensée.

✷

Le jury du prix Richard Arès 2017 – formé de Robert Comeau, Lucille Beaudry et moi-même – a retenu un ouvrage très original, *Le Canada français devant la francophonie mondiale* (Septentrion, 2017) de Serge Dupuis.

Serge Dupuis est chercheur associé à la Chaire CEFAN de l'Université Laval – Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en

* Sociologue, Université Laval

Amérique – dont l'historien Martin Pâquet est l'actuel titulaire. Fondée par le regretté Jean Hamelin, cette chaire se consacre depuis 1989 à l'étude du fait français en Amérique en mettant l'accent sur les relations entre les diverses composantes du Canada français incluant les Franco-Américains. Je rappelle qu'il existe à l'Université Laval dans diverses disciplines – histoire, science politique, sociologie, littérature, notamment – une très longue tradition d'études portant sur la nation canadienne-française, et notamment sur les relations entre la société québécoise et les diverses communautés nationales, sans oublier l'Acadie.

Serge Dupuis s'est intéressé à l'étude du Canada français, considérée comme une entité globale, une nation historique qui a éclaté autour du milieu des années 1960. Au Québec, nous avons un peu oublié cet ancien Canada français et les études sociologiques ou historiques se font maintenant plus rares.

L'auteur comble un vide avec cette étude du mouvement des clubs Richelieu, pendant des clubs de services d'inspiration américaine ou anglo-saxonne tels que les Kiwanis, Lions ou Rotary. Les élites canadiennes-françaises ont voulu en effet mettre sur pied des clubs offrant des services à la population francophone et catholique et l'auteur documente bien les liens du mouvement Richelieu avec le défunt Ordre de Jacques-Cartier, voué à la promotion des intérêts des Canadiens français sur la scène fédérale canadienne, à une époque difficile pour eux comme on le sait. Mis sur pied à Ottawa en 1944, les clubs Richelieu ont essaimé partout dans l'espace canadien-français, de la Nouvelle-Écosse au Manitoba et aussi en Nouvelle-Angleterre. Ils se voulaient le rempart contre la menace culturelle que représentaient les clubs américains ou anglo-saxons.

Les Richelieu ont été un « maillon » dans le réseau institutionnel du Canada français. Nous savons tous que l'Église catholique a joué un rôle important dans le développement du Canada français, au moment où l'on parlait de la survivance. Mais la nation canadienne-française a aussi bénéficié d'autres institutions, notamment le réseau associatif, les sociétés patriotiques, tout le réseau d'enseignement. Le Richelieu fait partie de ces réseaux de la société civile.

> Au moment de sa fondation, le mouvement s'était investi dans l'« Église-nation » canadienne-française, mais la montée de l'État providence, de la contre-culture, du mouvement féministe, des politiques participatives et (surtout) des tensions constitutionnelles l'ont amené à s'en éloigner. Au lieu de s'entêter à défendre un paradigme chancelant, le Richelieu a choisi d'embrasser une « solidarité francophone », certes plus diffuse, mais offrant la possibilité de rassembler des sociétés disparates autour de la langue française, de la démocratie, la justice sociale et la diversité culturelle (p. 12).

Cette citation montre bien que plusieurs grands défis se sont posés aux clubs Richelieu. Le mouvement était confessionnel à l'origine, mais il a dû s'adapter dès les années 1960-70 à la déconfessionnalisation au Québec, une tendance qui s'est manifestée plus tardivement au sein des communautés canadiennes-françaises. L'effectif dans les clubs Richelieu était réservé au départ aux hommes et ils ont été confrontés aux exigences de mixité sexuelle. La mixité ethnique a présenté plus tard un autre défi, analysé dans l'ouvrage. Ainsi, dès les années 1950, s'est posé l'enjeu d'admettre des membres non canadiens-français, comme les immigrants italiens.

Les clubs Richelieu ont été amenés à se positionner dans les nouveaux rapports sociaux avec l'arrivée des femmes dans la sphère publique, le déclin de l'influence des clercs

et de l'Église canadienne-française sans oublier la montée de l'état providence qui offrait de plus en plus de services à la population.

Le grand mérite de ce livre est de déborder le cadre étroit d'une monographie qui n'aurait porté que sur les clubs Richelieu eux-mêmes. En fait, c'est toute l'histoire du Canada français qui est convoquée dans ce livre à travers le cas particulier de ces clubs. Ainsi, les tensions en leur sein entre le nationalisme québécois et les luttes pour renouveler le fédéralisme canadien dans la perspective de la dualité nationale ont été vives.

L'ouvrage de Serge Dupuis développe une thèse originale qui ne manquera pas d'intéresser bien des lecteurs. Les clubs Richelieu ont constitué «un prélude aux relations étrangères canadiennes-françaises» (p. 68). Les membres canadiens-français se sont intéressés à la présence francophone dans le monde, en dehors des frontières du Québec et du Canada en s'ouvrant à l'international, préoccupés de connaître le monde extérieur. Les clubs Richelieu ont donc essaimé dans la francophonie. Le livre précise et documente un bon nombre d'initiatives en Europe et en Afrique. Au début des années 1970, les Richelieu lancent 120 projets d'affiliation à l'international, avec l'appui des ambassades canadiennes. Si les clubs Richelieu ont vécu le démantèlement du nationalisme canadien-français, ils ont par contre participé étroitement à la mondialisation de la francophonie. C'est un aspect méconnu de notre histoire que Serge Dupuis a bien analysé. Loin d'être une société fermée sur elle-même, le Canada français a été bien présent sur la scène internationale par leurs initiatives.

L'auteur a fouillé un grand nombre de fonds d'archives et il a rencontré bon nombre d'acteurs au sein des Richelieu.

Il nous livre donc un travail scientifique sérieux, bien documenté et réalisé dans les règles de l'art. Mais il livre aussi une interprétation de la mutation du fait français au Canada. Ce livre nous invite à réfléchir sur le présent et l'avenir des relations entre Québécois et francophones canadiens, qui semblent peu préoccuper nos contemporains.

Les membres du jury tiennent à féliciter Serge Dupuis pour son travail d'historien et pour le bel essai qu'il a publié. Voici un prix bien mérité.

10 septembre 2018

Le prix André-Laurendeau du meilleur article de L'Action nationale en 2017 a été remis le 10 septembre dernier par Robert Laplante à Frédéric Lacroix pour « La brêche collégiale » paru dans le numéro d'octobre.

Articles

Édouard Cloutier*

Référendum tenu le
1er octobre 2017 sous la gouverne
de la Generalitat de Catalunya

Estimation raisonnée des appuis à l'indépendance de la Catalogne

NOTE MÉTHODOLOGIQUE. La lecture de ce texte ne requiert ni une connaissance approfondie de la politique catalane ni la maîtrise d'outils mathématiques autres que les simples opérations d'addition, de soustraction, de multiplication et de division.

INTENTION. Je cherche à déterminer l'ampleur des appuis donnés à l'indépendance de la Catalogne lors du référendum tenu le 1er octobre 2017 par la Generalitat de Catalunya.

DONNÉES DE BASE. Je pose tout d'abord, aux tableaux 1a, 1 b et 1c, les données de base, soit la répartition des votes lors de ce référendum du 1er octobre 2017. Ces données originent de la Generalitat de Catalunya, telles qu'elles ont été rapportées par les journaux d'époque. Les résultats de ce vote ont été arrondis à 10 000 personnes près.

* Professeur honoraire de science politique à l'Université de Montréal et expert en analyse électorale.

Tableau 1. Répartition des votes lors du référendum sur l'indépendance de la Catalogne tenu le 1er octobre 2017

1a. Taux de participation		
Nombre de personnes...		
...inscrites	5 200 000	(100 %)
...qui ont voté (participé)	2 200 000	(42.3 %)
...qui se sont abstenues	3 000 000	(57.7 %)
1 b. Répartition du vote des seuls participants		
Participants...	2 200 000	(100 %)
...qui ont voté OUI	1 980 000	(90.0 %)
...qui ont voté NON	170 000	(7.7 %)
...qui ont annulé leur vote	50 000	(2.3 %)
1c. Répartition du vote de toutes les personnes		
...inscrites	5 200 000	(100 %)
...qui ont voté OUI	1 980 000	(38.1 %)
...qui ont voté NON	170 000	(3.3 %)
...qui ont annulé leur vote	50 000	(1.0 %)
...qui se sont abstenues de voter	3 000 000	(57.7 %)

Ces données indiquent que le OUI a nettement dominé parmi les votants (90,0 % selon le tableau 1 b), mais que le faible taux de participation (42,3 % selon le tableau 1a) a empêché que cette nette victoire puisse être considérée comme convaincante, notamment parce que le OUI n'avait reçu l'appui que de 38,1 % des personnes inscrites sur la liste référendaire (tableau 1c).

Tout cela est vrai, mais fait fi du fait que 57,7 % des inscrits se sont abstenus de voter, faisant des abstentionnistes les vainqueurs absolus de ce référendum. C'est, au fond, cette victoire absolue de l'abstentionnisme qui permettait de jeter le doute sur le caractère convainquant de la nette domina-

tion du OUI (90 %) chez les 2 200 000 personnes qui ont effectivement voté lors du référendum. Autrement dit, le OUI a gagné le référendum haut la main, mais cette victoire ne lui a pas été reconnue à cause du niveau très élevé d'abstention (57,7 %).

TROIS TYPES D'ABSTENTION

Ce niveau d'abstention peut s'expliquer de trois façons : (A) les opposants à l'indépendance avaient systématiquement donné la consigne de s'abstenir de voter plutôt que de voter NON ; (B) la Guadia Civil, milice sous le contrôle du Gouvernement espagnol, est intervenu massivement pour empêcher, *manu militari*, la tenue du scrutin référendaire ; (C) quelle que soit l'importance de l'enjeu, il y a toujours un certain nombre de personnes inscrites sur la liste électorale ou référendaire qui s'abstiennent de participer au scrutin pour de multiples raisons, dont le désintérêt général pour la politique ou le désintérêt ponctuel lié aux circonstances de la vie (maladies, âge, météo, voyages, mariages, séparations, naissances, décès, etc).

J'appelle ces trois types d'abstention l'abstention proNON, l'abstention forcée et l'abstention désintéressée et je cherche à cerner leur importance relative dans l'explication du vote référendaire du 1er octobre 2017, de façon à mieux départager les appuis au OUI et au NON qu'il a suscités.

POSTULAT proNON. Pour ce faire, je procède selon le raisonnement suivant. Je postule, c'est-à-dire que je prends pour acquis en partant, que toutes les abstentions sont en fait des appuis au NON (i.e. des proNON), sauf dans les cas où cela ne peut logiquement être vrai. Il y a deux tels cas à considérer ici, soit les abstentions forcées, qui incluent inévitablement aussi bien des intentions de voter OUI ou

d'annuler que de voter NON, et les abstentions désintéressées, dont il n'y a aucune raison de les attribuer ni au OUI, ni au NON.

PARENTHÈSE. NOTEZ que ce raisonnement biaise la logique en faveur du NON puisqu'il postule qu'absolument toutes les abstentions, sauf celles dont on peut explicitement démontrer qu'elles ne peuvent logiquement être attribuées exclusivement au NON, expriment en fait des appuis au NON.

ESTIMATION DE L'ABSTENTION DÉSINTÉRESSÉE. Une fois adopté ce postulat proNON, je cherche maintenant à estimer l'ampleur de l'abstention désintéressée le 1er octobre 2017.

Compte tenu (1) qu'une élection générale a eu lieu en Catalogne le 21 décembre 2017, soit moins de trois mois après le référendum de 1er octobre, (2) que l'enjeu central et de l'élection et du référendum était le même, soit l'indépendance de la Catalogne, (3) que l'élection a été tenue dans un climat dramatique (i.e. mise en tutelle de la Generalitat par le Gouvernement espagnol, emprisonnement ou exil de nombreux et importants candidats à l'élection favorables aux partis indépendantistes), soit un climat propre à pousser à son extrême la participation au scrutin électoral, (4) que, lors de l'élection, les opposants à l'indépendance ont incité leurs partisans à voter et non pas à s'abstenir comme lors du référendum, (5) que la Guardia Civil du gouvernement espagnol n'est pas intervenu pour entraver la tenue du scrutin électoral comme elle l'avait fait lors du scrutin référendaire et (6) que l'élection du 21 décembre a produit le plus faible taux d'abstention jamais constaté en Catalogne, soit 18 %, j'adopte ce taux record d'abstention de 18 % comme estimation du taux d'abstention désintéressée au référendum du 1er octobre.

PARENTHÈSE. NOTEZ AUSSI qu'en adoptant cet historique plus faible taux d'abstention de 18 % comme estimation de l'abstention désintéressée lors du référendum, je favorise encore le NON puisque moins il y a d'abstentions désintéressées, plus il y aura, en vertu de notre postulat proNON, d'abstentions possibles à verser au camp du NON.

LOGIQUE DU TABLEAU SYNOPTIQUE. On sait par ailleurs, toujours d'après les journaux de l'époque, que les interventions militaires de la Guardia Civil espagnole ont empêché 770 000 personnes de participer au scrutin référendaire du 1er octobre.

Compte tenu du taux d'abstention désintéressée estimé plus haut à 18 % et de ce nombre réel de 770 000 abstentions forcées, il est possible d'établir un tableau synoptique du comportement des 5 200 000 personnes inscrites au référendum catalan du 1er octobre 2017 quand on postule que toutes les abstentions, sauf celles attribuables à l'intervention militaire (i.e. abstention forcée) ou au désintérêt politique (i.e. abstention désintéressée), seraient en fait, en vertu du postulat proNON, des appuis au NON.

On trouve le cadre logique de cette présentation synoptique dans la nomenclature et la configuration, c'est-à-dire dans la partie non numérique, du tableau 2. On y constate que sa structuration vise à établir les niveaux variables d'appuis au OUI et au NON selon que les personnes inscrites sur la liste référendaire ont participé au vote ou se sont abstenues en mode proNON, en mode forcé ou en mode désintéressé.

Tableau 2. Tableau synoptique des comportements des 5 200 000 personnes inscrites au référendum catalan du 1er octobre 2017, en postulant que toutes les abstentions, sauf celles attribuables à l'intervention militaire (forcées) ou au désintérêt politique (désintéressées), sont en fait des votes pour le NON (postulat proNON) et en estimant que le taux d'abstention désintéressée est de 18 % et que les abstenants forcés auraient voté comme l'ont fait conjointement les 2 200 000 participants au vote et les 1 432 600 abstentionnistes proNON

	Participation	Abstention...			Inscriptions totales
	au vote	...proNON	...forcée	...désintéressée	
Personnes inscrites...	2 200 000	1 432 600	631 400	936 000	5 200 000 (100 %)
...qui ont voté OUI	1 980 000	–	344 113	–	2 324 113 (44.7 %)
...qui ont voté NON	170 000	–	29 676	–	199 676 (3.8 %)
...qui ont annulé leur vote	50 000	–	8 840	–	58 840 (1.1 %)
...qui se sont abstenues en mode proNON	–	1 432 600	248 772	–	1 681 372 (32.3 %)
...qui se sont abstenues en mode forcé	–	–	–	–	–
...qui se sont abstenues en mode désintéressé	–	–	–	936 000	936 000 (18.0 %)

CALCUL DES DONNÉES NUMÉRIQUES DU TABLEAU SYNOPTIQUE. C'est dans ce cadre logique que j'établis maintenant, étape par étape, les données numériques du tableau 2. **Première étape**. Je reporte, dans la colonne de la participation au vote, les données du vote qu'on trouve au tableau 1 b de même que, dans la colonne des inscriptions totales, le nombre total des inscriptions indiqué aux tableaux 1a et 1c. **Seconde étape**. Je calcule ainsi le nombre des abstentions désintéressées : 18 % X 5 200 000 = 936 000 personnes, nombre que je reporte dans la colonne de l'abstention désintéressée et dans celle des inscriptions totales. **Troisième étape**. J'établis les nombre des abstentions forcées. Comme 18 % des 770 000 personnes militairement forcées de s'abstenir, soit 18 % X 770 000 = 138 600 personnes, se seraient de toute façon abstenues par désintéressement, il reste 631 400 personnes (770 000 - 138 600) qui auraient été réellement forcées de s'abstenir, chiffre que je reporte en haut de la colonne de l'abstention forcée. **Quatrième étape**. Je calcule le nombre des abstentions proNON en soustrayant, du nombre total des inscriptions, le nombre des abstentions désintéressées, le nombre des abstentions forcées et le nombre des participants au vote, soit 5 200 000 – 936 000 – 631 400 – 2 200 000 = 1 432 600 personnes, nombre que je reporte en haut et au milieu de la colonne de l'abstention proNON. **Cinquième étape**. J'estime le comportement des 631 400 abstentionnistes forcés être identique à celui qu'ont eu conjointement les 2 200 000 participants au vote et les 1 432 600 abstentionnistes proNON, c'est-à-dire les 3 632 600 personnes qui ont pu faire ce qu'elles voulaient faire, soit voter ou s'abstenir en mode proNON. Avant de calculer le comportement des 631 400 abstentionnistes forcés correspondant au mode d'estimation que je viens d'adopter, il convient d'ouvrir une dernière parenthèse.

PARENTHÈSE. NOTEZ ENFIN qu'en estimant, comme je le fais, que les abstentionnistes forcés ont voté comme les personnes qui ont pu faire ce qu'elles voulaient faire, je favorise encore une fois le camp du NON puisque ce raisonnement équivaut à supposer que la milice espagnole est intervenu au hasard sur le territoire catalan alors qu'il serait plus logique de supposer que son action de force a dû cibler principalement les bureaux de scrutin où les appuis au OUI étaient les plus attendus. Même s'il m'est impossible d'estimer à quel point la milice espagnole a ciblé les bureaux de scrutin les plus susceptibles d'appuyer le OUI pour y empêcher la tenue du vote, il n'en demeure pas moins que ma façon d'estimer le vote des gens militairement empêchés de voter constitue, en soi, un indéniable biais logique en faveur du NON.

CALCUL DU VOTE ESTIMÉ DES ABSTENTIONS FORCÉES. Les calculs résultant de notre supposition, selon laquelle les 631 400 personnes militairement empêchées de voter ont voté comme les 3 632 600 personnes qui ont pu voter et qui ont effectivement voté ou se sont abstenues en mode proNON, procèdent comme suit. Je regroupe les données déjà établies de la colonne de participation au vote et de la colonne d'abstention proNON pour obtenir la répartition conjointe suivante des comportements des 3 632 600 personnes concernées :

Personnes inscrites...	3 632 600	(100.0 %)
...qui ont voté OUI	1 980 000	(54.5 %)
...qui ont voté NON	170 000	(4.7 %)
...qui ont annulé leur vote	50 000	(1.4 %)
...qui se sont abstenues en mode proNON	1 432 600	(39.4 %)

Quand je j'applique le pourcentage de cette répartition aux 631 400 abstentions forcées, j'obtiens la répartition suivante de leurs comportements :

Personnes forcées à l'abstention...	631 400	(100.0 %)
...qui ont voté OUI	344 113	(54.5 %)
...qui ont voté NON	29 676	(4.7 %)
...qui ont annulé leur vote	8 840	(1.4 %)
...qui se sont abstenues en mode proNON	248 772	(39.4 %)

Je reporte ces chiffres dans la colonne de l'abstention forcée.

CALCUL DES COMPORTEMENTS RÉFÉRENDAIRES DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES INSCRITES.

En additionnant horizontalement chacune des lignes appropriées, j'obtiens la répartition suivante des comportements de l'ensemble des 5 200 000 personnes inscrites sur la liste référendaire, répartition que j'inscris dans la colonne des inscriptions totales :

Personnes inscrites...	5 200 000	(100.0 %)
...qui ont voté OUI	2 324 113	(44.7 %)
...qui ont voté NON	199 676	(3.8 %)
...qui ont annulé leur vote	58 840	(1.1 %)
...qui se sont abstenues en mode proNON	1 681 372	(32.3 %)
...qui se sont abstenues par désintérêt	936 000	(18.0 %)

RÉDUCTION DES DONNÉES TOTALES À LA DICHOTOMIE OUI-NON. Cette colonne des inscriptions totales constitue un récapitulatif de tous les calculs faits pour établir le tableau synoptique des comportements référendaires des 5 200 000 personnes inscrites au scrutin,

quand on pose le postulat proNON et qu'on adopte les deux estimations proposées çi haut. J'effectue, sur les données de ce récapitulatif, trois opérations de concentration qui les réduiront à une simple dichotomie des appuis au OUI ou au NON.

Première concentration. En omettant les abstentions désintéressées, puisqu'elles ne sauraient être logiquement attribuées ni au OUI, ni au NON, j'obtiens la distribution des comportements référendaires suivante :

personnes inscrites...	4 264 000	(100.0 %)
...qui ont voté OUI	2 324 113	(54.5 %)
...qui ont voté NON	199 676	(4.7 %)
...qui ont annulé leur vote	58 840	(1.4 %)
...qui se sont abstenues en mode proNON	1 681 372	(39.4 %)

Deuxième concentration. Et, en assimilant les abstentions proNON au vote NON en vertu du postulat proNON, j'obtiens :

personnes inscrites...	4 264 000	(100.0 %)
...qui ont voté OUI	2 324 113	(54.5 %)
...qui ont voté NON	1 881 048	(44.1 %)
...qui ont annulé leur vote	58 840	(1.4 %)

Troisième concentration. Et en omettant les annulations, comme il est coutume de le faire quand on analyse les résultats d'un référendum, j'obtiens enfin :

personnes inscrites ...	4 205 160	(100.0 %)
...qui ont voté OUI	2 324 113	(55.3 %)
...qui ont voté NON	1 881 048	(44.7 %)

CONCLUSION. Il apparaît donc en définitive que, quand on tient compte de l'abstention désintéressée minimale estimée à 18 % et qu'on estime le vote des abstentionnistes forcés être pareil à celui des inscrits qui ont pu faire ce qu'ils voulaient faire, le OUI l'emporte confortablement sur le NON par la marge de 55,3 % à 44,7 %. Il apparaît de surcroît que ce gain confortable du OUI advient malgré le fait que notre procédure logique favorise systématiquement le NON en ce qui concerne tant le postulat que les deux estimations qui la fondent. De sorte qu'on peut être raisonnablement certain qu'au moins 55,3 % des Catalans se sont prononcés en faveur de l'indépendance de la Catalogne le 1er octobre 2017, soit un niveau d'appui dont la légitimité est très convaincante, quand on considère qu'un vote référendaire de 52 % pour le NON s'est avéré incontestablement suffisant pour mettre en branle le processus de désengagement de la Grande Bretagne à l'égard de l'Europe. ❑

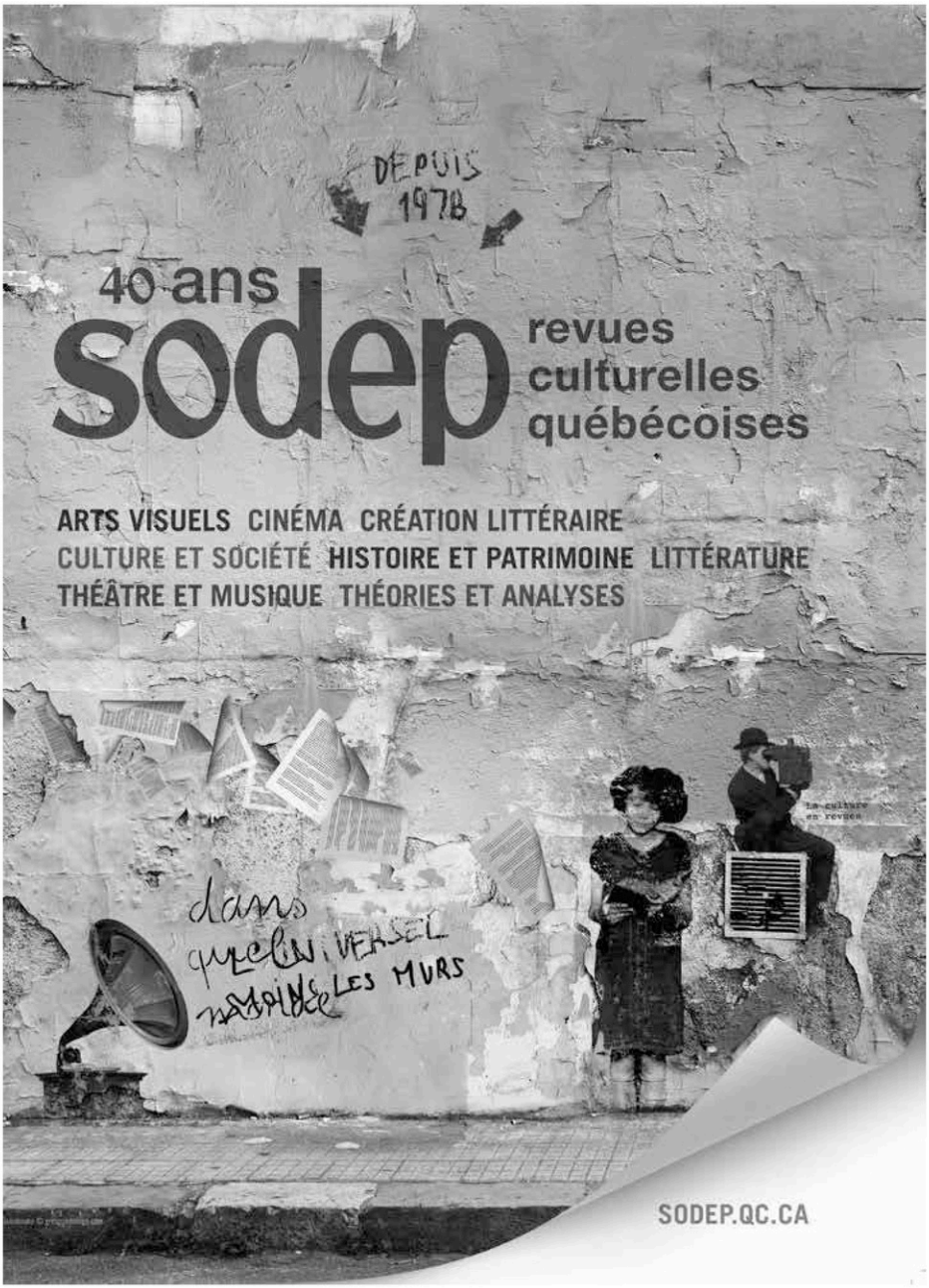
DEPUIS
1978
40 ans
sodep
revues
culturelles
québécoises
ARTS VISUELS CINÉMA CRÉATION LITTÉRAIRE
CULTURE ET SOCIÉTÉ HISTOIRE ET PATRIMOINE LITTÉRATURE
THÉÂTRE ET MUSIQUE THÉORIES ET ANALYSES
SODEP.QC.CA

Articles

Georges-Rémy Fortin*

Méditer sur l'enracinement québécois avec Simone Weil

S'enraciner dans la nature et dans l'histoire

La vie humaine, pour s'ordonner, a besoin que certaines idées métaphysiques soient comprises par tous, même confusément. Autrefois, le péché, la grâce, l'honneur et Dieu remplissaient cet office. Ensuite, ce furent la liberté, le droit, la démocratie. Aujourd'hui, ce sont le vivre ensemble, la diversité et l'ouverture. Nous retrouvons ici les lignes de force de tout débat public dans les sociétés démocratiques du XXIe siècle. Les Québécois sont cependant un peu durs de comprenure. Ces concepts les mettent parfois mal à l'aise, et il faut régulièrement que les gardiens de la bien-pensance les rappellent à l'ordre. Dans le trésor conceptuel de la philosophie de notre époque, peut-être y aurait-il une idée un peu oubliée, laissée pour compte, qui permettrait aux Québécois de rêver tout haut, et de parler à l'aise ? Est-il est encore permis que soit soumis à la réflexion un concept étranger au libéralisme anglo-américain qui tient aujourd'hui le crachoir métaphysique ? Peut-être que la notion d'enracinement de Simone Weil pourrait aider quelques langues à se délier, et quelques idées à s'enligner.

La métaphore de l'enracinement évoque l'authenticité, l'appartenance à la nature, la croissance lente, mais certaine du végétal. L'être humain se définit comme un être

* Professeur de philosophie, collège Bois-de-Boulogne

de besoins, besoins qui ne peuvent être comblés que par un enracinement de l'individu dans la société et dans la nature. Cet enracinement se produit par le travail et la contemplation, par lesquels nous consentons à nos limites, reconnaissons nos devoirs fondés sur un ordre naturel que Weil qualifie de justice. Le travail est une soumission physique de l'individu, la contemplation, une soumission intellectuelle. L'enracinement signifie surtout que l'individu dépend physiquement et spirituellement d'un milieu englobant : celui de la société, d'abord, celui de la nature, ensuite. Dans la fatigue du travail, dans l'ouverture de la conscience fascinée par le monde, l'individu accepte, apprécie, voire chérit sa juste place dans l'ordre naturel et humain. Nous ne trahirions pas Simone Weil en ajoutant que d'autres activités ou attitudes enracinent également l'humain dans le monde : rituel religieux, expérience artistique, interactions sociales diverses, langage parlé ou écrit, nutrition, sexualité.

On reprochera au concept d'enracinement ici esquissé d'être un repli sur soi, un rejet de l'universel au profit du particulier. Dans son usage courant, l'enracinement est en effet parfois pris au sens d'une valorisation du particulier face à l'universel. C'est la notion romantique de terroir, d'identité locale. Or l'enracinement selon Simone Weil est tout autant un enracinement dans l'universel que dans le particulier. L'universel – la nature dans son ensemble, l'humanité – n'est accessible qu'à partir du particulier – un territoire, une société. Le particulier et l'universel ne s'opposent pas. L'opposition est plutôt entre le concret et l'abstrait, le vrai et le faux. Si universels soient-ils, les problèmes du XXIe siècle ne trouveront leurs solutions que par l'action d'individus appartenant à des milieux géographiques et historiques. Si pressants soient-ils, les problèmes d'aujourd'hui ne datent pas d'hier, et nous n'avons d'autre savoir pour les affronter

que celui qui a été accumulé au fil des générations passées. Dans les lignes qui suivent, je vais essayer de montrer comment l'enracinement dans la nature et dans l'histoire est essentiel pour faire face aux enjeux contemporains : l'immigration, l'environnement, la langue française et la stagnation politique.

Les racines des enjeux sociopolitiques contemporains

Ainsi, l'intégration des immigrants n'est pas un défi nouveau. Les rapports entre les Français et les autochtones ont été souvent houleux, voire violents, mais il y eut des échanges culturels, il y a eu métissage. Il y eut élaboration d'une véritable éthique de l'altérité, et d'une identité, celle du Canadien, ce Français qui a emprunté aux autochtones ce qui était nécessaire pour vivre en Amérique. La nécessité du « respect de l'Autre » est au cœur de l'identité québécoise depuis des siècles, dans la cohabitation forcée avec les colonisateurs britanniques, dans la pratique de l'intégration avec plusieurs vagues d'immigration. On cherche aujourd'hui à nous faire croire qu'il n'existe qu'un seul modèle d'intégration de l'immigration, le modèle anglo-américain : c'est oublier l'expérience humaine des peuples qui interagissent depuis toujours, et qui ont chacun une façon propre de se rapporter à l'autre. Le multiculturalisme canadien suppose l'élimination de l'histoire dans l'identité commune, l'éclatement de la nation en communautés diverses. Au nom du respect des minorités, on demande que les institutions et l'espace public soient purifiés de tout bagage historique. Dans la fédération canadienne, le Québec est incapable d'exprimer une vérité pourtant évidente : sa culture nationale n'est pas un obstacle à l'intégration des minorités, elle est bien plutôt la condition pour que cet accueil soit porteur d'une vie commune.

Il existe, il est vrai, au moins un problème inédit, celui de la destruction de l'environnement à l'échelle planétaire. Toutefois, la peur qui s'éveille en nous, elle, est vieille comme le monde : la crainte de la régression des conditions de vie, de la souffrance, de la mort. On avait autrefois peur de la nature, nous devons maintenant avoir peur des effets de notre technologie. Pour cesser de surconsommer, pour développer un rapport vivant avec la nature, nous n'avons d'autre choix que de retrouver les vertus de nos ancêtres, la frugalité, l'endurance, la solidarité. Rien ne montre davantage l'urgence de l'enracinement que la nécessité absolue de la protection l'environnement : celle-ci ne peut se réaliser que dans la réalité géographique. C'est avec nos barrages hydro-électriques que nous contribuons à donner un avenir à l'humanité, c'est avec les espèces vivantes les mieux adaptées à notre climat que nous nourrirons nos gens sainement. Nos réseaux collégial et universitaire, étendus sur un vaste territoire faiblement urbanisé, sont l'occasion rare d'une rencontre entre la science, la nature et le mode de vie rural.

Le problème de la préservation du français est clairement un problème historique, celui de la transmission de notre langue aux générations futures. L'une des racines les plus essentielles de l'âme humaine est celle de la langue. Les problèmes du système éducatif, la mauvaise qualité du langage, le fait que l'analphabétisme atteigne ici des sommets, rien de cela ne devrait nous faire oublier que la langue vit d'abord dans les rapports familiaux, personnels. La famille est le lieu où le passé se projette vers l'avenir, où la communauté historique s'incarne dans des individus. Aussi banal qu'il puisse paraitre, l'acte de chanter en famille, de lire à son enfant, d'engager un dialogue à cœur ouvert avec un être cher, est l'enracinement le plus profond qui soit. Dès la vie intra-utérine, la parole des parents, héritée

des ancêtres, fait vibrer le cœur de l'enfant. La grande difficulté est celle de la contradiction entre la langue française vivante parlée dans les familles et le monde formel de la vie moderne, de plus en plus technique, et de plus en plus anglophone. Les nationalistes québécois ont peut-être péché par un excès de confiance dans l'État, entre autres à cause d'un biais gauchiste qui sous-estime la culture, les traditions et la responsabilité individuelle. Un nationalisme vigoureux est certes plus que jamais nécessaire sur le plan de l'État, mais les mesures étatiques ne sont rien sans les individus qui les créent et les animent dans la vie réelle. Il n'y a pas d'autre solution que de s'adresser à la responsabilité des parents face à leurs enfants, celle des citoyens les uns envers les autres. Le nationalisme n'est rien sans le patriotisme.

En se coupant de ces racines historiques, la politique québécoise n'a abouti qu'à une stagnation lancinante. Le dialogue de sourds entre les lucides et les solidaires, entre partisans de la laïcité et ceux de l'inclusion religieuse, a pour cause le déracinement d'une bonne partie de notre vie politique. On tend à oublier aussi bien la liberté individuelle, les personnes réelles au fondement des marchés et du système juridique, que la nation et son héritage historique, par lequel l'État et les syndicats se sont bâtis. L'État social, les syndicats, les tribunaux et le marché ne peuvent se substituer aux individus et aux communautés. Ce qu'ils peuvent faire, c'est fournir un cadre formel à ceux-ci, leur servir d'outils. Le relatif équilibre québécois entre le patronat et les syndicats, l'interventionnisme de l'État et les marchés, est aujourd'hui une source de stagnation sociale, faute de pouvoir y insuffler toutes les forces vives de la société : les jeunes décrocheurs, les immigrants dont on ne reconnait pas les compétences, les entrepreneurs et les innovateurs étouffés par la bureaucratie, les travailleurs

un peu trop grisonnants, les francophones qui ne parlent pas anglais. La logique juridique des droits individuels et des services publics devrait être menée avec assez d'intelligence pour permettre que l'État laisse s'exprimer la démocratie, et que puisse s'accomplir tout autant la volonté populaire d'évoluer que celle de préserver une identité historique. L'État doit donc pouvoir faire la promotion de valeurs nationales, de rôles sociaux réalistes, il doit faire appel à la responsabilité individuelle, au sens du devoir, et être dirigé par la vision d'une vie commune, au lieu d'être borné au rôle de défenseur des droits individuels et d'un vivre ensemble abstrait.

Défendre le bon sens, raviver l'action

L'enracinement humain est toujours menacé par le refus de nos limites, de notre appartenance à la nature et à l'histoire. Ce refus engendre l'humanisme orgueilleux, le progressisme naïf. Nous ne serons pas surpris d'entendre Simone Weil nous dire qu'une cause de ce déracinement est l'argent qui, lorsqu'il est idolâtré, aliène le travail. Le proverbial malaise des Québécois face à l'argent, hérité du catholicisme, voit en fait l'argent pour ce qu'il devrait être : la rétribution d'un travail humain bienfaisant, non une fin en soi. Dans leur rejet commun de cet héritage, la droite et la gauche tendent à ignorer la dignité du travail, en l'envisageant toujours du point de vue des bénéfices économiques, patronaux ou syndicaux, et non du point de vue du sens que l'individu a du devoir à accomplir. Selon Weil, une autre grande cause du déracinement est l'éducation abstraite, l'aliénation de la contemplation. Le réductionnisme scientifique, obsédé par l'objectivité de ce qui est manipulable, nous empêche de penser les aspects métaphysiques et subjectifs du monde. À l'autre extrême, celle du subjectivisme, le post-modernisme saccage toute

tradition, ruine toute clarté logique et tout sens commun. Le droit et la politique sont aujourd'hui pensés dans un formalisme philosophique qui, sous couvert d'objectivité, écarte d'avance toute référence à l'histoire, à la nation, bref, à la vie humaine. À ce formalisme défendu par les tenants de l'ordre établi, s'allient des discours d'extrême gauche devenus à la mode, pour qui la défense des minorités donne le droit de faire fi de toute rationalité. L'intolérance parfois violente qui se manifeste dans certaines universités québécoises envers les discours un tant soit peu conservateurs, nationalistes, voire simplement réalistes, montre que le déracinement de l'éducation a atteint chez nous un stade critique.

Il est donc vital d'enraciner les sciences humaines et naturelles dans la vie concrète et la culture classique, de revaloriser l'histoire, les traditions et le sens commun de la population pour faire face aux enjeux contemporains, de revaloriser, enfin, la responsabilité individuelle et la mobilisation citoyenne. Certains jugeront tout cela naïf, simpliste, d'un passéisme pathétique, ou, horreur suprême, ils crieront au populisme. C'est qu'ils sont à la recherche de la grande théorie, du grand discours qui expliquera ou déconstruira le réel, alors que Simone Weil nous invite à l'action. Elle rejoint en cela d'autres penseurs de la finitude humaine, un Albert Camus, une Hannah Arendt ou un Gabriel Marcel, penseurs existentiels athées, agnostiques ou chrétiens, penseurs dont nous avons aujourd'hui un besoin essentiel. Le seul moyen pour les Québécois de surmonter le bouleversement spirituel que représente l'abandon massif de la religion catholique serait de donner une place centrale à la philosophie dans l'espace public. Le seul moyen pour les Québécois de prendre parole dans leur propre espace public enfirouapé dans la rectitude politique, est de prendre la philosophie à bras le corps, et

de dire clairement l'ordre qu'ils entrevoient pour leur vie. Que ce soit pour se tailler une place dans la fédération canadienne ou pour se donner un État souverain, la nation québécoise doit se penser dans sa réalité concrète pour pouvoir espérer un avenir. ❑

Articles

Robin Philpot*

Les dessous du débat sur la nouvelle secrétaire générale de l'OIF

La Francophonie au service de l'Anglosphère

Et si le débat au sujet de la prochaine secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (Michaëlle Jean VS Louise Mushikiwabo) n'avait rien à voir avec la langue française et tout à voir avec le contrôle de l'Afrique ? Tout porte à le croire. Pour y voir clair, il faut toutefois remonter à ses débuts.

C'est à Léopold Sédar Senghor que nous devons l'idée moderne et politique de la Francophonie. Le premier président du Sénégal a choisi de développer cette idée à Québec dans une allocution prononcée à l'Université Laval le 24 septembre 1966. Dans cette allocution, il envisageait une Francophonie qui « ne sera[it] pas, ne sera[it] plus enfermée dans les limites de l'Hexagone », mais qui reposerait sur l'usage du français.

Une bouffée d'oxygène, 1966

Pour lui, comme pour le Québec, que ce soit sous Jean Lesage, récemment défait, ou sous Daniel Johnson, une organisation de la Francophonie serait une bouffée d'oxygène. Cet oxygène viendrait d'une libération de la nouvelle Anglosphère en plein essor depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'alliance des *english-speaking people*, si chère à Winston Churchill, mais aussi une libération du contrôle français.

---

* Journaliste, auteur et éditeur (Baraka books)

Senghor tenait mordicus à cette idée. Mais le Canada, bientôt dirigé par Pierre-Elliott Trudeau, mettra tout son poids pour empêcher qu'elle ne voie le jour. C'est seulement en 1986 après le départ de Trudeau, à l'époque du « beau risque » et de « l'honneur et de l'enthousiasme » sous Mulroney, que ce projet a pu aboutir.

La France et l'OTAN, 1966

Pour comprendre le débat actuel, toutefois, il faut aussi se rappeler un important geste d'un autre grand chef d'État, Charles de Gaulle.

Considérant la solidarité américano-anglaise qui primait sur tout au sein de l'OTAN, le 10 mars 1966, le général de Gaulle annonce le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN. En même temps, il demande que l'OTAN retire toutes ses bases militaires de la France.

Deux gestes parallèles de deux grands hommes d'État, mais qui allaient dans le même sens : soit la création d'un monde politique multipolaire et pas seulement bipolaire : bloc de l'Ouest dirigé par Washington, bloc de l'Est dirigé par Moscou.

La France gardera à divers degrés cette indépendance – le refus de la France d'envahir l'Irak en 2003 en est l'exemple le plus saisissant – jusqu'à ce que Nicolas Sarkozy fasse réintégrer la France entièrement dans l'OTAN en 2009. Depuis lors, en politique étrangère, la France est devenue vassale de Washington, tout comme le Royaume-Uni sous Tony Blair, qualifié par beaucoup de « chien de compagnie » de George W. Bush.

C'est sous cet angle qu'il faut situer les débats actuels sur la Francophonie et l'Afrique.

Nouvelle ruée sur l'Afrique

Nous assistons actuellement à une ruée sur l'Afrique, différente de celle de 1885, car non déclarée, mais une ruée tout de même. Les « rueurs » sont d'un côté, les États-Unis et ses alliés, dont la France et le Royaume-Uni, de l'autre, la Chine et la Russie.

Cette ruée, comme la première, ne se fait pas sans guerres meurtrières, comme en témoigne la guerre de l'OTAN en 2011 contre la Libye par djihadistes interposés menant au renversement et à l'assassinat de Mouammar Kadhafi et au chaos que l'on sait. Kadhafi avait comme objectif, depuis le sommet de l'Union africaine de 1999, de créer une Afrique unie et indépendante, sans troupes étrangères sur sol africain, avec les moyens économiques qui lui étaient propres ainsi qu'une justice africaine libérée des instances contrôlées par les pays occidentaux. Une telle politique représentait un rempart contre la nouvelle ruée. Kadhafi devait donc être éliminé.

Une Francophonie au service de l'Anglosphère

Dans la même veine, le débat en cours sur le choix d'une nouvelle secrétaire générale de l'OIF porte sur la meilleure façon d'assurer l'hégémonie de Washington et de ses alliés en Afrique. Si une Francophonie de façade dans cette nouvelle Anglosphère peut aider à l'accomplir, la France de Macron et le Canada de Trudeau répondent « présents », chacun avec sa candidate.

L'actuelle secrétaire générale Michaëlle Jean est une créature d'Ottawa avec peu de racines en Afrique. L'attachement à la Francophonie (genre Senghor) de cette ancienne représentante de la Reine d'Angleterre est un leurre, Ottawa ayant historiquement combattu la Francophonie, tant à l'interne que sur le plan international.

La nouvelle candidate, qui jouit de l'appui d'Emmanuel Macron, est une créature de Paul Kagame, qui, lui est une créature de Washington et de Londres – ses deux principaux conseillers sont Bill Clinton et Tony Blair. Et la Francophonie, Paul Kagame l'a combattue avec acharnement depuis le début de la guerre en 1990 qui l'a porté au pouvoir à Kigali. À titre d'exemple, il a décrété, en 2008, que l'anglais serait dorénavant la langue d'enseignement le Rwanda à la place du français.

Le Rwanda, avec son armée disproportionnée dont les crimes contre l'humanité sont amplement documentés, joue en Afrique le même rôle qu'Israël joue au Moyen-Orient et que la Colombie joue en Amérique latine : celui de chien de garde des intérêts de Washington et ses alliés.

Voilà pourquoi Emmanuel Macron a adoubé la candidate Louise Mushikiwabo. Aussi, il serait surprenant que Justin Trudeau ne fasse pas pareil d'ici le Sommet d'octobre 2018. ❑

Articles

Marc-André Houle*

Dans le regard de George Grant

Que préfigure la dissolution de la nation canadienne ?

En décembre 2015, le premier ministre Justin Trudeau déclarait dans une entrevue au *New York Times Magazine* que son pays était le premier État « postnational ». Il s'en expliquait ainsi : « Il n'y a pas d'identité fondamentale, pas de courant dominant, au Canada. Il y a des valeurs partagées – ouverture, compassion, la volonté de travailler fort, d'être là l'un pour l'autre, de chercher l'égalité et la justice. Ces qualités sont ce qui fait de nous le premier État postnational. » Si l'affirmation a pu alors surprendre, elle aurait sans doute paru évidente aux yeux du philosophe canadien-anglais George Parkin Grant dont les réflexions peuvent servir d'avertissement en ce qui concerne le destin du Québec.

Homme de foi, intellectuel et professeur à l'université Dalhousie puis à l'université McMaster, George Grant a participé activement aux débats publics canadiens tout au long de sa carrière, qui s'est échelonnée de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à sa mort en 1988. Ses travaux ont notamment porté sur les grands penseurs occidentaux, la liberté, la modernité ainsi que sur la morale et la place de la foi. Au plan politique, Grant est reconnu comme un nationaliste conservateur avec la particularité, de plus en plus rare aujourd'hui, d'être considéré comme un « red tory »,

* Candidat au doctorat, Département de science politique, UQAM

c'est-à-dire un conservateur embrassant à la fois les valeurs du conservatisme (ex. : tradition, famille, ordre social, liens avec la Grande-Bretagne) et l'interventionnisme d'État dans les affaires sociales et économiques. Cette vision des choses est exposée dans son ouvrage qui, à ce jour, est peut-être le plus connu et le plus lu : *Lament for a Nation* qui fut d'abord publiée en 1965 en langue anglaise puis traduit en français en 1987 sous le titre *Est-ce la fin du Canada ? Lamentation sur l'échec du nationalisme canadien.*

Dans cet ouvrage, George Grant y va d'une charge à fond de train contre les gouvernements libéraux des années 1940 et 1950 qui auraient, pour des raisons essentiellement économiques et militaires, mis au rancart les fondements de l'identité de la société canadienne en évacuant tout nationalisme de leur politique au profit d'un continentalisme nord-américain et d'une homogénéisation culturelle avec les États-Unis. Pour lui, il s'agit d'une conséquence déplorable, mais inévitable de la conception moderne du progrès :

> C'est, dit-il, cette réalité même qui fit du capitalisme le plus puissant solvant de toute tradition, à l'époque moderne. Quand tout tourne autour du profit, les traditions de vertu se dissolvent, sans que soit épargnée cette forme de la vertu que l'on connaît sous le nom d'amour de la patrie.

Sous le règne des libéraux de Mackenzie King, de Louis Saint-Laurent et, plus tard, de Lester B. Pearson, le Canada, qui fut a priori une entreprise politique vouée autant à la défense des droits collectifs qu'individuels, a cessé de représenter une contrepartie au libéralisme américain pour se fondre dans celui-ci. C'est dans cette perspective que, par sa lamentation, Grant « pleure la fin du Canada en tant qu'État souverain. » L'auteur précise sa pensée en ajoutant que :

> [...] les lamentations politiques ne sont pas communes à l'âge du progrès, car la plupart des gens croient que la société progresse sans cesse vers un avenir meilleur. La lamentation ne consiste toutefois pas à se complaire dans le désespoir ou le cynisme. Une lamentation sur un enfant mort n'exprime pas uniquement douleur et regret; c'est aussi l'éloge d'un bien qui n'est plus.

La prise du pouvoir par les progressistes-conservateurs de John Diefenbaker en 1957 représentait une occasion pour le Canada de revenir à une politique nationaliste. Diefenbaker constitue pour Grant le dernier nationaliste à avoir dirigé le Canada, notamment par son refus d'acquiescer à la demande des États-Unis de déployer des missiles nucléaires sur le territoire canadien. Pour autant, Grant regrette que le premier ministre:

> [...] ne comprit pas la portée économique du nationalisme canadien; il ne pouvait avoir une vue réaliste de la structure sociale et, par conséquent, il ne pouvait non plus élaborer la politique économique qu'il fallait si le nationalisme devait être plus que de la rhétorique sentimentale.

Si tel avait été le cas, Diefenbaker se serait fait le maître d'œuvre d'une véritable politique de planification économique afin de contrecarrer l'action des libéraux visant à faire du Canada une simple succursale des États-Unis. Par-dessus tout, Grant reproche à l'ancien premier ministre de ne pas avoir su s'allier les Canadiens français. Adhérant à la conception dualiste des deux peuples fondateurs, Grant voyait le fait français comme la clé de voûte de la nation canadienne. Sauf que, contrairement à lui, Diefenbaker avait une vision de l'unité canadienne qui faisait primer les droits individuels sur les droits collectifs et se comporta davantage comme un libéral que comme un conservateur.

La suite des choses va, de notre point de vue, venir confirmer le constat que Grant posait en 1965. D'une part, le Canada va poursuivre dans les décennies qui suivent son intégration économique et culturelle avec les États-Unis. Mais surtout, à la faveur de l'entreprise de construction nationale mise en œuvre par le Parti libéral de Pierre Elliot Trudeau, le Canada va définitivement tourner le dos à son identité traditionnelle, du moins au sens où l'entendait Grant. Cette entreprise de construction nationale, que le politologue Kenneth McRoberts appelle « la nouvelle orthodoxie canadienne », rompt avec la vision dualiste du Canada et repose sur trois nouveaux piliers. Le premier pilier est la *Loi sur les langues officielles* adoptée en 1969 qui fait en sorte que les droits linguistiques sont reconnus sur une base individuelle et non pas collective. Le deuxième pilier est la Politique du multiculturalisme de 1971, dont l'objectif est de reconnaître l'égalité de toutes les cultures présentes au Canada de manière à éviter que certaines communautés, au premier chef les Québécois, obtiennent un quelconque statut spécifique. Le troisième pilier, et non le moindre, est l'adoption de la Charte des droits et libertés de 1982 et son enchâssement dans la constitution, sans le consentement du Québec faut-il le rappeler, qui vient donner une valeur pratiquement immuable à la vision trudeauiste du Canada.

Grant verrait certainement dans ces développements la confirmation de son intuition, selon laquelle la disparition du Canada est un résultat tragique, mais nécessaire de la marche du progrès :

> [...] les aspirations que suppose le progrès ont rendu le Canada superflu. L'édification d'un État universel et homogène constitue en effet le sommet que vise l'action politique. L'adjectif « universel » implique un État à l'échelle du monde, dont l'existence éliminerait la malédiction de la guerre entre nations ; l'adjectif « homo-

> gène », lui, signifie que tous les hommes seraient égaux et que la lutte des classes disparaîtrait. Les masses et les philosophes sont d'accord pour admettre que cette société universelle égalitaire représente l'objectif du cours de l'histoire.

Plus de cinquante ans après la publication de *Lament for a Nation*, le Canada est peut-être le premier État postnational dans l'esprit de Justin Trudeau, mais c'est aussi, par là même, un État à l'identité incertaine. Pour reprendre la formule de l'écrivain et journaliste Jean Bouthillette : « l'identité canadienne est porteuse d'une mortelle équivoque ». Certes, les Canadiens peuvent s'identifier à un certain nombre de symboles nationaux qui sont abondamment utilisés par le gouvernement fédéral afin d'assurer l'« unité nationale » : le drapeau et la feuille d'érable, l'hymne national, le hockey et maintenant... la poutine. On notera en passant que la plupart de ces symboles nationaux sont d'origine canadienne-française. Mais ces symboles forment un bien mince vernis sur l'identité canadienne, dont la substance est profondément minée par des politiques autrement plus concrètes, qui œuvrent activement à la dissolution du Canada dans les États-Unis. Deux questions peuvent se poser en regard de la réflexion de George Grant : qu'est-ce qui distingue vraiment un pays dont la culture tend à s'homogénéiser avec celle des États-Unis et où l'identité nationale est de plus en plus définie par la somme des identités particulières ? Est-ce que cet État et ses citoyens sont, dans ces conditions, vraiment libres ?

George Grant exprimait une certaine sympathie pour le nationalisme canadien-français tel qu'il se manifestait au Québec dans les années 1960 et y voyait une possible bouée de sauvetage pour le Canada. Conscient que les dangers qui avaient affecté le Canada guettaient aussi le Québec, il affirme ceci :

> [...] cependant, les cultures autochtones se meurent, partout dans le monde moderne. Le nationalisme canadien-français constitue une ultime résistance. Au moins les Français canadiens, sur ce continent, disparaîtront de l'histoire autrement qu'avec le sourire suffisant et les pleurnicheries de leurs compatriotes de langue anglaise, – leurs drapeaux claquant au vent et même avec quelques coups de fusil. L'existence réelle de leur culture et leur volonté de ne pas être submergés ne peuvent les protéger contre la suite implacable des faits, dans l'affaire continentale.

Or, la confiance affichée par Grant dans le nationalisme des Québécois semble de moins en moins fondée. Et ce, particulièrement dans un contexte où, ici comme ailleurs, les nationalismes sont décriés de toute part, où le mouvement indépendantiste québécois s'étiole et où le Parti libéral du Québec, qui possède un quasi-monopole sur l'exercice du pouvoir, se comporte plus que jamais comme son grand frère fédéral. Ainsi, quoi que l'on puisse penser d'un nationaliste conservateur comme Grant, sa pensée a au moins le mérite de nous faire comprendre que la dissolution de l'identité canadienne à la faveur d'une intégration culturelle et économique aux États-Unis et d'un légalisme abstrait préfigure un triste destin pour le Québec. ❑

Articles

Gabriel Arsenault*

Misères du bilinguisme au Nouveau-Brunswick

L'idéal politique des francophones du Nouveau-Brunswick fait l'objet d'un remarquable consensus : l'égalité des deux communautés linguistiques.

L'intellectuel acadien le plus important des vingt dernières années, le juriste Michel Doucet, a exprimé cet idéal avec conviction dans son dernier ouvrage, *Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. À la recherche de l'égalité réelle !* (Les Éditions de la francophonie, 2017). Dans ce monde souhaité, les États néo-brunswickois et canadiens seraient rigoureusement bilingues et sur toutes les questions politiques importantes, les francophones et les anglophones auraient une voix égale.

Les Acadiens n'ont pas toujours été unis derrière cet idéal. Dans les années 1970, le Parti acadien proposait la désignation d'un territoire acadien à même le Nouveau-Brunswick., qui pourrait un jour devenir une province distincte, voire une région administrative d'un Québec indépendant (Thériault, 1982). Aujourd'hui, ce rêve politique apparaît totalement saugrenu. L'horizon des possible se limite désormais à l'égalité sur un territoire nécessairement partagé avec la majorité anglophone.

---

* Université de Moncton

La bataille est difficile. Il y a, aujourd'hui, plus de deux anglophones pour chaque francophone dans la province. En effet, les Néo-Brunswickois ayant l'anglais comme seule langue maternelle représentent 64,2% de la population de la province, alors que ceux ayant le français comme seule langue maternelle constituent 31,4% de cette population. Mais une donnée sociologique est selon moi encore plus structurante dans les rapports entre les deux communautés linguistiques : les francophones sont presque cinq fois plus bilingues que les anglophones. Chez les Néo-Brunswickois ayant l'anglais comme seule langue maternelle, le taux de bilinguisme français-anglais est de 15,4%, alors que ce taux est de 72,1% chez ceux ayant le français comme seule langue maternelle. En tout, ce sont seulement 33,9% des Néo-Brunswickois qui connaissent les deux langues officielles (contre 44,5% au Québec). Autre fait saillant : 42,5% de la population connaît le français, bien qu'une majorité claire de la population, 57,2%, ne parle que l'anglais (Statistiques Canada, 2017).

L'étendu de cet unilinguisme complique naturellement le fonctionnement quotidien d'une vie politique bilingue. Prenons en exemple la récente tempête médiatique suivant la décision de la Société Radio-Canada de ne pas organiser de débat des chefs en français. Rappelons que cette décision reflétait le fait que le chef de l'un des deux principaux partis politiques, Blaine Higgs (le chef du parti progressiste-conservateur), ne parle pas le français. L'unilinguisme de M. Higgs a été décrié à d'innombrables tribunes, mais il n'a au fond rien d'exceptionnel. Si les chefs des deux principaux partis politiques étaient aléatoirement sélectionnés dans la population de la province, les chances qu'au moins un des deux ne parlent pas le français seraient de (1 – 0,4252=) 81,9%. Dans le débat des chefs en anglais organisé par la CBC, quatre chefs étaient invités. S'ils étaient aléatoirement

sélectionnés dans la population de la province, les chances qu'au moins un des quatre ne parlent pas le français seraient de (1 – 0,4254=) 96,7%.

L'asymétrie radicale de bilinguisme entre francophones et anglophones fait également en sorte que tous les postes de la fonction publique où le bilinguisme français-anglais est exigé favorisent (environ cinq fois plus) les francophones. Réduire les exigences de bilinguisme dans la fonction publique, tout comme l'abolition du commissariat aux langues officielles et de la dualité dans le système de santé, figurent ainsi parmi les priorités du People's Alliance, un parti qui vient de faire son entrée à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Né en 2010, en réaction à la volonté du gouvernement néo-brunswickois de vendre Énergie N.-B. à Hydro-Québec, ce parti a toujours été sensible aux sentiments anti-francophones de la province.

Cet agenda anti-bilinguisme risque de se concrétiser prochainement. En effet, bien qu'au moment d'écrire ces lignes, aucun gouvernement n'avait encore été formé à Fredericton, soulignons qu'aux élections du 24 septembre, les progressistes-conservateurs ont obtenu 22 sièges et le People's Alliance, 3 sièges. Ensemble, ils ont récolté la majorité des 49 sièges de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Les antécédents politiques de M. Higgs le prédisposent à une collaboration avec le People's Alliance. En effet, rappelons que c'est un ancien candidat de la Confederation of Regions Party (CoR), un parti encore plus radical que le People's Alliance dans son anti-bilinguisme. Né dans les années 1980 en réaction à la perception que le parti progressiste-conservateur était devenu trop conciliant avec les francophones, ce parti a atteint son apogée aux élections de 1991, où il put former l'opposition officielle à Fredericton. La filiation idéologique entre le People's Alliance et le CoR est évidente pour tous les observateurs.

Les malheurs n'arrivant jamais seuls, parmi ces 25 sièges détenus par les progressistes-conservateurs et People's Alliance, un seul est détenu par un francophone, le nouveau député de Shippagan-Lamèque-Miscou, Robert Gauvin (qui a d'ailleurs gagné son siège avec une avance de seulement 99 voix sur son rival libéral). Comme l'illustre le Tableau 1, nous assistons à un clivage linguistique considérable au Nouveau-Brunswick, les francophones rejetant massivement les progressistes-conservateurs et les alliancistes.

Tableau 1 : Appui aux différents partis aux élections générales de 2018, selon le pourcentage de francophones des circonscriptions

	Poids des francophones	
	Moins de 25%	Plus de 25%
Parti libéral	3	18
Parti progressiste-conservateur	21	1
Parti vert	1	2
Alliance des gens	3	0

Source : Nouveau-Brunswick, Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation, Rapport final, Fredericton, 2013.

Il est trop tôt pour crier au désastre, mais un gouvernement Higgs se maintenant grâce à l'appui du People's Alliance serait certainement de mauvais augure pour les Acadiens du Nouveau-Brunswick attachés à l'idéal du bilinguisme.

On pourrait s'époumoner à critiquer l'anti-bilinguisme d'un tel gouvernement, mais ce serait perdre de vue l'obstacle le plus fondamental à l'idéal d'un Nouveau-Brunswick bilingue : le faible taux de bilinguisme individuel chez les

anglophones de la province. Ce taux est en progression depuis 1971, où il n'était que de 5,1%, mais le progrès est lent et fragile. ❑

Bibliographie

Doucet, Michel. 2017. Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. À la recherche de l'égalité réelle ! Les Éditions de la francophonie.

Nouveau-Brunswick. 2013. Rapport final. Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation. Fredericton.

Thériault, Léon. 1982. La question du pouvoir en Acadie. Éditions d'Acadie.

Statistiques Canada. 2017. Données de recensement de 2016. Ottawa.

Articles

Jean-François Thibault*

Pourquoi des excuses sont-elles nécessaires ?

Mémoire de la déportation acadienne et justice historique**

Nous sommes actuellement engagés dans une grande et noble entreprise consistant à expulser les Français neutres hors de la province... Si nous y parvenons, il s'agira d'un des plus grands exploits jamais accomplis par les Anglais en Amérique[1].

À l'instar d'autres injustices historiques ayant récemment fait l'objet de diverses formes de restitution, de réparation ou de repentance, la Déportation décidée par la Couronne britannique et subie par les populations acadiennes entre 1755 et 1763 appartient-elle à cette catégorie de fautes, de torts ou de préjudices commis dans le passé, mais exigeant aujourd'hui de faire amende honorable ?

---

* Professeur à l'École des hautes études publiques et doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales de l'Université de Moncton. /Article paru dans le vol. 36 (nos 2 et 3, p. 122-131, septembre 2005) des Cahiers de la Société historique acadienne (SHA) ainsi que dans la 5e édition (automne 2016, p. 79 à 85) de Veritas Acadie, revue d'histoire acadienne de la Société internationale Veritas Acadie (SIVA). /Reproduits avec l'aimable autorisation de M. Jean-François Thibault, l'auteur, de M. Jean Daigle, rédacteur des Cahiers de la SHA et de M. David Le Gallant, rédacteur de Veritas Acadie de la SIVA

** L'auteur remercie Fidèle Thériault pour ses commentaires sur ce texte. Les erreurs qu'il pourrait contenir demeurent les miennes.

---

1 Correspondance anonyme publiée le 23 août 1755 dans la *New York Gazette*, le 4 septembre 1755 dans la *Pennsylvania Gazette* et le 18 septembre 1755 dans la *Maryland Gazette*.

Bien que la réponse ne fasse apparemment pas de doute – surtout si l'on suppose que le fait d'avoir « été victime » donne certains droits, dont ceux de « se plaindre, de protester, et de réclamer[2] » –, l'interrogation morale est vraisemblablement plus complexe qu'il n'y paraît. Après tout, les victimes de cette déportation sont aujourd'hui décédées depuis bien longtemps et si l'on peut certes avancer l'hypothèse que les descendants de cette population acadienne subissent toujours – en tant que membres d'une société continue dont les liens avec les victimes décédées sont spéciaux – « les répercussions et les effets de ce drame[3] », l'argumentation demeurera moralement insatisfaisante si l'on s'en tient aux seules conséquences du point de vue de ceux qui vivent ici et maintenant. Cela signifierait en effet que nous ne devrions rien à ces victimes décédées puisqu'elles ne pourraient pas plus être affectées par des événements postérieurs à leur décès, qu'avoir un réel impact sur ces événements. En somme les morts n'existent plus avec comme principale conséquence qu'en tant que porteurs de droits ayant autrefois existés, ils peuvent difficilement se plaindre aujourd'hui et encore moins reconnaître que justice a été rendue.

Resteraient donc les descendants de ces victimes qui, s'ils n'ont pas été directement touchés par le drame, entendent peut-être toujours « les appels[4] » de leurs ancêtres et en subissent possiblement encore les répercussions et les effets. En toute logique, l'enjeu consistera alors à déterminer si la situation de ces victimes indirectes est aujourd'hui pire que celle qui aurait été la leur si de tels événements ne

2 Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, p. 56.

3 Fidèle Thériault, « Oui à une commission d'enquête sur la déportation », *L'Acadie nouvelle*, 22 novembre 2002, p. 13.

4 Antonine Maillet, *Pélagie-la-Charrette* [1979], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1990, p. 20.

s'étaient pas produits. Le cas échéant, il s'agirait de trouver une façon de rectifier la situation. Pour plusieurs l'enjeu consisterait alors essentiellement à statuer d'abord sur les titres de propriété existant au moment de la Déportation, à estimer ensuite la valeur actuelle de ce qui aurait alors été injustement acquis suite à la Déportation et, enfin, à rectifier la situation en espérant réparer du même coup l'injustice.

Pourtant, et au-delà des diverses difficultés que soulèverait vraisemblablement une telle démarche transhistorique et intergénérationnelle dans le cas de la déportation des populations acadiennes du milieu du 18e siècle, ne risquerions-nous pas en nous engageant dans une telle voie de passer à côté du problème moral à proprement parler ? Un problème qui consiste, au fond, à répondre au fait que des personnes aujourd'hui décédées furent alors victimes de fautes, de torts ou de préjudices ? C'est ce paradoxe soulevé par l'idée de justice historique que cherche à dépasser la notion de « réparation symbolique » dont l'objectif consiste notamment à rétablir un équilibre moral entre les parties impliquées. C'est l'esprit de cette notion et par conséquent des demandes exprimées en mémoire des victimes passées de la Déportation qui retiendra mon attention dans cet essai.

***

Considérons le cas de la Proclamation royale signée par la gouverneure générale Adrienne Clarkson en décembre 2003 et désignant le 28 juillet « Journée de commémoration du Grand Dérangement[5] ». Selon la lettre de la Proclamation, la Couronne britannique reconnaît avoir « pris la décision de déporter les Acadiens ». Elle reconnaît en outre que cette décision « a eu des conséquences tragiques » ainsi que « les

5 Gazette du Canada, Enregistrement TR/2003-188, 31 décembre 2003.

épreuves et souffrances» que celle-ci a entraînées pour «plusieurs milliers d'Acadiens». À première vue, il s'agit là selon l'expression utilisée par le président de la Société nationale de l'Acadie, Euclide Chiasson, d'une «grande victoire». Mais, est-ce le cas? La proclamation est-elle véritablement satisfaisante sur le plan moral? Fait-elle sincèrement amende honorable quant aux fautes, aux torts et aux préjudices subis par les populations acadiennes entre 1755 et 1763? Je ne le pense pas!

Continuons notre lecture de la Proclamation. L'objectif visé par la reconnaissance de ces «faits historiques» consiste, précise le document, à permettre aux Acadiens de «tourner la page sur cette période sombre de leur histoire». De leur histoire! Mais, ne serions-nous pas autorisés à penser qu'il s'agit également de l'histoire de la Couronne britannique? Et, entre les populations acadiennes habitant la Nouvelle-Écosse au milieu du XVIII[e] siècle et la Couronne britannique qui acquiert ce territoire dans le cadre du traité d'Utrecht de 1713 mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne, n'est-ce pas vraisemblablement une histoire commune que la Déportation devrait raconter?

Pourtant, grâce à cet adjectif possessif qui fait littéralement basculer le reste de la Proclamation, le fardeau des épreuves et des souffrances liées à «cette période sombre» se trouve ici indiscutablement rejeté sur les seules épaules acadiennes. Dès lors, faut-il véritablement se surprendre de constater que la Proclamation ajoute ensuite que cette reconnaissance quant aux faits proprement dits n'implique cependant pas l'admission d'une quelconque «responsabilité juridique ou financière de la part de la Couronne du chef du Canada et des provinces» pas plus qu'elle n'implique qu'un «quelconque droit» ou qu'une «quelconque obligation» en découle?

Dans ces circonstances, et au-delà de l'interprétation qu'il convient de donner à l'expression « Couronne du chef du Canada et des provinces », même si la reine d'Angleterre, Elizabeth II, avait décidé de venir elle-même lire la Proclamation en 2005, sur le plan moral cela ne changerait absolument rien à la situation. En effet, l'objectif d'amende honorable que l'on pouvait raisonnablement espérer d'une telle Proclamation demeure en deçà des attentes morales que l'on pouvait légitimement escompter qu'une telle démarche satisferait. Ici, la Proclamation n'exprime pas et ne reflète pas une attitude morale. Pour cette raison, elle satisfait une partie seulement – celle portant sur la reconnaissance des faits – de la réponse qui était demandée et attendue suite à la violence de la Déportation et à l'humiliation consécutive que les populations acadiennes ont subies.

En négligeant d'admettre une quelconque responsabilité et en omettant de s'excuser comme cela est fréquemment fait dans ce genre de démarche réparatrice, la Couronne fait finalement bien peu de cas des motivations morales qui devaient justifier une telle Proclamation. D'autant plus que, sauf de rares exceptions, c'est une telle réparation symbolique portant sur la « reconnaissance » des responsabilités et des obligations qui en découlent quant aux fautes, aux torts et aux préjudices dont furent victimes leurs ancêtres que recherchent aujourd'hui les descendants de ces victimes décédées et non pas de quelconques compensations financières, règlements judiciaires ou restitutions des biens. Dès lors, en refusant de faire de telles excuses et d'exprimer ses sincères regrets, la Couronne britannique refuse en pratique d'admettre publiquement que de tels actes aient été moralement condamnables.

Ne perdons pas de vue que les événements dont il est question furent régulièrement l'objet de discussions dès 1708. En effet, le plan de reconquête du Canada français que propose

alors Samuel Vetch au gouvernement britannique – un plan que ce dernier adoptera finalement – prévoyait l'expulsion des populations acadiennes et leur remplacement par des colons protestants[6]. Ce sont vraisemblablement des raisons stratégiques – notamment celle consistant à assurer la survie des troupes britanniques grâce à l'expérience sur le terrain qu'avaient acquise les populations acadiennes, mais que d'autres colons ne possédaient pas et celle consistant à limiter la participation des populations acadiennes au développement des colonies françaises – qui retarderont l'application d'un tel plan ; lequel n'était d'ailleurs pas totalement exceptionnel à l'époque puisque la Couronne avait procédé à la déportation des populations espagnoles lors de la conquête de la Jamaïque en 1655 et qu'elle allait de nouveau utiliser la même méthode contre la population Garifuna de l'île Saint-Vincent en 1796. C'est un plan d'expulsion semblable, mais élaboré dans ses moindres détails cette fois par l'arpenteur Charles Morris, qui est finalement présenté à l'été 1754 au nouveau lieutenant-gouverneur, Charles Lawrence, ainsi qu'au Conseil de la Nouvelle-Écosse que préside ce dernier et dont Morris est lui-même membre[7].

---

6 Samuel Vetch, « Canada Survey's », 27 juillet 1708, *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies*, June 1708-1709, Londres, Public Record Office, 1922, Kraus Reprint Ltd., 1964, p. 41-51.

7 Charles Morris, « Remarks Concerning the Removal of the French Inhabitants », dans *Henri Raymond Casgrain, Collection de documents inédits sur le Canada et l'Amérique publiés par le Canada-français, tome 1*, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1888, p. 130-137. Lire également John Mack Faragher, *A Great and Noble Scheme*, New York, W.W. Norton & Company, 2005, p. 288-290.

Les plans arrêtés au plus tard à la fin de l'année 1754[8], Lawrence enclenche la procédure et profite finalement de ce qu'un groupe de délégués du bassin des Mines se présente devant le Conseil de la Nouvelle-Écosse le 3 juillet 1755 en lien avec la confiscation de leurs armes et de leurs bateaux au début du mois de juin pour exiger un nouveau serment d'allégeance sans aucune exception cette fois. Après délibérations, Lawrence refusera le lendemain le droit à certains délégués du bassin des Mines de revenir sur leur décision et de prêter un serment inconditionnel en avançant que le serment ne serait pas « sincère », mais le « résultat de nos exigences et menaces[9] ». Lawrence les emprisonne donc et convoque de nouveaux délégués. Il les avise à leur tour, le 25 juillet, qu'ils doivent prêter serment sans condition ou « quitter leurs terres ». La situation en Amérique du Nord est telle, précisera Lawrence, qu'« aucun délai » ne sera cette fois admis et que s'ils ne « veulent pas devenir sujets » de la Couronne britannique « ils ne pourront rester[10] ». À nouveau, les délégués refusent de prêter un tel serment qui les aurait contraints à abandonner leur neutralité, mais ils insistent néanmoins pour renouveler un serment de fidélité à la Couronne britannique.

---

8 Le 12 décembre 1754, Lawrence écrit au lieutenant-colonel Robert Monckton qu'il est sans doute inutile d'attendre d'autres directives de Londres quant au « Grand Projet » qu'ils envisagent. Naomi E.S. Griffiths, sous la dir. de, *The Acadian Deportation : Deliberate Perfidy or Cruel Necessity?*, Toronto, Copp Clark, 1969, p. 108.

9 Thomas B. Akins, *Selections from the Public Documents of the Province of Nova Scotia*, Halifax, Charles Annand, 1869, p. 256. Rappelons également que Lawrence avait formellement recommandé à Monckton, dans une lettre datée du 30 janvier 1755, de ne surtout pas faire prêter serment aux populations acadiennes de Chignictou puisque cela « nous lierait les mains et nous rendrait incapable de les extirper dans le cas où, comme je me l'imagine, cela deviendrait nécessaire. » N.E.S. Griffiths, *The Acadian Deportation*, op. cit., p. 108.

10 T.B. Akins, *Selections...*, op. cit., p. 262.

Le refus servira cette fois de prétexte au Conseil de la Nouvelle-Écosse qui annonce le 28 juillet 1755 que, suite à une décision prise précédemment, le Conseil entend maintenant procéder à l'expulsion des populations acadiennes et à l'expropriation de leurs terres. Les directives de Lawrence aux officiers chargés des opérations leur sont transmises fin juillet et début août 1755 et dans une lettre du 11 août 1755 adressée aux autres gouverneurs des colonies anglaises du continent, Lawrence expose la situation et requiert leur collaboration qui consistera à recevoir les déportés et à les disperser de manière à leur interdire de reconstituer une communauté[11]. Ainsi, malgré la lettre adressée le 13 août 1755 par le Secrétaire d'État responsable des Affaires nord-américaines, Sir Thomas Robinson, qui suggère à Lawrence d'user de la « plus grande prudence dans sa conduite » face aux populations acadiennes et « de rassurer ceux qui sont dignes de confiance, spécialement s'ils acceptent de prêter le serment d'allégeance, qu'ils conserveront la possession de leurs terres[12] », le travail était bel et bien déjà commencé. Ce n'est que le 18 octobre 1755 que Lawrence fera finalement rapport du « fait accompli[13] » au Bureau du commerce britannique (Board of Trade), c'est-à-dire alors même que quelque 7 000 Acadiens sont déjà rassemblés et embarqués sur les bateaux pour être expulsés et dispersés. 2 000 à 3 000 autres le seront jusqu'en décembre 1762. En tout, les événements entourant la Déportation provoqueront directement ou indirectement la mort de milliers d'Acadiens[14].

---

11 Ibid., p. 277-278.

12 N.E.S. Griffiths, *The Acadian Deportation*, op. cit., p. 111.

13 L'expression est celle utilisée par John Bartlet Brebner, *New England's Outpost: Acadia Before the Conquest of Canada*, New York, Columbia University Press, 1927, p. 213.

14 Faragher avance le chiffre de 10 000 victimes. J.M. Faragher, *A Great and Noble Scheme*, op. cit., p. 425.

***

Au-delà des faits, et sans doute plus fondamentalement du point de vue d'une interrogation sur les responsabilités et les obligations qui découlent des fautes, des torts et des préjudices causés par la Déportation, l'important tient moins aux circonstances elles-mêmes – et notamment au mélange de mauvaise foi, d'illégalité, de manipulation et d'opportunisme qui entoure l'action des principaux responsables coloniaux, en Nouvelle-Écosse comme au Massachusetts d'ailleurs – qu'au fait que ces victimes passées étaient moralement porteuses de « projets orientés vers le futur ». Ainsi l'on peut raisonnablement présumer que leur souhait consistait à voir ces projets réalisés et que cette réalisation posthume avait une « grande importance pour le bien-être des personnes de leur vivant[15] ». Pour une part significative, ces projets reposaient sur les promesses mutuelles qui avaient été faites et sur les obligations qui avaient alors été contractées, tant par les populations acadiennes en tant qu'elles formaient selon toute vraisemblance une société distincte bénéficiant « de droits politiques importants[16] » et qui, depuis le traité d'Utrecht, devaient être considérés comme des sujets de la Couronne[17], que par la Couronne britannique elle-même.

---

15 Lire Lukas H. Meyer, « Obligations persistantes et réparations symboliques », *Revue philosophique de Louvain*, vol. 101, no. 1, février 2003, p. 103-122 et Michael Ridge, « Giving the Dead Their Due », *Ethics*, vol. 114, no. 1, octobre 2003, p. 38-59.

16 Naomi E.S. Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784. Contexte d'une histoire* [1992], traduit par Kathryn Hamer, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1997, p. 67-68, 72.

17 Ce sur quoi insiste d'ailleurs Robinson dans sa lettre du 13 août. N.E.S. Griffiths, *The Acadian Deportation*, op. cit., p. 111.

Les populations acadiennes avaient en effet prêté divers serments d'allégeance depuis le milieu du XVII[e] siècle[18]. En 1730, le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Richard Philipps, fait renouveler le serment d'allégeance tout en acceptant par ailleurs de reconnaître, verbalement, la neutralité des populations acadiennes que ceux-ci avaient exprimée pour la première fois en 1717 et qui sera implicitement admise à partir de ce moment. De plus, dans une lettre du 23 juillet 1713 adressée au général Francis Nicholson, la reine Anne d'Angleterre accordait aux populations acadiennes qui le souhaitaient la possibilité de rester et le bénéfice de jouir de leurs terres, de leurs biens et de la libre pratique de leur religion, ce que le duc de Newcastle, parlant au nom du roi, confirmera encore en mai 1747. Notons enfin qu'en réponse aux inquiétudes des délégués de la population acadienne à qui l'on demandait un nouveau serment d'allégeance inconditionnel, le gouverneur Edward Cornwallis insistera en septembre 1749 pour préciser que ceux qui avaient pris la décision de rester en 1713 étaient depuis « indubitablement » devenus sujets de la Couronne britannique « sur le même pied que les autres sujets catholiques » et qu'il n'est donc pas question pour ces populations acadiennes d'avoir maintenant la « liberté de choisir ou non[19] ».

Ainsi, dès 1713 les Acadiens doivent être considérés par les autorités de la Nouvelle-Écosse comme sujets de la Couronne britannique. Dans ces circonstances, il n'est certainement pas déraisonnable de considérer ces serments comme des promesses ayant force morale et imposant aux parties des

18 Lire Naomi E.S Griffiths, « Subjects and Citizens in the Eighteenth Century : The Question of the Acadian Oath of Allegiance », *Revue de l'Université Ste-Anne*, 1998, p. 23-33 et Andrew J.B. Johnston, « Borderland Worries : Loyalty Oaths in Acadie/Nova Scotia, 1654-1755 », *French Colonial History, vol. 4*, 2003, p. 31-48.

19 T.B. Akins, *Selections* ..., p. 174-175.

devoirs et des responsabilités dans le temps[20]. Devoirs et responsabilités que, dans l'ensemble, les Acadiens auront respectés[21], mais que les autorités britanniques n'ont quant à elles vraisemblablement pas satisfaits en prenant la décision de systématiquement les déporter à partir de l'été 1755.

Ainsi doit se comprendre l'obligation morale qu'a la Couronne britannique non seulement de reconnaître le caractère tragique des événements, cela va de soi, mais également sa responsabilité morale directe sans tenter de la limiter par des subtilités rhétoriques. Ici l'accord de principe donné par la Couronne britannique à l'idée d'une expulsion des populations acadiennes et l'ambiguïté des injonctions à la prudence alors formulées ont en quelque sorte fonctionné comme une « permission tacite » et peuvent raisonnablement être interprétés comme une forme de sanction institutionnelle[22]. Qu'aucun blâme n'ait été fait à Lawrence et qu'il ait même été nommé gouverneur de la Nouvelle-Écosse en 1756 ne vient que confirmer la responsabilité de la Couronne britannique dont il était un représentant officiel. De la même manière, lorsque le deuxième Earl d'Halifax, alors président du Bureau de commerce, écrit dans une lettre adressée au roi George II en décembre 1759 qu'il est très satisfait du travail de repeuplement effectué par Lawrence en Nouvelle-Écosse et que « cela dépasse ses attentes[23] », c'est encore la responsabilité de la Couronne britannique qui apparaît renforcée.

---

20 Janna Thompson, *Taking Responsability for the Past. Reparation and Historical Justice*, Londres, Polity, 2002, p. 16.

21 N.E.S. Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784*, op.cit., p. 79.

22 Sur cette question, on lira Jean Harvey, « The Emerging Practice of Institutional Apologies », *International Journal of Applied Philosophy*, vol. 9, no. 2, hiver-printemps 1995, p. 57-65.

23 J.M. Faragher, *A Great and Noble Scheme*, op. cit., p. 409-410.

C'est cette responsabilité morale que la Reine[24] devrait reconnaître en exprimant son mea culpa et son repentir pour avoir tacitement – mais vraisemblablement en toute connaissance de cause puisque la Couronne britannique recommandera un changement de politique en décembre 1762[25] et que dès 1757, un féroce critique de l'impérialisme britannique, Edmund Burke, condamnera la déportation comme un acte « d'irresponsabilité » et de « négligence coloniale[26] » – laissé commettre des actes qui sont moralement répréhensibles et qu'aucune circonstance atténuante, liée comme le laisse entendre le texte de la Proclamation royale « à l'administration des affaires de la colonie britannique de la Nouvelle-Écosse », ne permet d'excuser ou de justifier.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que la reine d'Angleterre Elizabeth II a exprimé, en 1995, ses « profonds regrets » et a offert « sans réserve » ses « excuses officielles » au peuple maori de la Nouvelle-Zélande suite à des actes commis en 1863 qui contrevenaient au traité Waitangi entre la Couronne britannique et les Maoris signé en 1840[27]. Ce n'est que dans un tel contexte qu'une réparation « symbolique » pourra prendre son sens. Cela, dans la mesure où, au-delà de la possibilité d'affecter le bien-être des victimes qui sont décédées, une telle réparation symbolique permet

---

24 Notons que c'est le gouvernement canadien qui devra recommander à la Reine de faire de telles excuses.

25 En décembre 1762, les lords commissaires du Bureau du commerce répondirent à une requête du gouverneur Jonathan Belcher qui souhaitait forcer le Massachusetts à accueillir 600 nouveaux déportés, qu'il n'était plus « nécessaire » ou « politiquement » justifié de déporter les populations acadiennes et qu'il convenait désormais d'en faire des « membres utiles » de la société. T.B. Akins, *Selections...*, op. cit., p. 337.

26 Cité dans J.M. Faragher, *A Great and Noble Scheme*, op. cit., p. 447-448.

27 Elazar Barkan, *The Guilt of Nations : Restitution and Negotiating Historical Injustices*, New York, W.W. Norton & Company, 2000, p. 264.

à ceux qui posent un tel geste d'agir de façon à se présenter, aux yeux des autres et particulièrement des descendants des victimes, « comme des personnes souhaitant mettre en œuvre des actes de compensation réelle, et qui le feraient si c'était possible[28]. »

Ainsi la question ne consiste-t-elle pas tant aujourd'hui pour les descendants de ces victimes décédées à réclamer justice parce que la Déportation aurait contrevenu aux lois britanniques ou au droit international, mais à revendiquer des excuses publiques sincères pour les événements « inhumains » qui ont eu lieu et qui, peu importent les circonstances, n'auraient tout simplement pas du se produire.

***

Enfin, si ce sont les demandes exprimées en mémoire des victimes passées de la Déportation qui doivent occuper notre attention, il ne faut cependant pas perdre de vue que ces demandes de réparations symboliques sont faites au nom des descendants de ces victimes dont la propre mémoire demeure en quelque sorte hantée par ce qui s'est alors passé.

Car, au fond, l'importance des injustices passées tient à ce qu'elles viennent trop souvent jeter une ombre trouble sur le présent et, dans ces circonstances, l'enjeu moral que représente la Déportation tient plus désormais à l'identité et à la mobilisation de la mémoire qu'en gardent les descendants de ces victimes, qu'aux faits, aux responsabilités ou aux conséquences. Dès lors, la sincérité avec laquelle une démarche de réparation symbolique est entreprise pèsera

28 L.H. Meyer, « Obligations persistantes et réparations symboliques », op. cit., p. 117. Lire aussi Trudy Govier et Wilhelm Verwoerd, « The Promise and Pitfalls of Apology », *Journal of Social Philosophy*, vol. 33, no. 1, printemps 2002, p. 67-82.

d'un poids considérable lorsque viendra le moment de déterminer si les exigences de justice historique sont satisfaites ou non.

L'histoire est grosse d'injustices qui ne furent et ne seront peut-être jamais réparées, mais celles-ci ne permettent pas toujours de rendre compte de la place que cette histoire occupe dans la mémoire d'une collectivité donnée. Au-delà de l'injustice historique elle-même, la mémoire de la Déportation apparaît aujourd'hui comme une « composante temporelle » de l'identité acadienne et le déficit persistant de justice historique se traduit par une certaine « fragilité » identitaire alors que les réponses à la question « qui sommes-nous ? » prennent la forme d'une injonction du type : « voilà ce que nous sommes, nous autres. Tels que nous sommes, ainsi et pas autrement[29] ». C'est cette fragilité identitaire – qui se traduit souvent par un « éloge inconditionnel de la mémoire[30] » ainsi que par une forme ou une autre de « boulimie commémorative[31] » qui ne sont ni l'un ni l'autre étranger au déficit persistant de justice historique quant aux fautes, aux torts et aux préjudices commis lors de la Déportation – qu'une réparation symbolique doit précisément aider à surmonter de manière à enfin parvenir à « rompre le cycle de la victimisation[32] ». ❑

29 Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2001, p. 98.

30 T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, p. 13.

31 Pierre Nora, « De l'archive à l'emblème », dans Pierre Nora, sous la dir. de, *Les lieux de la mémoire, 3e partie, tome 3*, Paris, Gallimard, 1986, p. 977.

32 Shane P. Landry, « Justice pour l'Acadie », p. 3 de la version électronique du manuscrit : http://1755.ca/sept2004/sl010704.htm.

Avec des mots qui font images
et des images qui laissent sans mots,
La Fabrique culturelle ne manufacture pas la culture,
mais nous fait découvrir la vraie nature
de nos richesses culturelles.
Engagée envers les créateurs d'ici,
lafabriqueculturelle.tv est numérique
afin de mieux parler du Québec
d'aujourd'hui dans toute sa diversité.
Voilà ce que fabrique **La Fabrique**.
LA FABRIQUE CULTURELLE.tv
Télé-Québec
Webster et Sophie Cadieux
Ambassadeurs
#LAFAB

Dossier

Nouvelle-Calédonie indépendante ?

Dossier

NOUVELLE-CALÉDONIE INDÉPENDANTE ?

Un nouveau pays surgira-t-il dans le Pacifique Sud ?
- Denis Monière 68

Le droit à l'indépendance du peuple kanak selon le droit international
- Daniel Turp 82

Denis Monière*

Un nouveau pays surgira-t-il dans le Pacifique Sud ?

À l'autre bout du monde, la question de l'indépendance sera posée le 4 novembre 2018 aux citoyens de la Kanaky–Nouvelle-Calédonie. Située à 2000 kilomètres à l'est des côtes australiennes, dans le sud de la Mélanésie, la Nouvelle-Calédonie est un ensemble d'îles, d'une superficie d'environ 18 500 km² qui est équivalente au territoire de la Norvège. Ses 174 000 électeurs auront à trancher le destin de cette colonie française en répondant à la question suivante : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? » Le libellé de la question résulte d'un compromis adopté le 28 mars après quinze heures de débats à Matignon. Les indépendantistes voulaient qu'elle réfère à la pleine souveraineté et pas à l'indépendance alors que les loyalistes insistèrent pour inclure le mot indépendance avec l'intention de « faire peur aux gens[1] ».

Ce référendum est reconnu non seulement par la France, mais aussi par les Nations unies. En effet, l'Assemblée générale des Nations unies a inscrit le 2 décembre 1986, par la résolution 41/41A, la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser. Le droit international reconnaît ainsi le droit du peuple kanak à l'autodétermination ce qui oblige

* Politologue

1 http://www.lecourrieraustralien.com/nouvelle-caledonie

l'État français à tenir un référendum et à en respecter les résultats. Le processus d'autodétermination a été approuvé par référendum le 6 novembre 1988 et est inscrit dans la constitution française.

En Nouvelle-Calédonie comme ailleurs, la domination coloniale se manifeste par des clivages ethnico-économiques entre le peuple kanak et les membres de communauté française installés sur l'île :

- 26 % des chômeurs sont Kanaks comparativement à 7 % chez les non-Kanaks ;
- 6 % des diplômés de l'enseignement supérieur sont d'origine kanake ;
- 85 % des chefs d'entreprise sont des non-Kanaks ;
- 75 % des ouvriers sont Kanaks ;
- 90 % des prisonniers sont Kanaks alors qu'ils ne forment que 40 % de la population adulte[2].

Sous toutes les latitudes, le colonialisme entraîne l'infériorité sociale des peuples colonisés. La conquête et la domination se font toujours au détriment des populations conquises quoiqu'en disent les colonisateurs.

Brève histoire du peuple kanak

La France a pris possession de cette île du Pacifique en septembre 1853. Il s'agissait pour l'empereur Napoléon III d'affirmer sa puissance dans le contexte de la rivalité avec

2 https://npa2009.org/actualite/international/kanaky

la Grande-Bretagne. Les dirigeants français voulaient faire de ce territoire « l'Australie de la France » et y implanter une colonie de peuplement par une immigration massive qui remplacerait les populations indigènes. Ces nouveaux venus étaient pour l'essentiel des bagnards. On y a déporté des prisonniers de droit commun et des prisonniers politiques comme les Communards dont la célèbre révolutionnaire Louise Michel. Comme l'avaient fait les Britanniques au Canada et en Australie pour éliminer les Aborigènes, les Français s'emparèrent des terres et parquèrent les Kanaks dans des réserves. Ceux-ci furent dépossédés de 90 % de leurs terres. Il leur fut aussi interdit de parler leur langue. Cette spoliation des terres et de l'identité kanake engendrèrent un mouvement de résistance.

La principale insurrection kanake contre l'oppression coloniale eut lieu en 1878 et se solda par 1200 morts chez les Kanaks. Ils se révoltèrent ensuite contre la conscription obligatoire en 1917. Lors de l'Exposition coloniale de 1931 à Paris, 111 Kanaks furent exhibés en cage en tant que « cannibales authentiques[3] ». Ce n'est qu'en 1946 qu'ils ont obtenu des droits civils comme le droit de vote et le droit de propriété et que l'identité kanake commença à se reconstruire.

Le mouvement indépendantiste s'est constitué dans la foulée de la contestation étudiante de mai 68 et de l'accession à l'indépendance d'une kyrielle de nouveaux États dans cette région du Pacifique dans les années soixante-dix : Fidji obtint son indépendance en 1970, la Papouasie Nouvelle-Guinée en 1975, les îles Salomons en 1976, les Nouvelles-Hébrides devenues Ni-Vanuatu en 1980. Formé par des étudiants qui

3 Voir Frédéric Angleviel, *La France aux antipodes*, Paris, Vendémiaire, 2018, p.218-219

avaient étudié en France, le mouvement indépendantiste fut marqué par l'idéologie de gauche avec la création de deux groupes, Foulards rouges et Groupe 1878 qui s'unirent au congrès de Temala en décembre 1975 pour créer le premier parti indépendantiste: le Parti de libération kanak (Palika). La prise de conscience de la nation kanake s'est aussi cristallisée en 1975 à l'occasion du festival culturel Mélanésia 2000 où 50 000 personnes vibrèrent à cette manifestation de la renaissance culturelle kanake.

L'élection de François Mitterrand en 1981 avive les attentes des indépendantistes kanaks, car le futur Président leur avait promis l'indépendance. En 1984, le Front de libération national kanak socialiste (FLNKS), mécontent de l'avancée des négociations appelle au boycottage des élections territoriales et met en place un «Gouvernement provisoire de Kanaky» présidé par Jean-Marie Tjibaou. C'est le début de quatre ans d'un conflit politique et ethnique appelé les «Évènements» qui a fait des dizaines de morts et qui ne prit fin qu'avec la prise d'otage sanglante de la grotte de l'île d'Ouvéa où dix-neuf militants et deux militaires furent tués le 5 mai 1988, lors de l'assaut donné par GIGN et des commandos de l'armée.

Dans la foulée de ce massacre, grâce à la médiation du premier ministre Michel Rocard, les accords de Matignon-Oudinot sont signés le 26 juin 1988 et prévoient l'organisation d'un scrutin d'autodétermination dans les dix ans. Au terme de cette période, un nouvel accord est conclu en 1998. L'accord de Nouméa reconnaît au peuple kanak le droit à la décolonisation ce qu'aucun pays colonisé n'avait réussi à obtenir avant son indépendance. Cet accord reprend une idée bien connue au Québec, celle de la souveraineté partagée ou de la souveraineté-association qui s'incarne dans la désignation de l'entité politique appelée désormais Kanaky–

Nouvelle-Calédonie. Cet accord accroît l'autonomie interne de l'île par le transfert progressif des compétences de Paris et la création d'institutions locales respectant le droit coutumier. Paris se réserve toutefois les pouvoirs régaliens pour les vingt prochaines années. L'accord prévoit aussi la tenue d'un référendum en 2018 et la possibilité jusqu'en 2022 d'en organiser deux autres si le NON l'emportait.

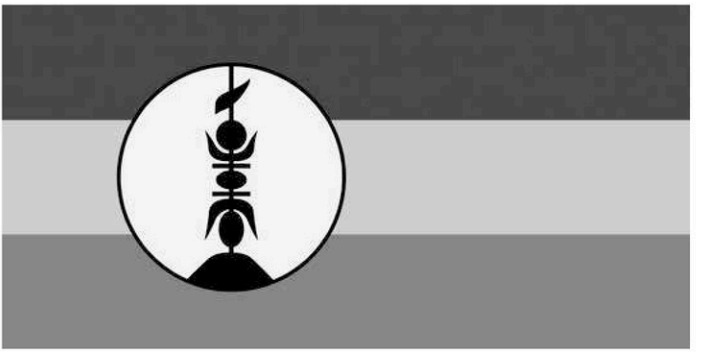

La symbolique du drapeau kanak

Le drapeau kanak, hissé pour la première fois le 1er décembre 1984, comporte trois bandes horizontales, de bas en haut :

- vert pour la terre des ancêtres, la richesse du sol, l'espoir et le pays ;
- rouge pour le sang versé dans la lutte, le socialisme et l'unité du peuple ;
- bleu pour le ciel et le Pacifique environnant,
- avec, en son milieu, un soleil jaune qui comporte en son centre une flèche faîtière noire, comme celle qui est érigée au sommet des cases kanak.

La reconnaissance du drapeau kanak a été obtenue par les accords de Nouméa qui prévoyait que « La Nouvelle-Calédonie détermine librement les signes identitaires permettant de marquer sa personnalité aux côtés de l'emblème national et des signes de la République. » Il flotte habituellement aux côtés du drapeau français dans les communes indépendantistes, mais pas au fronton des institutions de la République.

Qui peut voter au référendum kanak?

La définition du droit de vote conditionne les résultats de toute consultation référendaire parce que chaque vote compte. Dès lors, l'inclusion dans le corps électoral devient un enjeu capital qui peut faire la différence entre la victoire et la défaite. Cette réalité a été fatale au OUI au référendum québécois de 1995 où le NON l'a emporté par la faible marge de 54 288 votes, résultat d'autant plus contestable que le gouvernement canadien avait activé dans les mois précédents la machine à naturalisation des immigrants et que des Québécois d'origine résidant à l'étranger depuis plus de deux ans sont venus voter en grand nombre.

En Nouvelle-Calédonie, les Kanaks, à la suite de la politique de peuplement de l'État français, sont démographiquement minoritaires sur leur territoire. Suite à la politique d'immigration appelée « planter du blanc » (par le maire colonialiste de Nouméa en 1970), la population kanake est passée de 51 % de la population totale en 1956 à moins de 40 % aujourd'hui selon le dernier recensement daté de 2014. Les Européens forment 30 % de la population alors que l'autre 30 % est constitué de personnes d'origines diverses (wallisienne, fidjienne, asiatique). Les Kanaks ne disposent donc pas de la majorité absolue, mais ils peuvent tout de même entretenir un faible espoir de l'emporter en raison

de la composition du corps électoral référendaire qui obéit à des règles différentes de celles appliquées pour les élections normales.

En vertu des accords de Nouméa, le droit de vote au référendum ne sera pas universel. À la différence des élections nationales ou provinciales, tous les Européens et les étrangers n'auront pas le droit de vote du seul fait de leur présence sur le territoire. L'article 218 de la loi organique de la Nouvelle-Calédonie prévoit pour les non-Kanaks, soit les Métropolitains et autres étrangers, une durée minimale de 20 ans de résidence continue sur le territoire pour avoir le droit de voter au référendum. Ce gel du corps électoral à 1998 constitue une spécificité calédonienne dans le cadre républicain français qui contrevient au principe de l'égalité de tous les citoyens. Cette restriction du droit de vote a toutefois été validée par le Conseil d'État et par l'arrêt Py de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 11 janvier 2005).

La liste électorale référendaire est constituée sur la base de la liste électorale générale qui permet de voter aux élections nationales et provinciales ; celle-ci comprend toute personne âgée de 18 ans et plus qui habite dans une commune du territoire depuis au moins 6 mois. De façon générale, toute personne d'état civil coutumier, inscrite sur la liste générale, ou toute personne non kanake, ayant résidé dans l'archipel sans discontinuer depuis au moins le 31 décembre 1998 doit être inscrite automatiquement sur cette liste pour le référendum. De même, toute personne née en Nouvelle-Calédonie âgée de plus de 18 ans et présente sur la liste spéciale provinciale est inscrite d'office. La liste générale (présidentielle, législatives, municipales) compte 210 105 électeurs, de sorte qu'environ 35 000 d'entre eux ne pourront pas voter lors du référendum sur l'indépendance. Ainsi les nouveaux arri-

vants de fraîche date ainsi que les fonctionnaires et cadres des entreprises privées en poste pour un temps limité ne pourront pas exercer le droit de vote ce qui pourrait rééquilibrer les rapports démographiques à la condition que les Kanaks soient tous inscrits sur la liste référendaire et qu'ils se prévalent de leur droit de vote. Les dirigeants indépendantistes soutiennent que l'État français aurait oublié d'inscrire plusieurs milliers de Kanaks sur cette liste. Comme 25 % de la population kanake vit sous le seuil de pauvreté, cette marginalisation sociale risque de rendre problématique l'inscription sur les listes électorales surtout à Nouméa où cette population bien souvent n'a pas d'emploi et de domicile fixe. Ils sont donc dans l'incapacité de produire le justificatif de domicile nécessaire pour figurer sur les listes.

Un groupe de travail plénier regroupant des représentants des forces en présence travaille au cas par cas à la clarification de la situation des Kanaks qui sont absents de la liste référendaire. Ces personnes pourront s'inscrire sur la liste jusqu'au jour du référendum. Chez les indépendantistes on craint aussi un faible taux de participation de la population kanake qui est sous-scolarisée et qui habite dans des régions éloignées. Au 31 août, il y avait 174 154 personnes inscrites sur la liste[4].

Selon un sondage publié le 31 août 2018 dans *La Dépêche Nouvelle-Calédonie*, le taux de participation serait de 86 %. Le non l'emporterait avec 70 % des votes, mais le OUI serait majoritaire avec 52 % des votes chez les électeurs kanaks, le vote pour le OUI étant prédominant chez les hommes et dans la région nord de l'île où se concentre la population kanake.

---

4 Rapport des experts des Nations Unies 31 août 2018

Les forces en présence

Depuis 40 ans, la vie politique calédonienne est polarisée entre les forces indépendantistes et les forces loyalistes qui se situent respectivement à gauche et à droite du continuum des idéologies. Mais derrière ces oppositions constitutionnelles et idéologiques, se profile un conflit économique pour le contrôle des terres ; les Kanaks voulant reprendre leur bien et les Caldoches (nom donné aux résidents provenant de la France) voulant préserver leurs acquis et leur position dominante. La France pour sa part ne veut pas abandonner son contrôle politique sur ce territoire d'une part en raison de ses riches gisements de nickel (3e producteur mondial) et d'autre part en raison de sa position géostratégique dans cette région. Elle contrôle ainsi une zone d'exclusion économique de 1,4 million de kilomètres carrés qui lui permet de jouer un rôle de contrepoids à l'égard des puissances régionales comme la Chine et l'Australie sans compter qu'elle peut aussi disposer d'une base pour ses sous-marins atomiques.

Le camp des loyalistes

L'irruption du mouvement indépendantiste sur la scène politique à la fin des années soixante-dix a provoqué un choc en retour suscitant une réaction de loyauté à la France de la part des résidents métropolitains qui, sous le leadership de Jacques Lafleur, créèrent le 17 avril 1977 le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) pour s'opposer au mouvement indépendantiste. Ce parti, selon les époques, s'est affilié à la droite classique française : RPR-UMP-Les Républicains. Il est actuellement dirigé par Roger Frogier. Principal parti sur le plan électoral jusqu'en 2014, il a été supplanté par Calédonie ensemble parce qu'il avait signé un pacte de gouvernance avec les indépendantistes.

Calédonie ensemble est un parti créé en 2008. Parti de centre droit, il défend toutefois des positions progressistes en matière sociale. Ce parti est favorable au maintien de la paix et au dialogue avec la mouvement indépendantiste, il défend l'application de l'accord de Nouméa et se montre favorable à une négociation permanente avec les indépendantistes. Il se revendique d'un nationalisme calédonien sans indépendantisme et se réfère au Québec comme un exemple d'une nation dans un Canada uni. Il s'oppose l'usage conjoint des deux drapeaux sur les édifices publics.

Tous Calédoniens est un parti créé en 2015 par des dissidents d'Avenir ensemble qui se classe à droite de l'échiquier politique. Il se définit comme le parti des libertés individuelles et s'oppose à toute forme d'extrémisme. Il préconise le brassage communautaire, réclame un rééquilibrage économique et social pour réduire les injustices liées au colonialisme et souhaite que la décolonisation se fasse à l'intérieur du cadre de la République française.

Le camp des indépendantistes

La division règne autant chez les indépendantistes que chez les loyalistes, les clivages idéologiques et partisans fractionnant les allégeances politiques. Les scissions sont fréquentes dans l'histoire de ces partis qui sont parfois alliés à des partis métropolitains ce qui avive les conflits. Les trois principales forces politiques sont : le FLNKS (Front de libération nationale kanak et socialiste), Libération kanake socialiste (LKS) et Fédération des comités de coordination des indépendantistes. Ces trois formations ont été accréditées pour participer à la campagne officielle.

Front de libération nationale kanak et socialiste. Ce Front réunit quatre partis : l'Union calédonienne fondée en 1953 ; le

Parti de libération kanak (Palinka) créé en 1975, l'Union nationale pour l'indépendance (UNI) formée en 1995 et l'Union progressiste en Mélanésie (UPM). Depuis les accords de Nouméa en 1998, le FLNKS a délaissé la rhétorique révolutionnaire et accepté le principe d'une indépendance négociée ce qui l'a amené à participer au gouvernement de Nouvelle-Calédonie de 2004 à 2007. Il est apparenté à la gauche socialiste métropolitaine. C'est la force politique dominante de la coalition indépendantiste, car le FLNKS contrôle 19 des 33 mairies que compte la Nouvelle-Calédonie.

Libération kanake socialiste (LKS) a été créé en 1981 à la suite d'une scission du Parti de libération kanak pour cause de trop grande proximité avec le Parti socialiste français. Ce parti est d'obédience marxiste et est implanté essentiellement aux Îles Loyauté. Il défend maintenant l'idée d'une indépendance-association avec la France et a fait occasionnellement alliance avec le RPCR.

Fédération des comités de coordination des indépendantistes fut fondée en 1998 et représente la tendance modérée du nationalisme kanak. Après l'accord de Nouméa, il opte pour un moratoire dans la lutte indépendantiste pour faciliter sa collaboration avec les anti-indépendantistes du RPCR. Il s'oppose aussi à l'indépendantisme ethnique défendu par le FLNKS.

Le Parti travailliste fut fondé en 2007 et se définit comme un parti indépendantiste radical et révolutionnaire. Il est le bras politique du mouvement syndical. Il a appelé à la non-participation au référendum qu'il qualifie de « tromperie coloniale » et de « farce électorale » parce que de nombreux Kanaks ne sont pas présents sur la liste référendaire (communiqué du 9 août 2018). Il accuse le FLNKS de faire le jeu de « l'État colonial ».

Les groupes parlementaires se répartissent ainsi au Congrès de la Nouvelle-Calédonie qui est composé de 54 conseillers.

Loyalistes= 28	Indépendantistes= 22	Non-ninscrits = 4
Républicains-Rassemblement-MPC = 6	FLNKS + nationalistes = 13	
Calédonie ensemble = 15	Union nationale pour l'indépendance = 9	
Républicains calédoniens* = 7		

* Ce groupe parlementaire a été créé en 2017 à la suite de défections dans différents partis à l'occasion des élections législatives françaises.

La décolonisation à la française

À l'heure de la rectitude politique et de la repentance pour les crimes contre l'humanité, il ne fait pas bon d'être classé dans le camp des colonisateurs. La France cherche donc à se dédouaner de son passé colonial et à montrer patte blanche devant la communauté internationale. Elle a mis au point la stratégie des concessions pour endiguer les revendications d'indépendance. Il s'agit de donner toutes les assurances que le peuple kanak pourra exercer son droit à l'autodétermination dans des conditions démocratiques tout en conservant le contrôle sur les moyens de communication et les ressources économiques ce qui lui permet d'influencer le choix des citoyens en fonction de ses intérêts. Elle préserve ainsi les apparences de bonne foi en acceptant des compromis sur la composition du corps électoral et en multipliant les consultations référendaires pour bien montrer que les Kanaks ont pu exprimer leur volonté d'autodétermination tout en s'assurant qu'ils exerceront leur droit en consentant à la domination de la France.

Le concept d'autodétermination est ambigu, car il signifie que le peuple peut choisir son régime politique, mais cela

ne signifie pas qu'il choisira nécessairement l'indépendance. On peut aussi s'autodéterminer en niant sa propre existence comme peuple et en acceptant librement de se soumettre à une puissance tutélaire. Un peuple qui se dit non, cela s'est vu au Québec à deux reprises, et cela pourrait bien aussi se produire en Kanaky. L'astuce, c'est de faire accepter cet échec comme étant la volonté du peuple soumis, de déculpabiliser de la sorte la puissance occupante et de légitimer les effets de la colonisation sans modifier le rapport de domination. Cette stratégie vise à désamorcer les sentiments de révolte et d'injustice et de rendre le résultat négatif acceptable, d'autant plus que dans le cas kanak, on a prévu qu'ils auront la chance de se reprendre. On espère ainsi qu'en attendant le prochain référendum, ils auront tout le loisir de se décourager, de se démobiliser et de renoncer à l'indépendance pour accepter une solution autonomiste dans le cadre de la République française. La France ira peut-être jusqu'à instituer un régime fédératif pour garder le Caillou dans son giron.

Même s'ils savent la victoire improbable, les indépendantistes profiteront de la campagne référendaire pour maximiser leurs appuis et pour négocier en meilleure position un nouvel accord de Nouméa qui élargirait leur influence dans la gestion de leur territoire. Les gagnants et les perdants auront intérêt à se montrer conciliants pour préserver la paix civile chèrement acquise depuis l'accord de Nouméa. À quoi servirait à la France et aux loyalistes de gagner le référendum si cette victoire remettait en cause le vivre ensemble tissé depuis trente ans ?

Le jour d'après

Un État sérieux ne laisse rien au hasard et tente de prévoir l'avenir. Le gouvernement français réfléchit depuis un certain temps déjà aux scénarios de l'après-référendum. Il a même commandé une étude qui examine quatre hypothèses

de remplacement de l'accord de Nouméa qui deviendra obsolète le lendemain du référendum. Si on met de côté les scénarios d'accès à la souveraineté qui sont peu probables dans le contexte actuel, le rapport au premier ministre s'arrête sur l'hypothèse d'une négociation visant à élargir le processus d'autonomisation. On postule que depuis l'accord de Nouméa les composantes de la société néo-calédonienne ont appris à dialoguer et à négocier et qu'elles voudront prolonger le climat de bonne entente ce qui impliquera des concessions de part et d'autre. En relançant le processus d'émancipation, on espère endiguer les effets de la déception politique et pérenniser les transferts de compétence acquis grâce à l'accord de Nouméa qui étaient qualifiés d'irréversibles.

L'enjeu de cette négociation sera de savoir où s'arrêtera le curseur de la souveraineté ou du transfert des compétences. Le rapport Courtal prévoit que cet élargissement de l'autonomie devra se faire toutefois dans le cadre du droit national français. En échange de pouvoirs supplémentaires en matière de communication, d'éducation supérieure et de représentation internationale, les forces politiques de Kanaky devront abandonner les restrictions au principe d'égalité devant la loi qui avaient été concédées comme mesures transitoires et accepter le rétablissement de l'universalité du suffrage ce qui consacrerait de façon définitive la minorisation politique du peuple kanak. Le prochain référendum pourrait ainsi porter sur un nouveau statut dans le cadre de la République française. Cette logique d'autonomie étendue, si elle était mise en œuvre, impliquerait aussi des modifications à la constitution française et un autre référendum constitutionnel pour inclure une fédéralisation du système politique français. ❑

Daniel Turp*

Le droit à l'indépendance du peuple kanak selon le droit international

Comme pour les siècles précédents, le XXIe siècle aura donné lieu à la tenue de multiples référendums portant sur l'accession de peuples à l'indépendance. De la Catalogne à l'Écosse, en passant par le Kurdistan irakien et Porto-Rico, des consultations populaires se sont déroulées sur plusieurs continents. De telles consultations sont également prévues d'ici la fin de la décennie relativement à l'indépendance de Chuuk, l'un des quatre États fédérés de Micronésie (5 mars 2019) et à celle de la province et région autonome de Bougainville en Papaousie-Nouvelle-Guinée (15 juin 2019).

Mais, il faut ajouter à ces référendums celui qui se tiendra le 4 novembre 2018 sur un territoire que les tenants de l'indépendance dénomment Kanaky et que la République française présente quant à elle comme la Nouvelle-Calédonie. Ce référendum se tiendra 20 ans après la conclusion, le 5 mai 1998, et son approbation lors d'un premier référendum le 14 novembre 1998, de l'Accord de Nouméa en vertu duquel « [l]a consultation portera sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes, l'accès à un statut international de pleine responsabilité et l'organisation de la citoyenneté en nationalité ». Le libellé de la question

* Professeur titulaire la Faculté de droit de l'Université de Montréal

à laquelle pourront répondre les personnes inscrites sur la liste électorale spéciale confirme que le référendum portera sur l'accès à un tel statut international : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? »

Si la question de l'accession à l'indépendance de la Kanaky–Nouvelle-Calédonie suscite des débats sur l'opportunité politique et les impacts économiques de choisir une telle option d'avenir, elle ne semble pas être sujet à des controverses de nature juridique analogues à ceux qu'ont connu le Québec et, davantage encore, la Catalogne, lorsqu'il s'agit de la reconnaissance d'un droit à l'indépendance fondé sur le droit international.

Dans son chapitre XI et la Déclaration relative aux territoires autonomes, la Charte des Nations unies prévoit, en son article 73, que « [l]es membres des Nations unies qui ont ou qui assument la responsabilité d'administrer des territoires dont les populations ne s'administrent pas encore complètement elles-mêmes reconnaissent le principe de la primauté des intérêts des habitants de ces territoires ». En vertu de cet article, ils acceptent comme une mission sacrée l'obligation de favoriser dans toute la mesure possible leur prospérité, dans le cadre du système de paix et de sécurité internationales établi par la présente Charte et, à cette fin, comme le précise l'alinéa b) :

> [...] de développer leur capacité de s'administrer elles-mêmes, de tenir compte des aspirations politiques des populations et de les aider dans le développement progressif de leurs libres institutions politiques, dans la mesure appropriée aux conditions particulières de chaque territoire et de ses populations et à leurs degrés variables de développement.

Si cet article se contentait à l'origine d'affirmer un devoir des puissantes administrantes de développer la capacité des territoires non autonomes à s'administrer eux-mêmes, il a ultérieurement été interprété comme reconnaissant un droit à l'indépendance de ces territoires. Cette reconnaissance fut le résultat de l'adoption, le 14 décembre 1960, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance au pays et peuples coloniaux (Résolution 1514) en vertu duquel était notamment affirmé que :

> [...] des mesures immédiates seront prises, dans les [...] territoires non autonomes [...] qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, pour transférer tous pouvoirs aux peuples de ces territoires, sans aucune condition ni réserve, conformément à leur volonté et leurs vœux librement exprimés, sans aucune distinction de race, de croyance ou de couleur, afin de leur permettre de jouir d'une indépendance et d'une liberté compléte.

Adoptée le même jour, la Résolution sur les principes qui doivent guider les États membres pour déterminer si l'obligation de communiquer des renseignements prévue à l'alinéa e de l'article 73 de la Charte leur est applicable ou non (Résolution 1541) confirme l'émergence d'un droit à l'indépendance des territoires non autonomes. Après avoir rappelé dans son principe II que :

> [...] [t]els que le Chapitre XI de la Charte les conçoit, les territoires autonomies sont dans un état dynamique d'évolution et de progrès vers la pleine capacité à s'administrer eux-mêmes [...] et à la « pleine autonomie », elle ajoute en son principe VI « qu'un territoire non autonome a atteint la pleine autonomie : a) Quand il est devenu un État indépendant et souverain ; b) Quand il s'est librement associé à un État indépendant ; c) Quand il s'est intégré à un État indépendant ».

Le gouvernement français a refusé de communiquer des renseignements sur la Nouvelle-Calédonie et a semblé ne pas vouloir ainsi lui reconnaître son statut de territoire non

autonome. Ce refus pourrait avoir été fondé sur la clause de sauvegarde contenue à l'article 6 de la Résolution 1514. Celle-ci prévoit que « [t]oute tentative visant à détruire partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations unies ».

Une clause de sauvegarde analogue se retrouve dans la Déclaration sur les relations amicales (Résolution 2625), et plus particulièrement dans sa partie relative au « principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes », la disposition communément appelée « clause de sauvegarde » se lit comme suit :

> Rien dans les paragraphes précédents ne sera interprété comme autorisant ou encourageant une action, quelle qu'elle soit, qui démembrerait ou menacerait, totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique de tout État souverain et indépendant se conduisant conformément au principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... et doté ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire sans distinction de race, de croyance ou de religion.

Ces clauses de sauvegarde ne peuvent être opposées à la Nouvelle-Calédonie en raison de son statut de territoire non autonome. Ainsi, d'après la Résolution 2625 :

> [...] [l]e territoire d'une colonie ou d'un autre *territoire non autonome* possède, en vertu de la Charte, un statut séparé et distinct de celui du territoire de l'État qui l'administre ; ce statut séparé et distinct en vertu de la Charte existe aussi longtemps que le peuple de la colonie ou du territoire non autonome n'exerce pas son droit à disposer de lui-même conformément à la Charte et, plus particulièrement, à ses buts et principes » (*l'italique est de moi*).

On ne saurait donc opposer le principe de l'intégrité territoriale à un territoire non autonome comme la Nouvelle-Calédonie qui détient un « statut séparé et distinct » de la France.

La portée du principe de l'intégrité territoire considérée par la Cour internationale de Justice dans son Avis consultatif sur le Kosovo de 2010 a été réduite aux relations entre États et n'est pas opposable au peuple qui est titulaire du droit à l'indépendance et de l'État qui l'administre. Le paragraphe 80 de cet avis est on ne peut plus clair à ce sujet : « La portée du principe de l'intégrité territoriale est donc limitée à la sphère des relations interétatiques ».

En dépit du fait que le gouvernement n'avait pas communiqué de renseignements sur la Nouvelle-Calédonie et ne semblait pas vouloir ainsi lui reconnaître le statut de territoire non autonome, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait le 2 décembre 1986 la résolution 41/41 et y déclarait qu'« en vertu des dispositions du chapitre XI de la Charte des Nations unies et des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) [...], la Nouvelle-Calédonie est un territoire non autonome au sens de la Charte ». La résolution affirmait au surplus « le droit inaliénable du peuple de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination et l'indépendance conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV) ».

Depuis lors, et à la lumière de la résolution 68/92 de l'Assemblée générale des Nations unies adoptée le 11 décembre 2013, ainsi qu'un document de travail établi par le Secrétariat général des Nations unies en 2014, on doit dorénavant comprendre que le gouvernement français accepte le statut de territoire non autonome de la Nouvelle-Calédonie et son droit à l'indépendance fondé sur la Charte des Nations unies ainsi que les résolutions 1514, 1541 et 2625 de l'Assemblée générale

des Nations unies et de son obligation de transmettre des renseignements au Comité spécial de la décolonisation au titre de l'alinéa e de l'article 73 de la Charte des Nations unies.

*****

La reconnaissance par la France d'un droit à l'indépendance du peuple de Nouvelle-Calédonie selon le droit international semble être aujourd'hui confortée par une garantie analogue par le droit français. Pour donner suite à la conclusion de l'Accord de Nouméa, la Constitution de la République française a été modifiée et contient en ces articles 76 et 77 des dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie. L'article 77 prévoit en outre :

> [...] Après approbation de l'accord [de Nouméa], la loi organique, prise après avis de l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie, détermine, pour assurer l'évolution de la Nouvelle-Calédonie dans le respect des orientations définies par cet accord et selon les modalités nécessaires à sa mise en œuvre « les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté ». Ces conditions et délais ont été précisés aux articles 216 à 222 de cette loi organique relative à la « Consultation sur la pleine accession à la souveraineté ».

La reconnaissance d'un droit à l'indépendance est un acquis important pour le peuple kanak et l'exercice de ce droit le 4 novembre 2018 sera une illustration additionnelle de l'importance – et de l'application qui doit devenir universelle – d'un principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en vertu duquel les peuples peuvent déterminer librement leur statut politique et assurer librement leur développement économique, social et culturel. ❑

À TOUS LES INDÉPENDANTISTES

L'avenir du mouvement est entre nos mains!

La vague caquiste observée le 1er octobre n'est pas un désaveu envers la cause nationale québécoise.

Bien que ce soit l'avènement d'un gouvernement provincialiste, ce sont les positions nationalistes de la CAQ qui leur ont permis de se hisser en tête. Nous savons toutefois d'expérience que le Canada n'acceptera pas de faire des concessions au Québec si ce dernier ne dispose d'aucun rapport de force. La récente renégociation de l'ALÉNA nous le démontre encore une fois. L'administration caquiste est donc destinée à frapper le mur implacable d'Ottawa.

C'est cette idée fondamentale qui doit revenir au centre de notre discours et de nos actions.

La récente campagne électorale nous a démontré que les enjeux de compétence fédérale tels que l'environnement, l'économie, l'immigration et les affaires internationales sont au coeur des préoccupations des Québécois. Ce sont les pouvoirs régaliens de l'État, actuellement détenus par Ottawa, que veulent les Québécois et pas seulement la gestion des pouvoirs provinciaux.

La reprise en main des champs de compétences actuellement détenus par Ottawa est le fondement de la pensée nationaliste et indépendantiste.

Le mouvement indépendantiste peut et doit changer radicalement de paradigme.

C'est en proposant des actes d'État qui rendront le Québec effectif dans les champs de compétences fédérales que nous marquerons des points et que nous nous rassemblerons autour de la cause nationale.

Le projet indépendantiste doit s'inscrire dans le présent, par des actes d'État et non plus seulement comme un objectif lointain dans un futur incertain.

Actes d'État, coalition indépendantiste, indépendance par mandat électoral, refondation, tout est désormais possible dans l'état actuel des lieux de notre foyer national.

Nous avons désormais l'opportunité et le devoir de jeter les bases d'une nouvelle stratégie indépendantiste combative pour offrir au Québec l'égalité par l'indépendance.

Michel Boudrias
Député de Terrebonne

730, rue St-Louis
Terrebonne (Québec)
J6W 1J6
450-964-9417

BLOC Québécois

La Caisse d'économie solidaire est **la coopérative financière des entreprises collectives** et **des citoyens engagés** pour une économie sociale et durable.

CAISSE. D'ÉCONOMIE. SOLIDAIRE.

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture,
40 pages grand format couleur qui vous permettent
de partager le point de vue de collaborateurs aguerris
sur les essais publiés au Québec durant l'année.

3 parutions par année

30 $ par an – 75 $ pour trois ans
taxes et expédition comprises

Lectures

Lectures

Note critique

Qu'est-ce que l'économie sociale au Québec?
- Robert Laplante 92

Recensions

Jérôme Blanchet-Gravel
La face cachée du multiculturalisme 106

Paul Cliche
Un militant qui n'a jamais lâché 110

Anne-Marie Beaudoin-Bégin
La langue affranchie 119

Geneviève Dorval-Rouville et Jean-François Gingras
Rêver le territoire 127

Note critique

Robert Laplante*

Qu'est-ce que l'économie sociale au Québec ?

GABRIEL ARSENEAULT
L'économie sociale au Québec. Une perspective politique, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2018, 256 pages

Il y a quelques décennies à peine, l'économie sociale n'était connue que de quelques rares spécialistes. Plusieurs de ses manifestations étaient familières à bien des collectivités, mais rarement la chose était-elle ainsi nommée. C'est à partir du milieu des années 1980 que l'expression a fini par se diffuser progressivement dans l'espace public et c'est le Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996 qui lui a donné ses lettres de noblesse. Depuis, ses artisans, ses organisations et ses revendications trouvent leur place dans la délibération publique et dans les programmes des partis politiques.

En moins de vingt ans, la reconnaissance qu'ils ont acquise a donné lieu à la construction d'un dispositif institutionnel et juridique inédit. Il y avait, bien avant ce moment, une reconnaissance importante de la contribution des coopératives à l'activité économique et un attachement certain à ses grandes réalisations : Desjardins, Agropur, La Fédérée, la

* Directeur de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).

Mutuelle SSQ, etc. Des lois encadraient leurs activités et s'il y avait, pourrait-on dire, une sympathie particulière que leur témoignait l'État du Québec, leurs contributions n'étaient pas explicitement définies et inscrites comme composante du modèle économique québécois. Avec le Sommet de 1996, les choses changent: ces réalisations sont inscrites dans une définition plus englobante, celle de «l'économie sociale», présentée et traitée comme formant une entité propre, un domaine spécifique de l'économie du Québec, domaine se situant dans des rapports hybrides avec l'économie marchande et l'économie publique. Le monde coopératif traditionnel est pour ainsi dire élargi, s'y ajoute alors toute une panoplie d'organisations déjà fort actives, mais jusque-là rarement appréhendées comme un ensemble, comme une sphère d'activité économique spécifique.

Aussi bien par leur nombre, par la diversité des domaines et l'étendue de leurs activités que par le soutien étatique et juridique dont elles bénéficient, les initiatives d'économie sociale représentent, en effet, une véritable singularité québécoise. Nulle part en Amérique du Nord ou en Europe ne trouve-t-on d'équivalent. S'il existe un peu partout des courants d'économie sociale, des institutions et organisations de puissance comparable, nulle part n'observe-t-on une si forte reconnaissance de son rôle, un si fort soutien de l'État et une telle imbrication de ses composantes dans les diverses mailles du filet social de l'État providence. La place, le rôle et l'ampleur de la contribution de l'économie sociale confèrent au modèle économique québécois une originalité dont les Québécois aussi bien que les analystes des politiques publiques ne saisissent pas nécessairement toute la portée. À bien des égards, cette originalité reste mal connue et, au regard des connaissances généralement admises à propos de l'économie sociale, elle tient même de l'exception. Qu'est-ce qui fonde la différence québécoise? Quels en sont

les ressorts et la portée ? Que nous enseigne-t-elle des rapports entre l'État et l'économie ? Telles sont les principales questions que se pose Gabriel Arseneault qui consacre un ouvrage marquant à une réussite peut-être plus grande que ce qu'en retiennent ses artisans dans *L'économie sociale au Québec. Une perspective politique*. Sa contribution majeure est de faire voir que les réponses à ces questions laissent voir le succès de leurs réalisations dans une perspective beaucoup plus large que celle du simple succès économique. Ce qu'elles dévoilent du fonctionnement de la délibération publique et de l'élaboration des politiques publiques donne une image des forces sociales rarement associée à de telles réalités économiques.

C'est un livre savant, tiré d'une thèse de doctorat. Il en a toutes les qualités et s'il faut lui trouver une lacune, c'est du côté de la mise en contexte factuelle qu'elle se manifeste. L'ouvrage, en effet, ne prend pas suffisamment de temps à décrire les acteurs et leurs provenances. Il plonge immédiatement dans son univers de questionnement. La démonstration tient le lecteur en quelque sorte pour familier avec ce domaine dont l'auteur cherche à décrire et comprendre les dynamiques. Pour apprécier à sa juste valeur la richesse de cette analyse, il importe de bien saisir, ne serait-ce qu'à très grands traits, la généalogie de cette mouvance économique. Cela pourra aider à mieux saisir où et en quoi s'enracine le questionnement de l'auteur.

Il faut, en effet, tenir compte de ce qui s'est passé dans le changement de vocabulaire pour décrire ces initiatives économiques familièrement tenues pour *alternatives*. Il y a déjà longtemps que les Québécois chérissent la coopération. Bien avant le vedettariat des figures du Québec inc., la coopération et la mutualité ont constitué des symboles forts, inspirant aussi bien la fierté qu'un attachement aux

valeurs de solidarité. En matière de développement, c'est depuis longtemps que les communautés se tournent vers les solutions coopératives. Elles ont charpenté la vie économique des villages et donné des assises à la vie des quartiers. Dans le domaine de l'épargne et du crédit, dans celui des assurances et dans le monde agricole des géants ont grandi qui donnent à l'économie du Québec ses traits particuliers. Les réalisations en ces domaines ont constitué autant de conquêtes qui ont donné aux Québécois un contrôle plus grand sur leur économie.

Au fil des ans, les voies ouvertes par le recours à la coopération comme instrument de conquête et de maîtrise économique ont connu une diversification et des ramifications inédites, n'empruntant pas nécessairement les formules et les modes d'organisation jusque-là préférés. Fortement enracinées dans leurs milieux respectifs, des initiatives sont apparues en réponse à des besoins nouveaux nés des transformations du mode de vie ou encore en réponse aux crises de l'emploi provoquées par la désindustrialisation et l'effondrement de pans entiers du secteur manufacturier. Empruntant différents statuts juridiques et recrutant dans des bassins de population que le mouvement coopératif institué n'inspire pas nécessairement, se développe au cours des années 1980 en particulier une mouvance qui commence à se désigner – en partie sous l'influence des travaux des sociologues – comme « secteur de l'économie sociale », choisissant de marquer par là sa distance par rapport à l'économie de marché aussi bien qu'au secteur public. Les groupes qui s'y retrouvent produisent des services et tiennent des activités de production dont le nombre et la diversité comptent dans l'économie locale. Ils tiennent de plus en plus à faire valoir que la somme de leurs contributions est loin d'être négligeable et que le potentiel de développement qu'elles incarnent est sous-valorisé. Sans renier

les valeurs de la coopération, ils se tiennent néanmoins à distance des grandes réalisations coopératives, souvent tenues pour alourdies, plus ou moins hésitantes à emprunter les voies nouvelles qu'ils explorent.

Portées par un dynamisme croissant, les ambitions que nourrissent ces nouvelles initiatives se formuleront de plus en plus explicitement comme recherche d'une vision renouvelée de la solidarité, une vision qui rentre en tension avec les services publics tels que le filet de protection sociale en place les incarne. La force créatrice et les aspirations de cette mouvance trouveront une représentation forte dans un événement lancé par des groupes de femmes revendiquant de meilleurs services et réclamant des «infrastructures sociales» communautaires et non bureaucratiques. Ces groupes réalisaient des projets qui fleurissaient un peu partout sur le territoire, relayés par des regroupements nationaux. La Marche du pain et des roses allait prendre figure de symbole et de démonstration de force. Le Québec des années 1990 bouillonnait. La mobilisation du référendum de 95 a servi de puissant catalyseur: des alliances s'y sont nouées, porteuses non seulement de l'aspiration à l'indépendance, mais aussi à un développement plus solidaire.

Cette mobilisation ne s'est pas évanouie avec le silence des urnes. Elle a trouvé à se canaliser à l'occasion du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Convoqué par le gouvernement de Lucien Bouchard qui cherchait à se relancer tout en cédant aux pressions des milieux financiers qui lui imposaient le déficit zéro, ce Sommet se voulait un exercice de concertation devant déboucher sur la relance de l'emploi et la stimulation de l'économie. Choisissant d'y associer les forces mobilisées et qui s'étaient affirmées dans l'espace public avec une énergie

qu'il ne pouvait ignorer, le gouvernement avait formé le Groupe de travail sur l'économie sociale, mandaté pour explorer les avenues offertes par cette cohorte disparate d'initiatives à portée économique et porteuses d'une ambitieuse vision sociale. C'est à ce moment, pour ainsi dire, que s'est trouvée projetée sur la scène nationale l'économie sociale reconnue comme un acteur d'importance. La contribution économique de toute une nébuleuse d'initiatives est alors abordée comme un tout. La nouvelle cohorte de projets et d'organisations qui avait commencé à se désigner comme le « secteur de l'économie sociale » a été en quelque sorte consacrée officiellement comme un partenaire économique au même titre que le patronat et le monde syndical, obtenant même, au sortir du Sommet, de se voir reconnue comme une composante à part entière du modèle économique québécois.

Pour les promoteurs des corporations locales de développement, pour les groupes fondateurs des garderies populaires et de centaines d'autres organisations, il s'agissait là d'une percée majeure. Le terme « économie sociale » sous lequel ils se reconnaissaient déjà, ou sous lequel ils ont accepté de se représenter, allait devenir non seulement une bannière, mais bien une référence économique que s'emploiera à faire rayonner le Chantier de l'économie sociale. Créée au sortir de ce Sommet pour accompagner et soutenir le développement des entreprises, cette organisation allait devenir le lieu de convergence des promoteurs que le gouvernement, le patronat et les syndicats avaient accepté de considérer comme des partenaires dans le développement de l'emploi et de l'économie. Centres de la petite enfance, coopératives et OSBL d'habitation communautaire, entreprises d'insertion et de nombreuses autres initiatives allaient dès lors connaître une très forte impulsion de développement.

L'ouvrage de Gabriel Arseneault déconstruit, morceau par morceau l'écosystème économique et institutionnel qui s'est ainsi mis en place. Puisant aux ressources théoriques de la science politique et privilégiant une approche de politique comparée, son travail jette un éclairage aussi puissant qu'instructif sur ce qui s'est joué là et se construit depuis.

Après avoir passé en revue les définitions théoriques de l'économie sociale et retracé brièvement l'histoire du concept, Arsenault entreprend de revenir sur le parcours de l'institutionnalisation hâtive de ces initiatives et sur les motifs qui expliquent son évolution sur un axe politique gauche/droite très marqué. Sa lecture veut dépasser les deux courants d'interprétation qui dominent les analyses en matière d'études sur l'économie sociale québécoise : les travaux qui présentent et analysent l'économie sociale comme une co-construction démocratique autour de l'organisation d'une offre de services publics et communautaires, d'une part ; ceux qui l'inscrivent comme avatar plus ou moins direct de la déconstruction de l'État providence, d'autre part. Les premières la présentent comme un compromis institutionnel allant dans le sens de l'intérêt général, les secondes n'y voyant qu'une dérive d'inspiration néo-libérale. Une troisième perspective est possible, soutient Arseneault, celle qui aborde l'économie sociale en l'inscrivant dans un projet politique de centre gauche, un projet relevant de la recherche des voies de renouvellement de la social-démocratie et de l'État Providence. Dans ce contexte, l'économie sociale apparait comme un complément à l'économie capitaliste et non pas comme un substitut, ce qui, aux yeux de l'auteur, correspond bien à la conception mise de l'avant par ses promoteurs, une conception qui situe leur engagement au centre de l'espace politique, mais à gauche du spectre par son attachement aux valeurs d'égalité et de solidarité.

L'approche de Gabriel Arseneault n'invalide certainement pas les analyses de la co-construction, elle les inscrit plutôt dans un registre de déterminants qui permet de mieux en préciser la matière et les horizons. À cet égard, les comparaisons avec les cas français et anglais, en particulier, sont fort éclairantes. Il y a une voie d'analyse fructueuse à aborder l'économie sociale en l'inscrivant dans les divers courants et choix politiques de renouvellement de la social-démocratie et de dépassement du capitalisme, que ce soit par la troisième voie britannique ou celle de la gauche française ou nord-américaine. Cette perspective permet de mieux comprendre en quoi se démarquent les efforts québécois tout aussi bien que de saisir en quoi ils participent de courants communs aux divers camps de la gauche progressiste dans les démocraties avancées.

Pour construire et mettre à l'épreuve cette approche conceptuelle, Arseneault puise à la théorie des ressources de pouvoir et à la littérature sur les coalitions politiques. Ces développements sont convaincants, reposant sur une maîtrise conceptuelle particulièrement efficace. Choisissant cinq groupes d'entreprises relevant d'autant de secteurs de l'économie sociale (les Centres de la petite enfance, les Entreprises d'économie sociale d'aide à domicile, le logement communautaire, les entreprises adaptées et les entreprises d'insertion) qui seront au cœur d'autant de chapitres, Gabriel Arseneault revient sur les motifs et les circonstances qui auront valu aux promoteurs de ces domaines reconnaissance et soutien de l'État. Apportant les nuances et les ajustements à son cadre conceptuel pour mieux rendre compte de la réalité empirique observable, l'auteur entend comprendre ce qu'aura signifié pour le Groupe de travail sur l'économie sociale chargé de la représenter dans l'exercice, l'énoncé des deux conditions qui lui ont valu le succès au Sommet de 1996 et sa reconnaissance comme interlocuteur

crédible : traiter des initiatives et du soutien à leur apporter en refusant que les emplois à créer n'empiètent sur ceux du secteur public et éviter que ce soutien ne livre au secteur privé une concurrence déloyale. C'est en s'en faisant une ligne de conduite dans la délibération que le Groupe de travail est entré en dialogue aussi bien avec les syndicats gardiens du secteur public qu'avec les représentants du patronat soucieux de faire prévaloir les lois du marché dans les arrangements recherchés par le gouvernement.

C'est la littérature sur les coalitions qui lui fournit ses instruments d'explication. Le consentement explicite à la reconnaissance et au soutien à l'économie sociale se fait sur un compromis politique répondant parfaitement aux critères dégagés par la littérature scientifique. Le rapport des forces entre les acteurs est à peu près équilibré : 1) le gouvernement Bouchard a besoin de l'appui des syndicats et du monde communautaire dominant la sphère de l'économie sociale pour faire accepter sa politique du déficit zéro que soutient, par ailleurs, le patronat en phase avec les milieux financiers ; 2) le Sommet sur l'économie et l'emploi crée l'espace de délibération dans lequel les acteurs de l'économie sociale sont reconnus comme interlocuteur après avoir souscrit aux deux conditions énoncées plus haut ; 3) le Groupe de travail sur l'économie sociale s'est avéré un entrepreneur politique habile et pragmatique.

Le succès du Sommet est indéniable, Lucien Bouchard obtient le consentement au déficit zéro, le monde syndical et celui de l'économie sociale obtiennent la création d'un Fonds de 250 millions pour lutter contre la pauvreté en plus de l'engagement du gouvernement à assortir la reconnaissance de l'économie sociale de la mise en place d'un ensemble de mesures juridiques qui la consacreront comme composantes du modèle économique québécois.

Pour Arseneault, il est clair que la force de la mobilisation du monde communautaire et syndicale était en quelque sorte à un certain apogée au lendemain de la campagne référendaire de 1995. Les groupes s'étaient alliés à cette occasion et les sous-objectifs qui les avaient rapprochés pour mener la lutte nationale étaient toujours présents. Les ambitions du projet de société n'étaient pas disparues avec le résultat du référendum. L'expérience de la cohésion nationale avait largement marqué les groupes et organisations. Arseneault ne le dit pas aussi crument, mais à bien des égards son analyse laisse voir les gains du Sommet sur l'économie et l'emploi comme un bénéfice inattendu – une espèce de prix de consolation, pour être dur – aidant à contrer la déprime référendaire et à canaliser l'énergie d'une force sociale désireuse de poursuivre l'affirmation d'un potentiel qu'elle s'était reconnue dans la dynamique politique. En ce sens, la reconnaissance de l'économie sociale et la hauteur du soutien qu'elle a obtenu sont une retombée directe aussi bien qu'une manifestation de l'effort d'émancipation collective qu'a représenté le combat pour l'indépendance mené alors.

Les suites du Sommet témoigneront de la solidité de l'engagement du gouvernement et de la volonté de la coalition rassemblée d'inscrire fermement l'économie sociale et ses artisans dans l'architecture institutionnelle. Cinq lois s'inscrivant dans autant de registres des conditions de développement et de maturation de l'économie sociale seront adoptées entre 1996 et 2013, faisant évoluer aussi bien la définition de cette dernière que les paramètres du soutien étatique et redisant à leur manière que les compromis alors obtenus tiennent toujours. Ces lois viendront parfaire et solidifier d'une manière exceptionnelle l'architecture institutionnelle de l'économie sociale québécoise. Cette architecture placera dès lors l'ensemble des acquis, ceux de la tradition coopérative, comme ceux-là de l'entrepreneuriat collectif alternatif dans un même système normatif de référence.

Analysant en détail la dynamique des alliances dans chacun des cinq grands secteurs qu'il a choisis, Arseneault propose une lecture convaincante des facteurs qui expliquent tantôt la solidité tantôt la zone de fragilité et d'érosion des compromis requis et plus ou moins réactivés aux divers moments de leur développement. Chaque chapitre propose ainsi une lecture monographique du fonctionnement des alliances et des rapports de pouvoir entre l'État, les syndicats et le patronat dans lesquels les projets d'économie sociale sont appelés à évoluer. Il en ressort un portrait contrasté de la logique de développement qui s'est mise en place lors du Sommet : chaque domaine étudié obéit à une logique déterminée par la nature des alliances et des compromis entre les acteurs qui auront donné lieu au découpage d'un périmètre d'action défini en fonction des règles énoncées de non-substitution d'emploi et de renoncement à utiliser le soutien public pour infléchir les règles de la concurrence. L'analyse fait comprendre qu'au-delà des enjeux propres à chacun des domaines d'activité, le déploiement de l'économie sociale obéit à une logique de développement homogène, parfaitement en continuité avec la dynamique qui s'est mise en place au Sommet de 1996. Le portrait consolidé qu'en dresse la synthèse des chapitres est fort révélateur : dans l'ensemble les secteurs étudiés restent solidement ancrés au centre gauche, à l'exception, notable, de celui des entreprises d'aide à domicile. Ces dernières souffrent d'une tension vive entre le monde syndical, l'État et le secteur privé, tension qui tend à le déporter vers le centre droit, c'est-à-dire vers des conditions de pratiques qui l'exposent à se laisser instrumentaliser comme sous-traitant faisant concurrence au secteur public et à l'entreprise privée.

Au moment de la rédaction de l'ouvrage, les choses n'étaient pas encore aussi claires en ce qui concerne les CPE, dont l'auteur reconnaissait néanmoins la vulnérabilité. La suite

des choses aura bien montré que le compromis s'est largement effrité et que le Parti libéral au pouvoir a tout mis en œuvre pour compromettre le développement et contenir le domaine existant du secteur de l'économie sociale des centres de la petite enfance. Le modèle d'analyse de l'ouvrage ne s'en trouve pas invalidé, bien au contraire. La relative aisance avec laquelle les gouvernements libéraux successifs ont réussi à fragiliser les acquis révèle bien l'affaiblissement des alliances et la perte d'influence des acteurs qui n'ont pas su maintenir le rapport de forces à l'origine de la construction du réseau.

À bien des égards, cette érosion est également révélatrice de l'affaiblissement progressif de la mobilisation inspirée par la recherche de la cohésion nationale au cœur des alliances ayant mené au référendum de 1995 et s'étant prolongé au Sommet de 1996. Ici encore est utile l'approche de politique publique comparée au cœur de cet ouvrage, faisant bien voir le point de jonction entre le mouvement social et le contexte national.

Reprenant ses résultats d'analyse à la lumière des courants théoriques comparatistes, Arseneault fait mieux ressortir la teneur des caractéristiques de l'« exception québécoise ». La comparaison permet d'écarter les explications culturalistes souvent mises de l'avant au Canada et dans une partie de la littérature anglophone, explications attribuant à l'influence de la France la différence québécoise. Ces analyses ne tiennent pas la route, plusieurs des domaines emblématiques de l'économie sociale québécoise n'ont même pas d'équivalent en France. S'il y a, c'est évident, une influence française ici, elle est diffuse et tient à l'appartenance à un même espace civilisationnel. L'économie sociale québécoise doit son développement et son institutionnalisation à ses conditions politiques d'inscription. Ces conditions, ce sont

celles d'une exceptionnelle mobilisation des groupes de la mouvance de gauche et de son efficacité dans un système de gouvernance reposant sur une longue tradition de concertation. Cette tradition ne s'explique elle-même que par la dynamique nationale toujours à la recherche d'une cohésion que menacent d'éroder les forces politiques et économiques dans lesquelles est inscrite la nation. Sous cet angle, l'analyse est éloquente : « le chemin particulier menant à l'institutionnalisation n'était pas accessible ailleurs au Canada ou aux États-Unis » (p. 216).

Même s'il ne l'explicite pas dans ces termes, Gabriel Arseneault est conduit par sa propre analyse à une conclusion majeure : c'est le rôle instituant de la question nationale qui fixe les conditions de détermination du développement institutionnel et en grande partie de la croissance de l'économie sociale québécoise. Bien qu'il se dise plutôt optimiste quant à son développement, force lui est néanmoins de reconnaître en bout de course que plusieurs contraintes pèsent sur son potentiel et assombrissent son avenir. Son institutionnalisation ne se pérennisera pas sans un renouvellement de la mobilisation, l'économie sociale, dit-il, ne pouvant pas toujours « surfer » sur l'élan des années 1990. Elle est particulièrement vulnérable aux aléas qui marquent et marqueront le devenir des aspirations sociales-démocrates et cela l'expose à se faire déporter loin de ses idéaux. Elle souffre d'ores et déjà de sa « provincialisation » puisque l'État fédéral la tient dans une marginalité toute *canadian* en raison de ses conditions particulières d'insertion qui n'ont pas de pendant ailleurs, provincialisation qui la prive de moyens et de soutien qui devraient pourtant être en proportion de son apport. L'univers de ses contraintes est résumé en finale dans un énoncé synthétique et lapidaire :

> Marginalisée sur la scène fédérale, fortement dépendante, sur la scène provinciale, d'un parti politique au nadir de sa popularité, à l'étroit entre les vetos syndical et patronal, l'économie sociale québécoise est aujourd'hui plus que jamais appelée à se mobiliser politiquement et à s'inscrire au sein d'un large projet de société (p. 219).

C'est une conclusion aussi ambitieuse que dramatique. Sans l'aspiration nationale qui lui donne, à elle comme à bien d'autres initiatives sociales et économiques, son socle, l'économie sociale pourrait bien finir par « mariner » dans ses acquis institutionnels et ses créneaux économiques pour régresser en douce sous une rhétorique portée par une bureaucratie héritée de la grandeur passée. Car dans un contexte de consentement actif ou de résignation à la minorisation politique aucune institution ne peut maintenir ce qui a fait son originalité et présidé à ses conditions d'émergence et de développement. La minorisation politique implique nécessairement la satellisation et place le développement économique et institutionnel sur des orbites qui l'éloignent de plus en plus de ses conditions d'authenticité. En appeler à renouer avec la mobilisation autour d'un large projet de société, c'est redire sa confiance que l'originalité du développement de l'économie sociale au Québec puisse se maintenir comme norme et référence à notre vie collective et non pas régresser comme particularité locale et exception *canadian*. La perspective de politique comparée de cet ouvrage montre bien que ses artisans peuvent apporter plus au monde et poser fièrement dans l'exemplarité assumée. ❑

JÉRÔME BLANCHET-GRAVEL
La face cachée du multiculturalisme, Les éditions du Cerf, collection Idées, 2018, 224 pages

La face cachée du multiculturalisme est le plus récent ouvrage de l'essayiste Jérôme Blanchet-Gravel. La lecture révèle chez lui un grand talent. Ce talent n'a rien à voir avec la sociologie, l'étude des religions, l'histoire des idées, la science politique ou l'écriture d'essais. Le talent de Blanchet-Gravel est de convaincre des éditeurs crédules ou opportunistes de publier ses manuscrits. On en voit des signes sans ouvrir le livre. Le quatrième de couverture déclare que l'essayiste serait « considéré comme l'une des nouvelles figures de la libre-pensée au Québec », une déclaration qui devrait surprendre les connaisseurs des débats d'idées du Québec. Autre signe inquiétant, la couverture annonce une préface signée par le sociologue Michel Maffesoli. Un auteur produisant surtout des textes anecdotiques qui masquent souvent leur peu de méthode et d'analyse par une érudition qui s'en tient au verbiage et aux références inutiles à des sources d'envergure.

Mais que dit l'essai de Blanchet-Gravel ? Sa thèse est que l'idéologie multiculturaliste n'est pas de gauche, mais qu'elle aurait plutôt des racines réactionnaires qui mèneraient à une vie sociale marquée par les divisions ethniques et religieuses. Le texte répète des critiques déjà connues du multiculturalisme. Par exemple, le multiculturalisme serait

fortement influencé par des marxistes déçus (voir chapitre trois). Ces idéologues auraient transféré leurs espérances et leurs allégeances de la classe ouvrière aux minorités ethnoculturelles lorsque les ouvriers se sont avérés trop conservateurs face au projet révolutionnaire. Le livre s'attaque aussi au multiculturalisme en lui attribuant un fort pouvoir de division sociale qui exacerberait les différences et rivalités entre les groupes sociaux. Encore une fois, l'essai reprend un propos déjà répandu. Pour étoffer sa critique, Blanchet-Gravel imite parfois Maffesoli, en ayant recours aux noms de grands auteurs. Par exemple, un passage de quelques pages se réfère à Hobbes pour expliquer en quoi le multiculturalisme briserait l'effet pacificateur et unificateur de l'état moderne (voir p. 151 à 154). Hélas, la réflexion déployée fait très peu d'efforts pour tenir compte des différences de contexte entre aujourd'hui et l'époque lointaine d'Hobbes. Malheureusement, en ce qui concerne ce genre d'analyse rustique, le livre récidive souvent.

Cela se voit dans les nombreux passages où *La face cachée du multiculturalisme* tente d'offrir une critique originale du multiculturalisme. Blanchet-Gravel déclare que le multiculturalisme serait fondamentalement réactionnaire. Selon l'essayiste, l'Occident serait une civilisation sortie de la spiritualité. Déroutés par ce profond changement, de vastes pans de la population occidentale chercheraient à retourner dans le monde abandonné de la religion. Pour retrouver son chemin vers le religieux, cette population tournerait ses désirs vers des phénomènes disparates tels que l'islam, le bouddhisme ou la spiritualité hindoue. Ce désir de retour au sentiment religieux perdu serait une des principales sources d'inspiration du multiculturalisme. Blanchet-Gravel défend cette interprétation en décrivant des phénomènes tels que la fascination pour l'Orient d'intellectuels du XIX^{e} siècle et des hippies de la contre-culture. Cette interprétation est

toutefois affaiblie, elle aussi, par le manque de nuances de l'auteur. Par exemple, l'ouvrage ne mentionne pas que ces admirateurs de l'Orient du XIX^e^ siècle étaient surtout de petites cliques d'intellectuels, de bourgeois et d'aristocrates politiquement dispersés. Quant aux hippies des années 60 et 70, on peut contester la réelle profondeur de leur intérêt pour le yoga et le sitar. L'interprétation est aussi affaiblie par un fait capital : Blanchet-Gravel ne cite pas les auteurs et défenseurs de l'idéologie multiculturalisme. Il se contente de déclarer que leur désir de retour au spirituel serait inconscient. Le lecteur critique reste avec l'impression que la thèse du livre est produite moins par réflexion que par fabulation. On pourrait dire plus poliment que l'auteur préfère la création d'un métadiscours à l'analyse.

Cette tendance à déformer ou ignorer la pensée d'autrui se voit aussi quand Blanchet-Gravel tente de défendre sa thèse en ayant recours au traditionaliste mystique René Guénon (voir chapitre cinq). L'essayiste dépeint ce dernier comme un précurseur des racines cachées et réactionnaires du multiculturalisme. Blanchet-Gravel résume la pensée de Guénon : ce mystique détesterait un Occident devenu sans spiritualité, sans symbole, sans notion de l'autorité religieuse. Guénon tournerait ensuite ses espoirs vers « l'Orient », lieu ayant gardé un attachement aux hiérarchies d'ordre divin et aux symboles spirituels. Selon Blanchet-Gravel, ces éléments feraient de Guénon un prémulticulturaliste. Malheureusement, l'auteur passe sous silence de très larges pans de la pensée de Guénon. Rappelons aux lecteurs que le multiculturalisme est une pensée surtout libérale, dont les réflexions portent surtout sur l'aménagement d'une société pluraliste abritant une multitude de groupes sociaux aux repères spirituels et identitaires très variés. Quant à Guénon, une part importante de son œuvre idéalise des sociétés divisées entre les prêtres, les guerriers, et ceux qui

leur obéissent en silence. Par exemple, Guénon préfère le Moyen-Âge européen aux démocraties libérales du début du XX[e] siècle. Sans oublier que Guénon est un auteur peu connu et peu influent, autant avant qu'après sa mort. Le fait que l'essayiste déclare malgré tout un lien entre ce vieux mystique et le multiculturalisme est troublant. On peut se poser la question suivante. Si Blanchet-Gravel voyait un carrosse d'épicerie à côté d'une voiture, s'exclamerait-il « Ils sont pareils, regardez le nombre de roues ! » ?

En somme, c'est bien plus la question de la rigueur intellectuelle que celle du multiculturalisme qui transpire des pages de *La face cachée du multiculturalisme*. Les meilleurs passages du livre disent des choses déjà dites et connues. Les idées originales de Blanchet-Gravel sont vite sabotées par sa plume empressée. Cette allergie à la nuance et à la démonstration donne l'impression que le but de l'essai n'est pas de contribuer aux débats. La fin des années 2010 est marquée par les controverses et les polémiques concernant l'idéologie multiculturaliste. Le quatrième de couverture de l'essai et sa thèse promettent à l'acheteur multiculturalo-sceptique un contenu original qui apportera de nouvelles munitions à sa pensée. Mais le livre lui-même ne livre pas cette marchandise. Ses réflexions sont souvent brouillonnes. Les affirmations originales offertes résistent très mal à l'examen critique. Dit autrement, le livre rappelle un vendeur de voitures usagées qui promet une voiture fiable, indispensable et désirable. Mais chez les livres comme chez les voitures, sous les plus belles et séduisantes promesses, se cachent parfois les qualités d'un agrume jaune vif.

Sébastien Bilodeau
M. Sc. service social, secrétaire-trésorier de Génération Nationale

PAUL CLICHE
Un militant qui n'a jamais lâché. Chronique de la gauche politique des années 1950 à aujourd'hui, Varia, Montréal, 2018, 428 pages

C'est par son blogue dont certains textes paraissent régulièrement dans la chronique « Libre opinion » du *Devoir* que j'ai pu entrer en contact une première fois avec l'auteur. Paul Cliche – qui au sein QS milite avec une admirable détermination en faveur d'une réforme du système électoral – m'a alors assuré de ses convictions indépendantistes. J'avais perdu sa trace depuis la grande aventure du FRAP, victime de l'infecte démagogie de l'occupant de l'Hôtel de Ville de Montréal lors de la Crise d'octobre. Et, comme la mémoire est une faculté qui oublie, je ne me souvenais plus qu'il avait été en grande partie responsable de la victoire du parti libéral dans Mercier en se portant candidat indépendantiste de gauche lors de l'élection partielle du 9 avril 2001.

L'ouvrage comprend trois parties que se partagent dix-sept chapitres. Si le sous-titre reflète bien le contenu du volume, les seize premiers chapitres sont avant tout de nature aubibliographique. Le dernier – peut-être de trop (cf. infra) – se présente sous une facture différente. Sur la photo dans *Le Devoir* du 5 mai dernier, Paul Cliche se trouve parmi la cohorte regroupée derrière Amir Khadir lors de l'annonce de son retrait de la politique active. Il ne faut donc pas se surprendre que le premier élu de QS ait été invité à rédiger la préface. Il cite Michel Chartand, très présent dans l'ensemble de l'ouvrage, qui aurait dit : « Ce gars-là, il va pas lâcher ! » Le lecteur se voit offrir avec ce livre la pertinence de la vision du grand tribun syndicaliste.

Le titre de la première partie ne laisse place à aucune équivoque sur ce qui va suivre : « De la grande noirceur à la

Révolution tranquille». La toute première ligne du chapitre 1 se présente ainsi: «Je suis né le 12 mai 1935 à Saint-Joseph-de-Beauce...» On devine rapidement le choix en faveur d'une autobiographie imprégnée d'une forme des plus classiques. En effet, à part trois saute-moutons, le tout se veut d'une chronologie très linéaire en se terminant par l'arrivée de l'icône des carrés rouges, GNB, au sein de QS. Étant d'une famille relativement aisée, Paul Cliche put faire son cours classique comme pensionnaire sans le recours à l'aide paroissiale aux vocations. Que faire? Un prêtre, un médecin, un avocat? Eut-il choisi de devenir disciple de Thémis, son cousin Robert, rendu célèbre par la commission que l'on connaît, l'aurait embauché les yeux fermés au sein de son cabinet. Non, au seuil de sa vie d'adulte, l'auteur caresse des rêves d'un avenir engagé dans la tourmente sociale. Il n'a donc jamais regretté son choix envers la faculté créée par Georges–Henri Lévesque d'où il sortira avec un diplôme de maîtrise en sciences sociales sous le bras. Ce faisant, il s'initiera au journalisme en devenant directeur du journal étudiant *Le Carabin*.

D'une initiation à une autre; à la mort du Cheuf, en 1959, Paul Cliche s'initie à la politique active en faisant du porte-à-porte au Lac-Saint-Jean en faveur de Michel Chartrand qui allait devenir son mentor et qui, 51 ans plus tard, en mourant, le rendra à son dire orphelin (p. 167). Ils s'étaient rencontrés une première fois deux ans plus tôt à Montréal lors d'une réunion de la branche québécoise du CCF (l'ancêtre du NPD). Et le voilà, en septembre 60, frais émoulu de l'université, plongé dans la tornade qu'un journaliste torontois identifia comme une *quiet revolution*. Comme correspondant à la tribune parlementaire de L'*Action catholique*[1] il est dans

1 Au bénéfice des jeunes lecteurs: oui, à l'époque, il existait à Québec un quotidien doté d'un tel titre. Un certain Lorenzo Paré, en plus d'y être éditorialiste, mettait sa plume au service de Jean Lesage, pour le meilleur et le pire.

les premières loges pour témoigner des fabuleuses transformations qui n'allaient pas tarder à fortement marquer notre histoire. Quand, en plus, on a Jacques Ferron comme médecin, on est bien placé pour faire face à la musique.

Une invitation de Jean-Louis Gagnon lui fera emprunter ce qui deviendra plus tard l'autoroute Jean-Lesage pour utiliser son clavier au sein de *La Presse*. C'est là qu'il aura l'occasion de côtoyer d'anciens étudiants en sciences sociales dont Pierre Godin, Pierre O'Neil, Louis Martin, Jacques Guay, auxquels se joindront Pierre Vallières, Gil Courtemanche et autres Pierre Bourgault. Autant de gais lurons – parmi lesquels se trouve également Denise Boucher qui souhaitait abreuver les fées –, qui font dire à l'auteur (p. 68) que le journalisme connaissait alors son âge d'or. On en est loin à l'heure où *La Presse* ne voit d'autre issue que de se transformer en OBNL... On imagine aujourd'hui la réaction de parents dont l'adolescente leur avouerait l'ambition de devenir journaliste : « Pourquoi pas entrer au couvent comme ta grande tante qu'à y être ! » pourrait-elle se faire dire.

En 1964, le Parti libéral met la pédale douce dans ses réformes, la Révolution tranquille se poursuivra sans son apport. Suite à une longue grève, les choses se gâtent à *La Presse*. L'autocratisme renaît de ses cendres. Quitte à accepter une substantielle diminution de salaire, Paul Cliche, recommandé par André Laurendeau, accepte l'invitation de Claude Ryan à se joindre au *Devoir* qu'il considère la bible de sa génération et qui se vendait 10 cents[2]. Hélas, après les départs de Michel Roy et d'André Laurendeau, Paul Cliche, devenu correspondant parlementaire à Québec, perçoit

2 Lorsque j'étais étudiant à l'Université Laval, quand nous croisions un étudiant avec *La Presse* en mains, nous lui disions : « Pour cinq de plus, tu aurais un vrai journal ! »

rapidement que *Le Devoir* dirigé par Claude Ryan n'est plus, beaucoup s'en faudrait, le même qui avait combattu sans relâche le régime de Duplessis. Le temps de l'effervescence est bien révolu. Sur le plan social, les choses ne vont guère mieux avec le retour au pouvoir de l'Union nationale. Mais, un certain général fait l'événement le 24 juillet 1967 ce qui suscitera une célèbre rupture au sein du Parti libéral conduisant à la création du MSA sous la gouverne de René Lévesque alors que trois colombes prendront la direction d'Ottawa. L'heure de l'affrontement allait sonner. Il fallait choisir son camp. Le « vivre ensemble » avec C. Ryan devenant impossible, que faire ? À nouveau, une invitation allait cette fois susciter un choix déchirant : celui d'abandonner le journalisme pour retourner à Montréal et œuvrer pour la CSN. Ce fut pour notre auteur le début d'un temps nouveau, comme le chantera si bien Renée Claude deux ans plus tard. Ainsi débute la deuxième partie : « L'âge d'or du syndicalisme québécois ». Oui, d'un âge d'or (celui du journalisme) à un autre, qu'on en juge par le titre du chapitre 5 : « D'un syndicalisme de bedeaux à un syndicalisme de combat ».

En quelques pages, le lecteur plonge dans le monde merveilleux du célébrissime « Dédé » Desjardins, grand boss de la FTQ construction dont les télégraphes ont volé l'élection au bénéfice du PLQ, dans Duvernay. S'ensuit, entre autres captivantes problématiques de la fin des années 60, l'avènement de l'ère Bourassa rapidement caractérisée par l'entrée en vigueur de l'assurance-maladie en novembre 1970. Faisant fit de la position du front commun des centrales syndicales, le gouvernement opte pour la rémunération à l'acte des médecins (cf. infra). Trop, c'est trop, aux yeux de l'auteur qui voit dans cette décision un dernier indice prouvant que la Révolution tranquille se conjugue bel et bien au passé, mais non, toutefois, sans effervescence sociale. Ainsi, Paul Cliche

nous fait entrer dans ce qu'il qualifie de poudrière linguistique dont la mèche du tonneau se trouve à Saint-Léonard. Et tant qu'à y être, pourquoi ne pas évoquer la manif en faveur d'un McGill français au cours de laquelle l'auteur de ces lignes s'était joint aux 10 000 participants derrière les Louise Harel, Claude Charron et autres Gilles Duceppe? Mais, c'est le chapitre 6 « L'Aventure mémorable du FRAP » qui captivera l'attention des lecteurs de ma génération en rafraîchissant leur mémoire tout en offrant aux jeunes une idée de ce qu'était à l'époque la participation citoyenne.

Oui, à l'ère de l'individualisme dominant, où les jeunes, dit-on, sont « ailleurs » (où, et pourquoi y faire? on se le demande), Paul Cliche offre un tableau saisissant de ce qui se faisait dans un Montréal doté de nombreux comités de citoyens. Ces derniers, après moult palabres, se joindront au mouvement syndical. Retrouvons Michel Chartrand alors président du Conseil central de la CSN avec sa fougue bien trempée: « Si tu ne t'occupes pas de politique, c'est elle qui va s'occuper de toi » (p. 137). S'ensuivra la création du Front d'action politique (FRAP) en mai 70. Un parti qui se voudra anti-capitaliste, sans recourir à l'étiquette socialiste, dont Paul Cliche acceptera la présidence, au grand dam de Marcel Pépin, son patron à la CSN. Aux élections municipales d'octobre, le FRAP présenta 32 candidats incluant Paul Cliche dans Rosemont son lieu de résidence. Et arrive la Crise d'octobre...

Les pages qui suivent, on le pense bien, ne peuvent qu'être passionnantes sous la plume de celui qui se trouvait en pleine action. Dans un contexte de mesures de guerre avec 4 000 soldats prêts à intervenir à tout moment, Paul Cliche n'a pas eu « l'honneur » de se voir arrêter en compagnie de nombreux amis dont, bien sûr, Michel Chartrand. Mais, il fut en garde surveillée avec une autopatrouille devant son

domicile en permanence gyrophares allumés. La démagogie venant d'Ottawa et de l'Hôtel de Ville («On a sauvé la ville des terroristes...» p. 156) a fait qu'aucun des candidats du FRAP n'a été élu. L'auteur a abandonné le bateau d'un FRAP envahi par «l'avant-garde» gauchiste. Rappelons-nous Charles Gagnon et son organisation En lutte. Ceci, alors que pour Paul Cliche, «le FRAP aurait pu devenir l'embryon d'un éventuel parti de travailleur évoluant parallèlement au PQ avant de prendre sa relève» (p. 160). L'auteur en profite pour faire un saute-mouton en s'en prenant à la «férocité» des lois spéciales imposées aux syndicats par le gouvernement Lévesque de 1982 à 1985.

Le chapitre 9 maintient l'intérêt du lecteur avec, cette fois, l'aventure du Rassemblement de citoyens de Montréal (RCM). L'aversion de Paul Cliche envers Drapeau le conduit à accepter de se présenter sous cette bannière dans le Plateau. Il fera son porte-à-porte en compagnie de l'écrivain Yves Beauchemin; une expérience qui le marquera pour le reste de sa vie publique. Il fut élu haut la main. À propos de l'aventure olympique, l'auteur fait allusion, non sans raison, au gaspillage éhonté des fonds publics en occultant, hélas, le fait que les syndicats n'ont pas été à l'abri de tous reproches.

Soudainement, à la p. 258, l'auteur nous sert un deuxième saut-de-mouton avec une section sur la rémunération des disciples d'Esculape. On sait que la question a fait la manchette des journaux pendant des mois. On imagine l'auteur – ne voulant pas se priver de ce plaisir –, contacter son éditeur sur le point de mettre son manuscrit sous presse: «Laissez-moi vous envoyer deux pages, vous les placerez où bon vous semble». Ces deux pages rédigées dans le ton des lettres publiées par les journaux furent placées juste avant une série de photos couvrant la totalité de la vie de «celui

qui n'a jamais lâché». Dommage que Vincent Marissal ait tant tergiversé avant de considérer QS en dernier ressort, car le lecteur aurait aimé lire comment Paul Cliche se serait démêlé avec cette couleuvre, pour lui, sûrement difficile à avaler.

Dans la troisième partie, «Au tournant du siècle, la gauche politique se rassemble» se veut tout aussi intéressante. On y retrouve, jusqu'à plus soif, la confirmation de ce que Paul Cliche voyait venir au milieu des années 70: la déferlante du néo-libéralisme. C'est la consécration (p. 247 et 282) de la domination économique sur le politique. Les années 90, aux yeux de l'auteur, rappellent le spleen de la «noirceur» duplessiste, rien de moins. Le chapitre 15 se rapporte à l'élection partielle dans Mercier où l'auteur s'est présenté comme candidat unitaire de la gauche. On sait que partout, à travers le monde, la gauche n'est unie que derrière un cercueil, mais pour le Québec la voie se trace d'une façon favorable pour ceux qui adoptent le slogan «Un autre Québec est possible... et ça commence par Mercier». Parmi ceux-ci s'amène un jeune médecin issu de l'immigration qui sera bientôt le premier élu pour QS et qui jouera à l'Assemblée nationale un rôle de premier plan. Paul Cliche obtient 24 % des votes soit seulement 4 % de moins que le candidat du PQ. C'est suffisant pour faire élire la candidate du PLQ qui obtient 34,6 % des suffrages. Si la gauche pavoise dans l'unité, le PLQ peut en faire autant étant donné la division des souverainistes qui ne tardera pas à l'avantager.

Avec le chapitre 16, Paul Cliche s'épanche sur deux questions qui le préoccupent depuis des lustres: la réforme du système électoral en vue d'établir la proportionnelle et la décentralisation en faveur des régions; deux réformes que ceux de ma génération ne verront pas, hélas, de leur vivant.

Faut pas rêver. Le chapitre 17 sur la « métamorphose » de QS de 2017 m'apparaît de trop. L'auteur se fait davantage chroniqueur qu'autobiographe. Ainsi, le « je », omniprésent dans les autres chapitres, n'apparaît que deux fois. Oui, l'heure était à l'euphorie quand GNB a suscité des milliers de nouvelles adhésions et fait monter QS dans les sondages à trois points du PQ. Mais, chassons le naturel, il revient au galop[3].

La forme : fidèle à son premier métier, Paul Cliche se veut continuellement d'une grande clarté en recourant à un style complètement dépourvu d'inutiles et prétentieuses envolées littéraires. Il n'est pas le genre à se regarder lire. Très honnête intellectuellement, il révèle ses nombreuses sources sans manquer de rendre à César ce qui lui revient. En constatant l'abondance des notes de bas de page, le lecteur, à première vue, pourrait y voir une source éventuelle d'irritation. Trop souvent, les notes de bas de page prennent la forme d'un inutile étalement de connaissances ayant pour effet de nuire à la cohérence d'un texte. Ce n'est pas le cas ici. Est-ce dû à son expérience de journaliste ? Paul Cliche, en forçant la baisse des yeux, permet de mieux saisir la pertinence de son propos. L'homme de gauche qu'il est toujours me permettra une comparaison qui l'honore avec un homme politique de... droite : Dominique de Villepin, oui l'homme qui défendit la « Vieille Europe » par un discours mémorable à l'ONU. Son merveilleux « Les Cent-Jours ou l'esprit de sacrifice » se trouve aussi abondamment pourvu de notes de bas de page. Je me rappelle n'en avoir sauté aucune. La page couverture nous montre l'auteur en 1979 rédigeant un communiqué ; j'y ai décelé une ressemblance étonnante avec le regretté André

3 Les sondages printaniers ont ramené QS à la « normale »

D'Allemagne. Qui se ressemble se rassemble, ils ont déjà cassé la croute en tête à tête.

Un ouvrage pour les jeunes qui obtiendront une idée de ce qu'était le Québec de leurs parents alors que l'engagement envers un projet collectif n'était pas une vue de l'esprit. Quant aux aînés : oui, que de bons souvenirs à se remémorer !

Je laisse le mot de la fin à son mentor, qui, en 2005, à l'occasion de son 70e anniversaire lui a offert ses vœux ainsi :

> Mon cher Paul, tu seras toujours un phare pour tes compatriotes. Ton esprit de service, ta générosité, ton audace, ton patriotisme joint à ton indéfectible ténacité font de toi un incomparable militant au service du peuple québécois. Meilleurs vœux, salutations fraternelles (p. 298).

André Joyal
Professeur associé à l'UQTR

ANNE-MARIE BEAUDOIN-BÉGIN
La langue affranchie. Se raccommoder avec l'évolution linguistique, Éditions Somme toute, 2017, 116 pages

Les différents malaises que vous causera cet ouvrage proviendront, d'abord et avant tout, du très pernicieux statut scientifique dont il se vernit pour enfoncer dans la gorge du lecteur une vérité épiphanique construite de toute pièce. La *langue affranchie* d'Anne-Marie Beaudouin-Bégin est une œuvre insidieuse qui révèle les obsessions traumatiques d'une auteure torturée par les chroniques du *Journal de Montréal*. Particulièrement celles de Mathieu Bock-Côté et de Denise Bombardier qui seraient à leurs façons des suprémacistes de la langue. À tout le moins, des aristocrates infréquentables méprisant le petit monde qu'ils regarderaient de haut. Comme dans tout manifeste doctrinaire gauchiste qui se respecte, la petitesse progressiste est au rendez-vous avec les mesquineries de mauvaise foi habituelle où on fait comprendre à son interlocuteur qu'il n'appartient pas à la légitimité de ce monde, mais plutôt à une cellule de l'aile psychiatrique. Maladivement attaché à ses privilèges, le défenseur de la langue française sera en quelque sorte accusé de demeurer dans les ténèbres de l'histoire ou condamné à la fossilisation préhistorique ridicule.

Inversement, l'auteure est présentée dans le livre comme une « linguiste darwinienne ». Pourtant, sa pensée n'est certainement pas le fruit de l'évolution représentant plutôt le produit raté d'un eugénisme frankensteinien de la mondialisation. Mais, on l'aura compris, nous aurions entre les mains une œuvre à inscrire dans la mythologie lumineuse du progrès. Le livre a comme vocation militante de faire accepter l'évolution prétendument naturelle de la langue, vers, entre autres, le franglais, aux créationnistes de la langue française :

> Le règne animal est lui-même jonché d'innombrables charniers de splendides fossiles, des formes parfaites, qui avaient raison, et qui maintenant, faute d'adaptation, continuent de nous montrer leur raison du fond de leurs vitrines de musées. Une langue vivante, tel un organisme qui sécrète constamment des mutations génétiques qui le rendront résilient, est à la fois une acceptation et un défi au monde.

En gros, acceptez ou soyez relayé au musée. Joignant un peu plus loin une citation de Mathieu Bock-Côté à une autre de Jean-Paul Desbiens avec la formule « frère Untel, sort de ce corps » (comme s'il s'agissait-là d'une insulte exorcisante) on nous fera comprendre que le livre est dédié à l'expiation des dissidents et des résistants : « Ce recours à la peur du déclin du français n'est en fait que le symptôme d'une autre peur, plus sournoise, celle de la peur d'une perte de repères. La société change, mais pas dans le sens où on le désirerait, alors on crie très fort pour tenter de la protéger, tenter de bloquer ce changement », au nom du père du fils et du saint-progressisme amen ! Et en moquant Denise Bombardier qui se désolait de la détérioration du français écrit dans les médias sociaux on rajoutera : « Les privilèges qu'avaient (ou que croyaient avoir) les gens qui pouvaient se targuer d'écrire "sans fautes" sont donc menacés. Et c'est là un premier bouleversement. Cette notion de perte de privilège est une dramatisation abusive. »

L'idée du livre est la suivante, les jeunes refuseraient de parler et d'écrire le français si celui-ci leur est imposé. Ceux-ci en crise d'adolescence éternelle n'en auraient rien à cirer du français prestigieux. Il faudrait maintenant que la société s'y adapte parce que « les jeunes finissent souvent par avoir raison ». Voilà une argutie percutante ! On nous dira même que ce refus est en soi un noble acte de résistance, voire un progrès pour la langue française qui aurait maintenant la chance de devenir une langue efficace et pragmatique au détriment

de la complexité ainsi que des envolées lyriques auxquelles elle serait normalement rattachée. L'anglicisation du français et sa déconstruction seraient un apport d'efficacité important pour ce néolibéralisme du pragmatisme linguistique. Pourquoi perdre son temps à tataouiner en exprimant le fond de sa pensée avec les bons mots alors que l'on peut mettre la hache dans le gras et s'occuper des vraies affaires ? Il est bien connu que le temps c'est de l'argent. On tronçonnerait avec raison la langue qui serait perçue comme une nouvelle sorte de bureaucratie identitaire archaïque pesante qui nuirait dorénavant à la productivité moderne. *Think Big* stie !

On dira même que les jeunes francophones seraient brimés alors qu'ils sont aujourd'hui des bilingues décomplexés à qui l'on ne permettrait pas d'utiliser leurs compétences d'anglophiles entre eux. Les réfractaires à ce soi-disant avancement linguistique se tétaniseraient indûment face à la bonne nouvelle :

> Lorsque des personnes qui maitrisent l'anglais et le français se parlent, elles ont la possibilité d'inclure, dans leur discours, des mots d'une langue ou de l'autre. Et c'est ce que plusieurs font. On peut ne pas aimer cela. C'est certain que ceux qui perçoivent l'anglais différemment n'aiment pas cela. Car ils y voient une menace. Car ils pensent que l'anglais est en train de reprendre le dessus. Ce n'est pas le cas.

Comme d'habitude, la pensée de la linguiste n'est guère bien plus étoffée que cela. L'anglais n'est pas une menace parce que Anne-Marie l'a décidé ainsi. Tout au plus dit-elle, la loi 101 aurait essentiellement sauvé le français au Québec.

Inévitablement, on recevra la cassette habituelle sur les biens faits de l'apprentissage d'une autre langue qui nous permettrait de ne pas être centrés sur soi-même en pre-

nant « du recul par rapport à sa langue maternelle ». Le multilinguisme serait donc une donnée positive pour le développement cognitif. Imaginez alors lorsqu'on en parle plusieurs dans la même phrase ! Ce qui est déplorable ici n'est pas l'idée d'apprendre une autre langue. Je ne connais personne qui défend une vision essentialiste des choses comme Beaudouin-Bégin a tendance à le caricaturer tout le long de son livre. C'est plutôt l'utilisation de faits parfois scientifiques, d'autres fois très certainement discutables, pour des fins politiques ou idéologiques en s'appropriant le monopole de la vérité sur un terrain identitaire qui est inévitablement plus complexe que cela. Comme s'il existait une arithmétique de l'identité qui nous permettrait, un peu comme on résout un problème de mathématique, de trouver une bonne réponse objective. Comme si l'opinion de Beaudouin-Bégin n'en devenait plus une parce qu'elle la comptabilisait dans de petits tableaux cartésiens témoignant de l'évolution de quelques mots du latin à aujourd'hui. On aurait grâce à cette étude de fond (sic) la démonstration irréfragable que la langue évolue comme l'eau change de forme en fonction de la température. On aurait eu autrefois le français solide, aujourd'hui en voie d'extinction parce qu'inflexible, on serait rendu aujourd'hui au stade gazeux de l'émancipation linguistique. Une démonstration somme toute très peu convaincante.

Selon l'auteure, le plus grand ennemi du français serait le français lui-même qui, en son sein, possèderait tous les ingrédients nécessaires à son extermination. C'est-à-dire des règles de grammaire, des règles de syntaxes et une orthographe qui asphyxieraient ses locuteurs. Le français devrait plutôt être un Eden linguistique où tous les locuteurs placés sur le même pied d'égalité seraient voués à la vie d'électrons libres, d'inventer et de réinventer des règles malléables sans subir l'oppression de toute forme véritable

de verticalité. Autrement dit, l'obstacle premier à la survie de la langue française serait son existence elle-même et donc sa prétention à se constituer minimalement comme un système organisé et transmissible. Conséquemment, l'auteure refuse catégoriquement de concevoir la langue comme un « système formel », mais la voit plutôt comme ce qu'elle nomme un « chaos glorieux ». Dans cette pauvre conception du monde de libéralisme extrémiste, il n'y a plus de lien social existant entre les citoyens, qui serait coagulé par une langue commune et de contact. Il n'y a que des locuteurs.

C'est pourquoi on nous explique que la langue ne serait qu'un construit social subjectif défini par les locuteurs. C'est armé, au sens propre, d'une palette de couleurs style peinture Sico qu'on nous fait comprendre qu'il y aurait autant de façons de parler une langue que d'individus ou de villages sur terre. Toute langue n'étant finalement qu'un dégradé de dialecte ou de locuteur, il serait normal à l'air des communications et au bord de l'empire, de se dégrader soi-même vers l'immense centre de gravité culturel de notre plus proche voisin spirituel et géographique. L'essentiel de la langue étant subjectif et relatif, les individus devraient pouvoir parler en fonction des instincts linguistiques primaires que leur dicte leur libre arbitre. Quelle joie de vivre à une époque qui nous permet de goûter aux délices d'une telle évolution !

La langue comme réalité objective, construite au fil des siècles, est une hiérarchie pyramidale qui profiterait surtout à la bourgeoisie et pourrait, à la rigueur, être conçue comme un outil d'oppression des masses. Elle servirait surtout à rabaisser les gens pour confirmer la supériorité de l'élite. L'auteure ira même jusqu'à remettre en cause l'existence de la langue française elle-même :

> Mais si l'on admet l'existence de la variation linguistique, si on admet que la langue n'est pas la même selon l'âge des gens, selon leur degré de scolarité, selon leur provenance géographique ou selon la situation de communication dans laquelle ils se trouvent [...] comment peut-on, du même souffle, affirmer qu'il y a « un français », que telle ou telle forme « n'est pas française » ? [...] comment peut-on objectivement, affirmer qu'il y a un « bon français » et un « mauvais français ? »

De surcroît, l'Office de la langue française, l'Académie française et les chroniqueurs nationalistes du *Journal de Montréal* agiraient à titre d'hommes de paille ou de repoussoir pour la jeunesse désintéressée des vieilles harangues. Ceux-ci seraient les cibles de prédilection à abattre pour l'avènement d'une langue affranchie. Par ailleurs, tous les moyens sont bons pour criminaliser Mathieu Bock-Côté le colonialiste qui, par la technique nauséabonde du collage et du rapprochement frauduleux de deux idées complètement déliées, deviendra en quelque sorte un ennemi de l'humanité :

> Longtemps perçus comme des sous-langues appartenant à des sous-races, les créoles ont été rejetés du revers de la main comme étant des appauvrissements, voire des perversions de la langue. On sent ici tout le poids du colonialisme. N'oublions pas que les créolophones étaient à l'origine des esclaves pour la plupart, même pas considérés comme des êtres humains.

Bien évidemment, deux phrases plus loin on lira une citation de Bock-Côté critiquant la créolisation de la langue. Et hop ! Le tour est joué, notre monstre est créé !

Non loin d'une GESTAPO de la langue, la tyrannie qu'exercerait cette oligarchie vaniteuse serait omnipotente :

> Mais juger des besoins linguistiques des locuteurs implique un contrôle sur la langue de tous les jours, une mainmise sur l'usage quotidien assez troublant dans

> une société telle que la nôtre. En effet, voudrait-on vraiment que l'État puisse se prononcer sur la langue quotidienne des citoyens ? Voudrait-on vraiment qu'un office gouvernemental ait le rôle, le droit de régir la langue que les gens utilisent dans leur vie quotidienne ? Qu'il ait le rôle de se prononcer sur les besoins de la langue française au complet, c'est encore plus préoccupant.

Selon notre linguiste de la contre-culture, les ouvrages de référence comme les dictionnaires sont comparables à la Bible. Ainsi, réunir des définitions ou des orthographes précises dans un ouvrage, pour ensuite l'opposé aux tiers, serait une forme de malhonnêteté intellectuelle. Le dictionnaire et le français universel seraient l'œuvre de bourgeois versaillais prétentieux, ankylosés dans leurs privilèges, cherchant, d'une manière ou de l'autre, à conserver leur contrôle sur la plèbe. Pour Beaudouin-Bégin, la Révolution française marquera le début de l'oppression linguistique. Elle dira qu'il est « ironique que ces gens qui affirmaient souhaiter libérer le peuple aient choisi justement comme langue officielle celle de la classe qui l'opprimait ». On s'imagine bien que dans un fantasme de gauche où les martyrs et les petits sont nécessairement des protagonistes héroïques, le swahili aurait été plus vénérable comme choix pour faire comprendre Liberté, Égalité, Fraternité.

C'est pourquoi la linguiste oppressée se désole du système d'éducation qui depuis 1789 transmettrait uniformément la langue française classique. Or, on sait pertinemment que la langue française avait déjà été introduite comme langue de contact sur tout le royaume de France sous François 1er et Louis XIV ce qui affaiblit considérablement, du même coup, l'argumentaire de notre linguiste en croisade. On comprend maintenant mieux pourquoi ce bouquin s'intitule la langue affranchie. Nous sommes ici face à une lutte révolutionnaire pour l'émancipation des individus contre une aliénation psychologique :

> En fait, je ne crois pas trop m'avancer en disant qu'on n'est plus au stade de l'évolution, mais bien à celui de la révolution. Et on ne pourra pas arrêter le mouvement. [...] Bref, on pourrait libérer la langue française de ses entraves des siècles passés. On pourrait délivrer la langue française de ses chaînes dorées qui l'empêche d'évoluer.

Certaines idées défendues dans ce livre sont de toute évidence dangereuses pour la langue française. Particulièrement, celle qui consiste à dire que la meilleure façon de défendre le français est de ne pas le défendre. Le navire du peuple québécois aura toujours connu des trajectoires sinueuses frôlant sempiternellement le naufrage. Être québécois veut aussi dire être moribond, avoir un pied dans sa tombe. La pierre tombale du Québec est érigée depuis longtemps et le scénario de l'inhumation qui vient avec est écrit depuis aussi longtemps par le service de pompe funèbre. Cérémonie sobre et respectueuse, quelques figurants en noire pour jouer les faux-culs. Tous feront semblant de regretter l'existence du dorénavant 51e état américain en se rappelant que c'est dont vrai que c'est beau la diversité. Surtout empaillé dans un coin, ça rehausse le décor. Et c'est à ce moment qu'on lira : ici repose la dépouille du seul peuple au monde qui n'a jamais vraiment voulu vivre. Son navire échoué sur la côte de son existence n'a jamais hissé ses voiles faute de force et de courage. Sa proue décapitée, on lui aura démembré la tête pour l'affranchir du fardeau de sa langue. Sa coque trouée, il s'assura lui-même de couler suffisamment longtemps pour ne jamais toucher l'écueil. Et vers les abysses, il partit sombrer avec le vaisseau de Nelligan dans l'abîme du rêve. Repose en paix Québec affranchi.

Nicolas Proulx

GENEVIÈVE DORVAL-ROUVILLE ET JEAN-FRANÇOIS GINGRAS
Rêver le territoire. Vers une vision partagée de son développement, Les éditions Somme toute, 2018, 156 pages

Ce livre s'inscrit dans une série d'essais réalisés par des auteurs associés aux Orphelins politiques, un mouvement citoyen visant à proposer des solutions pragmatiques et innovantes pour faire avancer le Québec. Cette série cherche quant à elle à redonner aux Québécois la fierté et le goût de bâtir collectivement le Québec.

Rêver le territoire est un essai portant sur le territoire qui contribue sans aucun doute à l'atteinte de cet objectif. Les auteurs n'hésitent pas à parler de « nos racines », « d'identité », de « nos origines » et d'histoire, principalement pour expliquer l'impact du territoire sur la construction de l'identité québécoise. S'ils présentent une version quelque peu idyllique de la conception autochtone du territoire, cela ne les empêche pas de décrire honnêtement la Nouvelle-France, notamment en rappelant que « le régime seigneurial ne dépendait pas de l'expulsion des Autochtones des terres ». Plus pertinent encore, ils ajoutent ensuite « Malheureusement, la Conquête a entraîné la cession de la majorité de ce vaste territoire au bon vouloir des autorités britanniques ». Puis, après un rappel au sujet de l'importance de l'empreinte française en Amérique du Nord, ils concluent par ces mots : « Notre peuple a vraiment bâti l'Amérique. Soyons-en fiers. » Bref, le premier chapitre intitulé « Apprivoiser » est pertinent et réussi.

Le chapitre suivant, intitulé « Dynamiser », l'est aussi dans une moindre mesure. Il expose une série d'exemples de villages ou de régions qui ont pris leur développement en main, que ce soit Saint-Camille avec son Centre communautaire

Le P'tit Bonheur et ses terrains offerts à des jeunes familles, ou le Saguenay et ses synergies autour de l'aluminium. Seul bémol, particulièrement dans ce chapitre, la qualité des argumentations est variable. Souvent, les propos sont précis et très bien documentés. C'est le cas par exemple au sujet de l'évolution des principaux facteurs d'attraction, passés des faibles coûts de main-d'œuvre à la qualification de celle-ci et aux infrastructures de transport. Parfois, l'argumentation est moins précise. Ainsi, lorsqu'il est mentionné que « Les PME représentent en tout 92% des emplois au Québec », il s'agit d'une inexactitude. Les PME représentent plutôt 92% des emplois québécois dans le secteur privé. Les auteurs auraient eu avantage à consulter des documents émanant d'instituts de statistiques plutôt que des articles de La Presse+.

Le troisième chapitre a pour titre « Connecter » et concerne Internet ainsi que les transports. Sans surprise, les auteurs plaident pour un développement ferroviaire en régions, de manière à la fois ambitieuse et pragmatique, notamment lorsqu'ils affirment « Visons le meilleur rapport qualité-prix (...) allons chercher les fonds au fédéral, au privé s'il le faut, et fonçons ! ». Le même pragmatisme intelligent marque leur position favorable aux aéroports en régions, alors qu'il aurait été facile de s'y opposer sous le faux prétexte qu'ils ne profitent qu'au 1 %.

Ces derniers éléments et le régionalisme qui traverse l'essai démontrent que leur progressisme réaliste et enraciné les éloigne de la gauche radicale et les rapproche de l'Aut'gauche de Roméo Bouchard, ce qui confirme autant sa pertinence que son originalité.

Guillaume Rousseau
Professeur de droit, Université de Sherbrooke

Livres reçus

Michel Freitag
Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique (3e édtion)
Montréal, Éditions Alias, 2018, 382 pages

Manon Massé
Parler vrai
Montréal, Écosociété, 2018, 172 pages

Roméo Bouchard
Gens de mon pays. Portraits de Saint-Germain-de-Kamouraska
Montréal, Écosociété, 2018, 152 pages

Jean P. Vézina
La fonction publique malmenée
Québec, Éditions du Septentrion, 2018, 200 pages

Normand Cazelais
Dictionnaire géographique du Québec
Anjou, Groupe Fides inc., 2018, 152 pages

Jacques Godbout
De l'avantage d'être né
Montréal, Les éditions du Boréal, 2018, 288 pages

Robert Dion
Des fictions sans fiction ou le partage du réel
Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2018, 224 pages

Francis Dupuis-Déri
La crise de la masculinité. Autopsie d'un mythe tenace
Montréal, Éditions du Remue-ménage, 2018, 320 pages

Solange Lefebvre et Guillaume St-Laurent (dir.)
Dix ans plus tard : La Commission Bouchard-Taylor, succès ou échec?
Montréal, Éditions Québec Amérique, 2018, 357 pages

John R. Porter
Raymond Brousseau et l'art inuit : le parcours singulier d'un artiste collectionneur
Montréal, Les Éditions Varia, 2018, 288 pages

René Morin
La construction du droit des Autochtones par la Cour suprême du Canada. Témoignage d'un plaideur
Québec, Éditions du Septentrion, 2017, 260 pages

Thomas O. St-Pierre
Miley Cyrus et les malheureux du siècle
Montréal, Atelier 10, 2018, 107 pages

Catherine Foisy
Au risque de la conversion. L'expérience québécoise de la mission au XX^e siècle (1945–1980)
Montréal, McGill-Queen's University Press, 2018, 344 pages

Rafael Jacob et Julien Tourreille
Le conservatisme à l'ère Trump
Québec, Presses de l'Université du Québec, 2018, 154 pages

Nadine Vincent et Sophie Piron (dir.)
La linguistique et le dictionnaire au service de l'enseignement du français au Québec
Montréal, Éditions Nota Bene, Collection bleue, 2018, 440 pages

André Poupart
AVERROÈS. De la philosophie au droit
Paris, L'Harmattan, 2017, 248 pages

Guillaume Hébert et Julia Posca
Détournement d'État. Bilan de quinze ans de gouvernement libéral
Montréal, Lux Éditeur, 2018, 184 pages

Guy Lachapelle
René Lévesque et le monde
Montréal, VLB éditeur, Collection Études Québécoises, 2018, 296 pages

Normand Cazelais
Dictionnaire géographique du Québec
Anjou, Groupe Fides inc., 2018, 152 pages

Jonathan Livernois
La révolution dans l'ordre. Une histoire du duplessisme
Montréal, Les éditions du Boréal, 2018, 288 pages

Ian Angus
Face à l'Anthropocène. Le capitalisme fossile et la crise du système terrestre
Montréal, Écosociété, 2018, 288 pages

Steve Fortin
Le démantèlement tranquille: le Québec à la croisée des chemins
Montréal, Éditions Québec Amérique, Collection Dossiers et documents, 2018, 208 pages

Rodrigue Tremblay
La régression tranquille du Québec, 1980-2018
Anjou, Groupe Fides, 2018, 338 pages

Michel Roberge (Laia Vicens et Xavi tedó)
Opération urnes. L'organisation clandestine du référendum catalan
Québec, Éditions du Septentrion, 2018, 192 pages

Simon Langlois
Refondations nationales au Canada et au Québec
Québec, Éditions du Septentrion, 2018, 310 pages

Réjean Bergeron
L'école amnésique ou Les enfants de Rousseau
Montréal, Éditions Poètes de brousse, 2018, 163 pages

Étienne Lapointe et Catherine Foisy
Chemins de libération, horizons d'espérance. Une anthologie de L'Entraide missionnaire
Montréal, L'Entraide missionnaire, 2018, 657 pages

Denys Delâge et Jean-Philippe Warren
Le Piège de la liberté. Les peuples autochtones dans l'engrenage des régimes coloniaux
Montréal, Les éditions du Boréal, 2017, 440 pages

Richard Dubois
Québec, un requiem ?
Anjou, Groupe Fides inc., 2018, 234 pages

Pierre Bertrand
Nous sommes vie, nous sommes mouvement
Montréal, Éditions Liber, 2018, 244 pages

François Ricard
La littérature malgré tout
Montréal, Les éditions du Boréal, 2018, 200 pages

Marie-Frédérique Desbiens
Le premier romantisme au Canada. Entre engagement littéraire et politique
Montréal, Éditions Nota Bene, 2018, 350 pages

Rémi Guertin
Facebook, la liste et moi
Montréal, Éditions Liber, 2018, 104 pages

André Binette
La fin de la monarchie au Québec
Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2018, 165 pages

Anne-Cécile Robert
La stratégie de l'émotion
Montréal, Lux Éditeur, Collection Lettres libres, 2018, 176 pages

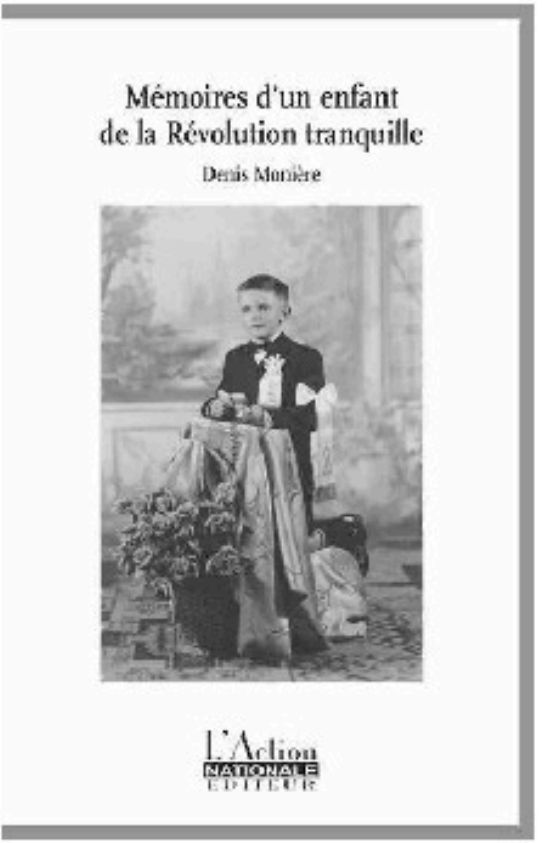

Mémoires d'un politologue

D'entrée de jeu, je n'hésite pas à me définir comme un enfant de la Révolution tranquille parce que j'ai été formé durant ces années d'effervescence. J'ai connu l'ç et l'après. J'ai été immergé dans le système de valeurs préconisé par un catholicisme fervent. J'ai vu les effets matériels de la prospérité économique et les conséquences des transformations sociales qui ont suivi l'industrialisation du Québec de l'après-guerre et qui, en dix ans, ont bouleversé le mode de vie, les valeurs et les comportements des Québécois.

ISBN 978-2-89070-024-6 –224 pages

25$ taxe et expédition comprises

achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone (p. 144)

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE
Député fédéral de Joliette

BLOC Québécois

450 752-1940
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca

VIGNOBLE
RIVIÈRE DU CHÊNE

Commanditaire des soupers-conférences
de L'Action nationale au Lion d'Or

Espace Armand-Vaillancourt

Un lieu de mémoire, de conservation et de partage

Dans la campagne du Centre-du-Québec, dans la MRC de L'Érable, à Plessisville, Armand Vaillancourt entrepose, depuis plus de vingt ans, plusieurs de ses œuvres monumentales et des centaines d'œuvres produites, avec lui, par les enfants dans les écoles durant plusieurs décennies. Fils de la ferme, c'est dans cette ferme qu'il louait qu'il se retire pour se ressourcer.

Porté par une force créatrice hors du commun, cet artiste aux sensibilités multiples et aux talents croisés nous lèguera un héritage à la dimension du géant et du modèle qu'il est pour le Québec d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Comment contribuer au projet :

- en faisant un don ;
- en achetant une reproduction numérotée et signée par Armand Vaillancourt 250 $;
- en achetant une des Mains signées par Armand Vaillancourt 1200 $.

Voir les œuvres ?

Contactez-nous pour un rendez-vous

514 842-7576

fondationav.org

Inscrivez la
« Ligue d'action nationale »
parmi vos fournisseurs avec
votre numéro d'abonné

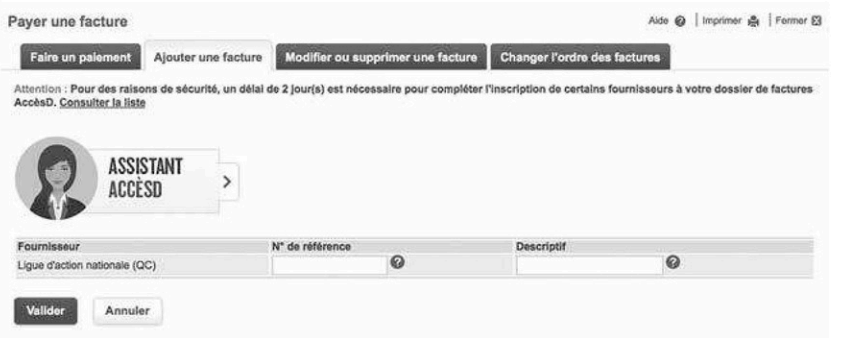

et payez directement votre
renouvellement d'abonnement
de votre compte bancaire.

Chez Desjardins et dans
les institutions financières
participantes

Prévenez le coût!

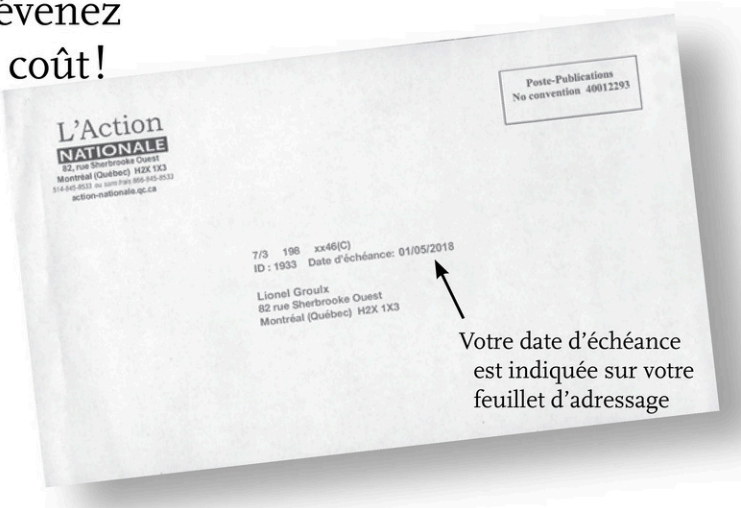

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

**** VISA, MASTERCARD ou de votre compte PAYPAL**

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

Membres Bâtisseurs Émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
André Véronneau

Membres Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Hector Roy †

Membres Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Dominique Bédard †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs 1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
André Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Jacques Cardinal
Charles Castonguay
Bernard Courteau
Guy Cormier
Richard Côté
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Leopold Gagnon
Yvon Groulx
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Isabelle Lamarche
Isabelle Laporte
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Laurent Mailhot
Pauline Marois
Cécile Martin et
Marcel Masse †
Michel Moisan
Estelle Monette †
Lucie Monette
Réjean Néron
Reginald O'Donnell
Pierre Karl Péladeau
Gilles Pelletier
Réal Pilon
Richard Rainville
Ivan Roy
Paul-Émile Roy
Ginette Simard
Rita Tardif
Robert G. Tessier †
André Watier

Club des 100 associés 1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Gabriel Arsenault
Jean-Paul Auclair †
Jacques Baillargeon
Paul Banville
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Gaétan Breault
Marcelle Brisson
Henri Brun
Paul Carrier
Jean-Paul Champagne
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Comeau
Normand Cossette
George Coulombe
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Gérard Deguire
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Raymond Gagnier
Léopold Gagnon
Romain Gaudreault
André Gaulin
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Germain Jutras
Georges Lacroix
Raymond Laflamme
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Gérald Larose
Denis Lazure †
Jacques Libersan
Clément Martel
Yvon Martineau †
Roger Masson
Monique Michaud
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilbert Paquette
Jacques Parizeau †
Hubert Payne
Claude Pilote
Fernand Potvin
Alain Prévost
Arthur Prévost †
Antoine Raspa
Ghislaine Raymond-Roy
René Ricard
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Denise Simoneau
Michel Taillefer
Claudette Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant
Marcelle Viger
Madeleine Voora

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page et infographie

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Michel Sarra-Bournet

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton
Anne-Michèle Meggs
Simon-Pierre Savard-Tremblay

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib
André Binette
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Robert Comeau
Charles-Philippe Courtois
Myriam D'Arcy
Catherine Fournier
Jacques C. Martin
Gilbert Paquette
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Patrick Sabourin
Pierre Serré
Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2018

(taxes et expédition comprises)

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**85 $** *(73,93 $ + taxes)*	**145 $** *(126,11 $ + taxes)*
Abonnement de soutien	**175 $**	**300 $**
Étudiant	**50 $** *(43,49 $ + taxes)*	**85 $** *(73,93 $ + taxes)*
Institution	**145 $** *((126,11 $ + taxes*	**240 $** *(208,74 $ + taxes)*
Autres pays	**150 $**	**275 $**
Version numérique **Abonnement PDF**	**60 $** *(52,18 $ + taxes)*	**100 $** *(86,97 $ + taxes)*

TVQ 1012563392 TQ0002 **TPS 11901 9545**

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca